

Annexe

Journal officiel des Communautés européennes

N° 136

Mars 1971

Édition de langue française

Débats du Parlement européen

Session 1971-1972

Compte rendu in extenso des séances
des 18 et 19 mars 1971

Centre européen, Luxembourg

Sommaire

Séance du jeudi 18 mars 1971 1

Reprise de la session, p. 1 — Excuses, p. 1 — Nomination d'un membre du Parlement européen et vérification de pouvoirs, p. 2 — Dépôt de documents, p. 2 — Renvoi en commission, p. 2 — Décision sur l'urgence, p. 2 — Limitation du temps de parole, p. 2 — Ordre des travaux, p. 3 — Règlement relatif aux mesures exceptionnelles à prendre dans certains secteurs agricoles à la suite de difficultés d'ordre sanitaire, p. 3 — Orientation de la politique agricole commune — Règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles, p. 4 — Ordre du jour de la prochaine séance, p. 21.

Séance du vendredi 19 mars 1971 22

Adoption du procès-verbal, p. 22 — Composition des commissions, p. 23 — Orientation de la politique agricole commune — Règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles (suite), p. 23 — Adoption du procès-verbal, p. 47 — Calendrier des prochaines séances, p. 47 — Interruption de la session, p. 47.

AVIS AU LECTEUR

En même temps que l'édition en langue française paraissent des éditions dans les trois autres langues officielles des Communautés : l'allemand, l'italien et le néerlandais. L'édition en langue française contient les textes originaux des interventions faites en langue française et la traduction en français de celles qui ont été faites dans une autre langue. Dans ce cas, une lettre figurant immédiatement après le nom de l'orateur indique la langue dans laquelle il s'est exprimé : (A) correspond à l'allemand, (I) à l'italien et (N) au néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition publiée dans la langue de l'intervention.

Les résolutions adoptées lors des séances des 18 et 19 mars 1971 figurent au Journal officiel des Communautés européennes n° C 30 du 31 mars 1971.

SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 1971

Sommaire

1. Reprise de la session	1	M. Richarts	3
2. Excuses	1	Adoption de la proposition de résolution	4
3. Désignation d'un membre du Parlement européen et vérification de pouvoirs	2	10. Orientation de la politique agricole commune. — Règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles. — Discussion d'urgence d'un rapport de M. Brouwer, fait au nom de la commission de l'agriculture :	
4. Dépôt de documents	2	M. Brouwer, rapporteur	4
5. Renvoi en commission	2	M. Kriedemann, rapporteur pour avis ..	7
6. Décision sur l'urgence	2	MM. Borocco, au nom de la commission des finances et des budgets ; Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes ; Boscary-Monsservin, président de la commission de l'agriculture ; Vetrone, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Vredeling, au nom du groupe socialiste ; Boscary-Monsservin, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; D'Angelosante	7
7. Limitation du temps de parole	2	11. Ordre du jour de la prochaine séance	21
8. Ordre des travaux	3		
9. Règlement relatif aux mesures exceptionnelles à prendre dans certains secteurs agricoles à la suite de difficultés d'ordre sanitaire. — Discussion d'urgence d'un rapport de M ^{me} Orth, fait au nom de la commission de l'agriculture :			
M. Kriedemann, rapporteur suppléant ..	3		

PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

2. Excuses

(La séance est ouverte à 18 h 05)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Reprise de la session

M. le Président. — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 10 mars 1971.

M. le Président. — M^{me} Orth et MM. Dröscher, Arndt, Wolfram, Mitterdorfer, Starke et Dittrich s'excusent de ne pouvoir assister à la présente période de session.

Par ailleurs, les membres de la commission parlementaire mixte CEE-Turquie qui siègent actuellement à Bursa, s'excusent également de ne pouvoir assister à la présente période de session.

M. Werner s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de demain.

3. Désignation d'un membre du Parlement européen et vérification de pouvoirs

M. le Président. — Le 11 mars 1971, le Sénat du royaume de Belgique a nommé M. Scokaert membre du Parlement européen en remplacement de M. Dehousse qui s'est démis de ses fonctions à la suite de sa nomination au sein du gouvernement belge.

Conformément à l'article 3 paragraphe 1 du règlement, le bureau a examiné cette désignation et constaté sa conformité aux dispositions des traités.

Il vous propose en conséquence de valider ce mandat.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Cette nomination est ratifiée.

Je souhaite une cordiale bienvenue à notre nouveau collègue.

4. Dépôt de documents

M. le Président. — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

a) du Conseil des Communautés européennes, des demandes de consultations sur :

— la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif au régime applicable aux produits de la pêche originaires des États africains et malgache associés et des pays et territoires d'outre-mer (doc. 11/71),

ce document a été renvoyé à la commission des relations avec les pays africains et malgache pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture ;

— les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant :

I - un règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur du houblon,

II - un règlement relatif à la certification d'appellation d'origine du houblon (Doc. 12/71),

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures et à la commission des finances et des budgets ;

b) des commissions parlementaires, les rapports suivants :

— rapport de M. Tiemen Brouwer, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur les pro-

positions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à

I - une commission et un projet de résolution du Conseil concernant la nouvelle orientation de la politique agricole commune,

II - plusieurs règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles),

(doc. 10/71) ;

— rapport de Mme Elisabeth Orth, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif aux mesures exceptionnelles à prendre dans certains secteurs agricoles à la suite de difficultés d'ordre sanitaire (doc. 13/71) ;

— rapport de M. Adriaan Oele, fait au nom de la commission économique, sur la situation économique de la Communauté en 1970 et les perspectives pour l'année 1971 (doc. 14/71).

5. Renvoi en commission

M. le Président. — Je rappelle que le 16 octobre 1970 la commission économique a été autorisée à faire rapport sur la communication de la Commission au Conseil relative à la suppression des contrôles sur les échanges intracommunautaires. Conformément à l'article 38 paragraphe 3 du règlement, ce texte a été également renvoyé, pour avis, à la commission des finances et des budgets pour les parties de cette communication qui relèvent de la compétence de ladite commission.

6. Décision sur l'urgence

M. le Président. — Je propose au Parlement de décider que les rapports qui n'ont pu être déposés dans le délai prévu par la réglementation du 11 mai 1967 soient discutés selon la procédure d'urgence.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'urgence est décidée.

7. Limitation du temps de parole

M. le Président. — En vue d'assurer le bon déroulement des débats, le bureau élargi vous propose, conformément à la procédure suivie lors des précédentes sessions à Luxembourg et en application de l'article 31 paragraphe 4 du règlement, de limiter comme-suit le temps de parole :

Président

- 20 minutes pour le rapporteur ;
- 15 minutes pour les orateurs qui interviennent au nom d'un groupe, étant entendu qu'un orateur par groupe peut bénéficier de ce temps de parole ;
- 10 minutes pour les autres orateurs ;
- 5 minutes pour les interventions sur les amendements.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je rappelle que le délai pour le dépôt des amendements à la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Brouwer a été fixé à demain, vendredi 19 mars 1971, 9 h 30.

8. Ordre des travaux

M. le Président. — Je rappelle que lors de la séance du 10 mars 1971, le Parlement a fixé comme suit l'ordre des travaux pour la présente période de session :

Cet après-midi :

- rapport de Mme Elisabeth Orth sur un règlement relatif aux mesures exceptionnelles à prendre dans certains secteurs agricoles à la suite de difficultés d'ordre sanitaire ;
- présentation du rapport de M. Tiemen Brouwer sur la nouvelle orientation de la politique agricole commune et sur plusieurs règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles.

Après la présentation du rapport par M. Brouwer, pourront éventuellement encore prendre la parole, les rapporteurs des commissions saisies pour avis ainsi que M. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes.

Vendredi, 19 mars 1971 :

à 9 h 30 :

- discussion du rapport de M. Brouwer et vote sur la proposition de résolution.

9. Règlement relatif aux mesures exceptionnelles à prendre dans certains secteurs agricoles à la suite de difficultés d'ordre sanitaire

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion selon la procédure d'urgence, du rapport de Mme Orth, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif aux mesures exceptionnelles à

prendre dans certains secteurs agricoles à la suite de difficultés d'ordre sanitaire (doc. 13/71).

La parole est à M. Kriedemann, suppléant Mme Orth, qui l'a demandée pour présenter le rapport.

M. Kriedemann, rapporteur suppléant. — (A) Monsieur le Président, je ne retiendrai pas longuement l'attention du Parlement à propos de ce rapport. Il s'agit d'une de ces questions dont nous sommes saisis couramment et dont on dit volontiers qu'elles n'ont rien de politique. Pratiquement, la Commission propose que lui soit reconnu le pouvoir d'intervenir de sa propre autorité dans certaines situations exceptionnelles. Laissez-moi vous dire en quelques mots de quoi il s'agit, car le titre de la proposition est un peu hermétique.

Lorsque par exemple, une épizootie se déclare, dans un pays de la Communauté — ce qui se produit de temps à autre, en dépit du niveau élevé de notre art vétérinaire — il appartient aux autres pays membres de prendre dans les limites de leur compétence, les mesures qui s'imposent pour éviter la propagation de la maladie à leur cheptel ou à leur pays. Ces mesures sont de la compétence des gouvernements nationaux et non de celle de la Communauté. Il en résulte des difficultés pour le pays qui est victime de l'épizootie : ses exportations, par exemple, peuvent se trouver bloquées. C'est ce qui s'est passé pour les œufs d'origine néerlandaise. Or, dans des cas comme celui-là, tous les œufs ne sont pas impropres à la consommation. Ils peuvent donc être très bien commercialisés sous certaines conditions, sauf précisément dans la partie de la Communauté qui, pour des raisons plus ou moins valables, a pris des dispositions pour s'y opposer.

Cependant, le pays intéressé ne peut prendre l'initiative d'arrêter des mesures telles que, par exemple, des mesures d'aide à l'exportation de produits qui peuvent parfaitement être commercialisés, ne fût-ce qu'à l'extérieur de la Communauté ; il n'en a plus le droit. La Commission estime, ainsi que les membres de la commission de l'agriculture, que dans ces cas, elle doit avoir la possibilité de prendre des dispositions communautaires tendant à aider le pays victime de l'épizootie à surmonter ses difficultés.

La commission de l'agriculture vous recommande d'approuver la proposition de la Commission.

M. le Président. — La parole est à M. Richarts.

M. Richarts. — (A) Monsieur le Président, je ne ferai qu'une brève remarque. Nous approuverons la proposition, en remerciant le rapporteur.

Il ne s'agit donc pas seulement de prendre des mesures communautaires en faveur des exportateurs dans les pays touchés par une épizootie, mais aussi de veiller à sauvegarder les intérêts des producteurs

Richarts

du pays considéré. Il faudrait cependant dire nettement que la proposition de la Commission n'affecte en rien les droits des États membres de prendre, aux frontières, les mesures protectrices voulues. Mais j'irai plus loin, Monsieur le Président.

Nous aurons des difficultés dans ce domaine tant que nous n'aurons pas harmonisé les dispositions de police vétérinaire au sein de la Communauté. C'est pourquoi j'invite instamment la Commission, et aussi le Conseil, à mettre tout en œuvre pour faire des progrès dans le domaine difficile de l'harmonisation des règles de police vétérinaire dans la Communauté ; je sais bien, Monsieur Mansholt, que c'est là un domaine d'une extrême complexité.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (*).

*10. Orientation de la politique agricole
commune — Règlements concernant la fixation
des prix pour certains produits agricoles*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion, selon la procédure d'urgence, du rapport de M. Brouwer, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à :

- I - une communication et un projet de résolution du Conseil concernant la nouvelle orientation de la politique agricole commune,
- II - plusieurs règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles (doc. 10/71).

La parole est à M. Brouwer qui l'a demandée pour présenter son rapport.

M. Brouwer, *rapporteur*. — (N) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord présenter mes excuses au Parlement pour la mise au point tardive du rapport de la commission de l'agriculture et, par conséquent, des avis de la commission des relations économiques extérieures et de la commission des finances et des budgets.

Mais vous n'ignorez pas que la commission de l'agriculture a dû se réunir précipitamment et qu'elle souhaite voir le Parlement européen siéger aujourd'hui, en vue, précisément, de la prochaine session du Conseil, qui doit se tenir avant le 1^{er} avril. Ceci m'amène déjà à l'un des premiers points de la proposition de résolution, dans lequel la commission

de l'agriculture insiste vivement pour que le Conseil prenne effectivement avant le 1^{er} avril, une décision sur la question qui nous occupe.

Monsieur le Président, il est peut-être un peu inhabituel que l'avis de la commission de l'agriculture soit présenté sous la forme d'une résolution. Ce qui en a inspiré l'idée à la commission de l'agriculture, c'est que cette fois, la Commission européenne elle-même a présenté au Conseil un projet de résolution. La commission de l'agriculture a estimé que dans ces conditions, il était également tout indiqué de donner à l'avis qu'elle devait présenter au Parlement européen, la forme d'une résolution.

Je vous dirai tout de suite qu'il n'a pas été facile à la commission de l'agriculture de se mettre d'accord sur cette proposition de résolution. Les avis des membres étaient, au départ, assez partagés. Je crois que bien entendu, l'approche des élections dans différents pays européens a joué un certain rôle. Aussi n'est-il pas étonnant que les membres de la commission de l'agriculture se soient beaucoup préoccupés de l'aspect politique des propositions concernant les prix.

La commission n'a pas tardé à se rendre compte que si nous devons discuter des prix des différents produits dans le délai réduit qui nous était imparti, nous n'étions pas près d'en finir, en raison des divergences de vues qui s'affirmaient. Aussi avons-nous abouti, sous l'impulsion éclairée du président de la commission de l'agriculture, à la conclusion que le mieux était, pour élaborer notre avis, d'aborder le problème d'un point de vue général.

Monsieur le Président, chacun comprendra — les journaux en traitent abondamment — qu'une vive inquiétude règne actuellement dans nos campagnes. Il n'est question, dans la presse et à la télévision, que de manifestations d'agriculteurs. Je crois que cela peut s'expliquer de différentes façons, et notamment du point de vue psychologique. C'est que dans notre société d'abondance, il est bien difficile, pour les travailleurs agricoles, d'accepter le retard qu'ils subissent quant à l'élévation du niveau des revenus. De plus, nous vivons une époque où la tendance est à l'amélioration du climat social, à l'allongement des vacances, au relèvement des salaires et à la diminution du temps de travail, ce qui est de nature, psychologiquement, à susciter, parmi les agriculteurs, certaines réactions qui, à mon avis, ne sont pas absolument sans fondement.

Mais ce malaise paysan a aussi des causes économiques, et je crois qu'il convient de situer la question sur un plan plus large, ce qui fait apparaître que le malaise affecte non seulement le secteur agricole, mais aussi, d'une façon générale, les indépendants des autres secteurs de l'économie.

Il faut, à mon avis, considérer le problème dans le cadre de l'évolution économique générale de la so-

(*) JO n° C 30 du 31 mars 1971, p. 3.

Brouwer

ciété d'aujourd'hui. Il y a, d'une part, concentration de puissance économique dans le secteur industriel et dans le secteur commercial, et d'autre part, renforcement de l'influence des organisations syndicales ; l'exploitant indépendant des différents secteurs d'activité se situant entre ces deux groupes, il semble bien qu'il risque de se trouver pris entre les deux tendances qui en procèdent.

Il en va ainsi, d'une façon générale, pour les indépendants de tous les secteurs, mais plus particulièrement encore pour les travailleurs agricoles. Cela tient avant tout, bien entendu, à la structure particulière de l'agriculture et de l'horticulture. En effet, les millions de travailleurs de ce secteur ne peuvent, quelle que soit l'évolution de l'ensemble du marché, que produire à des coûts aussi réduits que possible et s'efforcer d'accroître le rendement de leur exploitation, alors qu'ils sont tous soumis à la libre concurrence et souvent, sont tributaires de prix de marché, de prix de vente à la criée, etc.

D'autre part, la conjoncture économique actuelle se caractérise par une hausse constante des coûts, qui constitue un gros problème pour ces exploitants, en raison précisément de la structure particulière de leur branche d'activité. Ils ne peuvent répercuter sur leurs prix cette augmentation des coûts, qui constitue à l'heure actuelle, pour les entreprises à fort coefficient de capital, un facteur important ; ils sont donc pris entre, d'une part, une forte augmentation des coûts, et d'autre part, des prix bloqués, stationnaires ou en baisse.

Telle est, à mon avis, la cause principale des difficultés actuelles de l'agriculture européenne. En outre, d'une façon générale, la position économique de l'agriculture et de l'horticulture sur les marchés est particulièrement faible. Elles n'ont pas la possibilité d'incorporer les augmentations de coûts dans les prix à la production et de les répercuter sur le consommateur. Il y a un passage de l'ouvrage du professeur Niehaus intitulé « Leitbilder der Wirtschafts- und Agrarpolitik in der modernen Gesellschaft » qui m'a particulièrement frappé. L'auteur dit notamment, permettez-moi de le citer, que « l'agriculture se trouve dans une position d'infériorité vis-à-vis de l'industrie et du mouvement syndical. L'agriculture a dû faire appel aux pouvoirs publics mais, de ce point de vue également, sa position est défavorable. L'industrie, les milieux d'affaires et les travailleurs organisés s'arrangent entre eux, le plus souvent aux dépens du consommateur. Ils n'ont besoin ni du gouvernement ni du Parlement, ce qui n'est pas le cas de l'agriculture ». Fin de la citation.

Monsieur le Président, j'essaie toujours de cerner le fond du problème de l'agriculture et de l'horticulture dans le cadre de l'évolution économique générale. On entend dire partout, il en est question dans la presse et à la télévision — et je m'abstiendrai de citer ce qu'on lit sur les pancartes des manifestants — que

la politique agricole de la CEE a échoué. Je tiens à dire, et je pense pouvoir le faire avec l'accord de la commission de l'agriculture, dont j'approuve sans réserve les conclusions, qu'à mes yeux, la politique agricole de la CEE n'a pas échoué. Elle a bien ses faiblesses, qu'il nous appartient d'examiner ensemble, mais quand on songe qu'en l'espace de dix ans, nous avons harmonisé des formes absolument divergentes de politique agricole pour mettre en œuvre une politique agricole unique, il ne faut pas s'étonner que tout ne soit pas parfait.

A ce propos, l'important plan Mansholt nous a été présenté il y a deux ans. Il a suscité, lui aussi, des réactions, mais j'ai toujours estimé qu'il était normal, après dix années, de faire l'analyse de la situation de l'agriculture. Je pense, comme la commission de l'agriculture, qu'à la suite de cette analyse, il est parfaitement normal que nous nous interroguions sur l'avenir de la politique agricole. Mais je ne puis admettre le reproche que l'on fait souvent à la politique agricole d'avoir échoué et je tiens à souligner avec force qu'il serait désastreux pour l'ensemble de l'économie de la Communauté que la politique agricole soit vouée à un échec imminent. En effet, si un échec intervient à bref délai, alors que la politique agricole forme déjà un ensemble presque complet, cela réduirait même à néant les petits succès que nous avons enregistrés dans d'autres secteurs.

Aussi la commission de l'agriculture souligne-t-elle explicitement dans sa proposition de résolution qu'elle attribue le succès de la politique agricole ou, si vous préférez, l'échec partiel de cette politique dans les années écoulées, avant tout à la stagnation de la politique de la CEE dans d'autres secteurs. Je pense notamment à la politique de développement régional ainsi qu'à la politique monétaire. Il se fait, heureusement, que certains progrès ont été faits également dans le secteur monétaire. La commission de l'agriculture souligne une fois de plus avec force que la réalisation de cette politique monétaire et régionale doit aller de pair avec l'intégration totale de la politique agricole.

En résumé, cela signifie, et j'y insiste, que la commission de l'agriculture entend ajouter au point essentiel qu'elle a cité, à savoir la liaison entre la politique des structures agricoles et la politique des prix, un autre point, celui de l'association indissoluble de la politique monétaire et de la politique de développement régional. Quels avantages la politique structurelle pourrait-elle présenter, en effet, pour les personnes qui doivent quitter l'agriculture si celles-ci ne trouvent pas un autre emploi dans le voisinage immédiat ? C'est pourquoi la commission de l'agriculture a consacré quatre passages à ce problème, pour insister vigoureusement sur la nécessité d'associer non seulement la politique des structures à la politique des prix, mais aussi l'ensemble de la politique agricole à la politique régionale et monétaire.

Brouwer

Monsieur le Président, je voudrais aussi souligner que de l'avis de la commission de l'agriculture, il importe, vu les faiblesses qui ont été constatées au cours des dix dernières années, de remettre à l'étude la question de savoir si l'adaptation des organisations de marché actuelles ne s'impose pas. Le paragraphe 16 de la résolution insiste, à ce sujet, sur certains points tels qu'un meilleur équilibre des marchés, l'amélioration de la qualité des produits, un rapport plus adéquat entre les prix, une diminution de l'écart entre les prix à la production et les prix à la consommation et enfin, un fonctionnement plus efficace de l'ensemble de la gestion du marché, notamment du système d'intervention.

La commission de l'agriculture estime que ces faiblesses de la politique agricole doivent être remises à l'étude. Il y a, à cet égard, des divergences de vues. D'une part, on insiste sur l'importance de la politique des structures, et sur ce point, je suis largement d'accord, de même que la commission de l'agriculture. Cette politique doit, bien entendu, être associée à la politique des prix. Heureusement, on est d'accord sur ce point. Cependant, nous ne devons pas nourrir l'illusion que lorsque nous aurons une politique des structures, la politique des prix deviendra superflue dans un proche avenir.

Je crois, comme la commission, qu'une politique des prix demeurera indispensable dans un avenir immédiat. Eu égard, précisément, à la faiblesse de la position économique de l'agriculture sur le marché, comparativement à l'ensemble de l'économie, je suis convaincu que dans un avenir immédiat, la politique des prix restera, indépendamment de la politique des structures, une nécessité.

J'en arrive ainsi aux propositions de prix présentées par l'exécutif. Je puis vous dire que bien entendu, la commission de l'agriculture se réjouit que des propositions relatives aux prix aient été présentées, en d'autres termes, que les prix soient enfin dégelés, après avoir été bloqués pendant trois ans. La commission regrette toutefois que ces propositions aient été si tardives.

J'en arrive maintenant à ce qui a quelque peu déçu notre commission, le contenu des propositions relatives aux prix. La commission a, en fait, formulé un double jugement, en ce sens qu'elle considère les propositions comme, d'une part, incomplètes, et d'autre part, insuffisantes.

Je commencerai par dire en quoi elles sont incomplètes. La commission a constaté que l'exécutif n'a fait des propositions précises que pour quelques produits, mais qu'il n'est pas question, dans les propositions de la Commission, de certains autres produits qui sont pourtant soumis à une organisation de marché de la CEE et dont on pourrait également envisager le déblocage.

La commission a décidé — j'y reviendrai tout à l'heure — de demander à l'exécutif d'inclure également dans ses propositions, à la lumière des considérations émises par la commission de l'agriculture, les produits qui n'y figurent pas. Il y a aussi, bien entendu, des produits — et là, il pourrait y avoir malentendu — pour lesquels il n'y a pas encore lieu de faire de nouvelles propositions de prix, mais nous pensons que lorsque le moment sera venu, la Commission ne manquera pas de faire le nécessaire. La commission de l'agriculture fait confiance, à cet égard, à l'exécutif.

Voyons maintenant en quoi les propositions sont insuffisantes. Je tiens tout d'abord à dire qu'après l'exposé que M. Mansholt a fait devant elle, la commission de l'agriculture a manifesté sa compréhension quant au cadre dans lequel M. Mansholt, ou plus exactement la Commission européenne, a présenté ses propositions de prix. La Commission s'est basée sur les conditions du marché, l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays à la CEE et l'évolution des revenus agricoles.

Je voudrais faire, au nom de la commission de l'agriculture, quelques remarques au sujet de ces points. Tout d'abord, au sujet des conditions du marché. Un rapport annuel sur la situation de l'agriculture en 1970 a été remis à la commission. Il est dommage que les analyses et les statistiques arrivent toujours un peu trop tard, mais on ne peut rien y faire et je n'en tiendrai absolument pas rigueur à la Commission. Mais il va de soi, précisément, que la position de l'agriculture sur le marché peut se trouver brusquement changée du tout au tout. On se souviendra des informations parues dans tous les journaux d'Europe et d'ailleurs, sous de grosses manchettes, au sujet de montagnes de beurre, de montagnes de blé et de toutes sortes d'autres montagnes de produits agricoles, informations qui ont donné peu à peu l'impression que les agriculteurs n'apportaient rien de positif et se contentaient de produire, envers et contre tout, pour ajouter de nouvelles montagnes aux montagnes existantes. Monsieur le Président, je ne citerai pas de chiffres, je me contenterai de signaler une tendance générale ; il se fait qu'actuellement — on a pu le dire la semaine dernière dans tous les journaux — il n'est plus accordé de restitutions à l'exportation de beurre. Cependant, chacun sait que le monde souffre en ce moment d'une grave pénurie de protéines en poudre. On sait que la montagne de blé a considérablement diminué et que pour le sucre, les perspectives se sont améliorées. En conséquence, à la lumière de la nouvelle situation du marché, il était, en fait, très difficile à la commission de l'agriculture de se rallier aux différentes propositions de prix. Aussi a-t-elle abouti à la conclusion générale que l'on aurait pu escompter de la Commission, la présentation de propositions plus larges. Mais peut-être M. Mansholt nous réserve-t-il encore, pour tout à l'heure, quelques surprises ?

Brouwer

Je voudrais encore relever un point dont la commission a discuté, à savoir que M. Mansholt a motivé ses propositions de prix en invoquant notamment la perspective de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE. Mais sur ce point non plus, notre commission n'a pas été absolument convaincue. On note effectivement, à l'heure actuelle, des différences de prix considérables, mais on peut se demander si, en raison notamment des progrès de l'inflation et des hausses de prix en Grande-Bretagne, ces différences conserveront, pendant la période transitoire, l'importance qu'elles ont actuellement. En résumé, la commission constate que sur le plan de l'évolution des revenus, le secteur agricole est effectivement en retard, en Europe, sur les autres secteurs ; elle a donc dû renoncer à examiner la situation pour chaque produit séparément et a préféré se pencher sur l'ensemble des problèmes qui se posent. En conséquence, elle propose une augmentation générale des prix d'au moins 5 % en moyenne, à substituer aux majorations prévues produit par produit ; il appartiendra à l'exécutif d'examiner cette proposition et de formuler, sur cette base, de nouvelles propositions de prix.

Je tiens à souligner qu'il s'agit là d'un pourcentage moyen et que la commission elle-même a différencié cette proposition au paragraphe 13 de sa proposition de résolution, pour bien marquer que la commission de l'agriculture entend elle aussi, tenir compte de la situation réelle du marché pour certains produits. Monsieur le Président, je vois que vous regardez votre montre ; je vais donc conclure mon exposé introductif, mais il reste un point important que je voudrais encore évoquer. Les choses étant ce qu'elles sont, la commission a estimé devoir souligner qu'eu égard aux entreprises qui sont encore rentables, on ne saurait guère admettre que les prix se trouvent, à l'avenir, à nouveau bloqués. Si l'on veut assurer le développement des entreprises bien structurées garantissant un revenu raisonnable, il s'impose d'envisager chaque année, une adaptation raisonnable des prix et il serait désastreux, pour ces exploitations que l'on décide, dans un proche avenir, un nouveau blocage des prix.

Monsieur le Président, j'espère avoir ainsi suffisamment commenté la proposition de résolution de la commission de l'agriculture.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Kriedemann.

M. Kriedemann, rapporteur pour avis de la commission des relations économiques extérieures. — (A) Monsieur le Président, l'avis de la commission des relations économiques extérieures vise, ni plus, ni moins, à attirer l'attention sur le fait qu'en la matière, il faut avoir égard non seulement aux problèmes purement agricoles, mais aussi à d'autres faits et circonstances. Cette obligation s'impose à la commission, ne serait-ce que parce que l'an dernier, le Par-

lement l'a chargée d'examiner soigneusement quelles sont les raisons des critiques qui nous sont opposées et que l'on ne saurait ni ignorer ni négliger. Nous avons d'autant plus bonne conscience que nous avons eu l'occasion d'examiner de façon détaillée sur quoi se fondent les critiques et d'apprécier dans quelle mesure les reproches et les préoccupations de ceux qui les formulent sont justifiés ou non. Le fait que ce travail n'est pas encore terminé n'autorisait pas la commission des relations économiques extérieures à s'abstenir d'apporter sa contribution au débat d'aujourd'hui en rendant l'avis qui vous est soumis.

Il se fait que sans vouloir minimiser la portée des préoccupations qu'inspirent à tout homme politique les problèmes de l'agriculture et des hommes qui y travaillent, ce ne sont malheureusement pas là les seuls problèmes que nous ayons à résoudre. Notre avis n'a d'autre objet que d'attirer votre attention sur ce fait.

La commission des relations économiques extérieures n'a même pas eu — ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'il en va ainsi — à résister à la tentation de se mettre à la place de la commission de l'agriculture et de proposer une politique agricole de rechange qui soit meilleure que l'actuelle. Ce n'est pas son rôle. Si quelqu'un estime qu'en s'abstenant de formuler des propositions en ce sens, ma commission a joué un rôle négatif, je répéterai que telle n'était pas l'intention de la commission dont je vous soumets l'avis, et que cela n'entraîne d'ailleurs pas dans ses attributions.

La commission des relations économiques extérieures jugerait qu'on se méprend sur ses intentions si quelqu'un estimait qu'elle entend substituer à la politique agricole, la politique du commerce extérieur. Elle estimerait aussi qu'on la comprend mal et que l'on compromet gravement ses travaux si on l'accusait de prendre pour argent comptant les reproches que nos partenaires économiques et commerciaux des pays tiers formulent à l'encontre de la Communauté. Elle n'est pas imbue d'elle-même, mais elle ne craint pas de prendre ses responsabilités. Je tiens à le souligner, pour éviter tout malentendu et pour que personne ne se croie obligé de remettre la commission à sa place ou de défendre l'agriculture contre les considérations sur lesquelles nous attirons l'attention avec, je pense, toute la circonspection qui s'impose. Je m'en tiendrai là, Monsieur le Président.

M. le Président. — La parole est à M. Borocco, au nom de la commission des finances et des budgets.

M. Borocco. — Monsieur le Président, la commission des finances et des budgets m'a chargé d'exposer oralement son avis. Comme vous le verrez au moment de l'adoption de la résolution, cet avis a pris la forme d'une proposition d'amendement, en deux paragraphes, à la résolution de la commission de l'agricul-

Borocco

ture. Ces modifications sont toutefois le résultat d'un débat long et approfondi, auquel la commission des finances et des budgets s'est livrée en examinant les propositions de règlement concernant certains prix agricoles. Ce débat a porté comme il était naturel sur les aspects de ces propositions de prix qui sont de la compétence de la commission des finances et des budgets. S'il y a un intérêt à les exposer en introduction au présent débat, c'est parce que les aspects financiers de ces propositions suscitent une série de réflexions à caractère général basées sur les principes fondamentaux de la procédure budgétaire et sur les pouvoirs budgétaires tels que le Parlement et sa commission des finances et des budgets les ont toujours conçus. La commission des finances et des budgets ayant examiné les propositions de la Commission des Communautés en matière de prix et de structures agricoles est parvenue aux conclusions suivantes : quant aux propositions concernant les prix, il est apparu à la commission des finances et des budgets que l'augmentation des prix agricoles proposée par la Commission des Communautés apparaît insuffisante pour assurer l'accroissement souhaitable du revenu agricole des exploitations bien gérées. De plus, il ne faut pas se limiter à augmenter les prix, mais mettre en œuvre les mesures proposées par la Commission des Communautés en matière de réforme et de structures agricoles. A long terme, cette réforme doit avoir pour résultat de réduire le coût de la garantie des prix. Il convient de rappeler ici la résolution du Conseil du 21 avril 1970 concernant une meilleure maîtrise des marchés agricoles. A court terme, l'accroissement des dépenses de la section « garantie » qui découle de l'augmentation prévue des prix peut être acceptée, mais il faut que les décisions en matière de structures soient prises au niveau communautaire. La modification des prix agricoles proposée par la Commission des Communautés constitue une nouvelle orientation de la politique agricole commune. Elle doit être traduite en termes budgétaires permettant au Parlement, conscient de ses prérogatives en la matière, de constater si les propositions modifiées de la Commission en matière de prix sont acceptables, tant en ce qui concerne le revenu des agriculteurs que du point de vue de l'effort financier supplémentaire qu'il est nécessaire de consentir à cet effet.

Une politique budgétaire doit être sincère ; elle ne peut être basée sur la pratique de virements de chapitre à chapitre, qui serait érigée en système. En aucun cas, ces virements ne pourraient être effectués sur le plan communautaire sans que le Parlement et sa commission des finances et des budgets aient la possibilité d'en connaître de la façon la plus complète possible et d'après les justifications qui s'imposent. La commission des finances et des budgets doit être la garante de la sincérité du budget et doit être assurée en conséquence de cette sincérité de la part de la Commission des Communautés. Il faut aussi attirer l'attention de la Commission des Communau-

tés sur un problème fondamental. Il est indispensable que les méthodes de calcul des prévisions des recettes et des dépenses soient à ce point précises qu'elles puissent s'insérer dans le système budgétaire qui sera d'application à partir de 1975 et selon lequel le budget des Communautés se déterminera non plus seulement en dépenses comme actuellement, mais aussi en recettes. Nous remercions la Commission et M. Mansholt de nous avoir communiqué ce document vert, le 905/final, qui pour nous représente déjà un élément extrêmement intéressant ; nous vous remercions aussi de cet immense travail que vous avez réussi à mener à bien très rapidement sur les conséquences financières de la proposition relative aux prix et aux structures agricoles.

Quant aux propositions concernant les structures, là justement où la Commission des Communautés envisage d'apporter des modifications aux propositions relatives à la réforme de l'agriculture, elles comportent un certain accroissement des dépenses, annoncées précédemment. Des réserves financières constituées au budget des Communautés peuvent aider à couvrir les dépenses de la réforme pendant les deux premières années, mais elles n'ont été constituées que sur le plan comptable et doivent encore être versées par les États membres. Le recours à l'emprunt permettrait à la Communauté d'étaler dans le temps l'effort financier, qui atteindra son point culminant vers 1977.

Enfin, il y a lieu d'émettre certaines réserves qui ont trait d'une part au fait que les éléments financiers relatifs aux propositions de la Commission des Communautés ne sont pas complets. Or, il est nécessaire qu'ils le soient pour que le Parlement puisse juger de ces propositions en toute connaissance de cause et dans le cadre de ses responsabilités budgétaires. Elles ont trait d'autre part aux prévisions de dépenses contenues dans la partie V : « Financement de la politique agricole commune relative aux structures ». Ces prévisions de dépenses vont au-delà de 1975. Or, à cette date, compte tenu de l'autonomie financière de la Communauté, il incombera aussi au Parlement de les déterminer, de les apprécier en fonction notamment de cette autonomie financière. Donc, l'ensemble de ces considérations ont amené la commission des finances et des budgets à rappeler que la réforme de l'agriculture doit avoir pour conséquence une réduction à long terme du coût de la garantie des prix. Mais elle estime qu'à court terme, outre l'accroissement des prix prévu, un accroissement des dépenses pour la garantie des prix peut être également accepté.

Enfin, la commission des finances et des budgets a estimé que les conséquences financières des propositions modifiant les prix agricoles devraient normalement se traduire par la présentation d'un budget supplémentaire et rectificatif. Elle rappelle à ce propos que le Parlement ne saurait accepter une pratique de virements de chapitre à chapitre, qui serait érigée

Borocco

en système et qui ne lui permettrait pas d'exercer ses pouvoirs budgétaires fondés notamment sur l'exigence d'une correspondance entre le projet de budget tel qu'il l'a approuvé et le projet tel qu'il est exécuté. Ces considérations sont traduites dans les deux paragraphes que j'ai l'honneur de présenter, au nom de la commission des finances et des budgets, sous forme d'amendement à la proposition de résolution de M. Brouwer.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Mansholt.

M. Mansholt, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*. — (N) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance au Parlement qui, une fois de plus, dans des détails très courts et à un moment qui sans doute ne s'y prête guère, a bien voulu se réunir en session spéciale pour examiner ce problème très important et formuler, à l'intention du Conseil de la Commission, un avis sur nos propositions.

De même que le rapporteur, je me limiterai avant tout à quelques considérations d'ordre général. Bien entendu, je répondrai aussi à quelques-unes des observations qu'il a faites. Je tiens d'ailleurs à le remercier tout particulièrement de son rapport.

Il n'est pas nécessaire, je pense, d'entrer ici dans le détail des règlements qui sont à la base de la politique des prix. C'est une décision politique qu'en ce moment il importe de prendre. Je comprends donc fort bien que la commission de l'agriculture ait senti le besoin de formuler un avis à caractère nettement politique. D'ailleurs, la Commission a, elle aussi, demandé au Conseil de prendre le plus rapidement possible, c'est-à-dire avant le 1^{er} avril, une décision politique sous la forme d'une résolution dans laquelle il se prononcerait tant sur la politique des prix que sur la politique sociale et structurelle. Je remercie le Parlement d'avoir tant mis en évidence le lien qui existe entre ces divers éléments. Ce sera pour la Commission une raison de plus de ne pas s'écarter de cette ligne de conduite lors des très difficiles discussions qui auront lieu la semaine prochaine.

Il est clair, Monsieur le Président, que ce ne fût pas une tâche facile, pour la commission de l'agriculture, que de formuler un jugement politique. Personne n'ignore l'agitation qui règne dans le monde agricole et qui dans une certaine mesure — je pourrais même dire dans une large mesure — est justifiée. L'agriculture se sent actuellement prise entre des éléments en quelque sorte déchainés, échappant à tout contrôle. D'une part, il y a cette inflation galopante qu'à grande peine on parvient encore à maîtriser et qui a déjà dépassé les 5 %. Il y a de très fortes hausses de salaires dont nous nous réjouissons beaucoup si elles s'accompagnaient, dans l'industrie et dans les autres secteurs d'activité, d'un important accroisse-

ment de la productivité. Mais nous savons qu'il n'en est rien. Il y a aussi le relèvement notable des coûts qui en résulte dans l'agriculture. D'autre part, il est extrêmement difficile de mener une politique positive en matière de prix. On comprend que les agriculteurs s'échauffent et songent à sonner le rassemblement. J'ajouterai que les manifestations organisées également à l'intention de la Commission l'encouragent réellement dans ses efforts de faire ce qui doit être fait, et nous espérons qu'il en est de même pour les gouvernements. Si la semaine prochaine, pendant la réunion du Conseil de ministres, une manifestation réunissant des dizaines de milliers de personnes a lieu à Bruxelles, nous espérons que ce sera une manifestation digne et imposante. Ainsi, elle sera salutaire pour tous, en Europe certainement, mais aussi ailleurs.

Mais venons-en aux faits. La résolution relève tout d'abord le retard intervenu dans la présentation de nos propositions sur les prix. Elle le fait à bon droit. Ces propositions sont normalement présentées en juillet ; or, nous sommes au mois de février de l'année suivante. Vous en connaissez les raisons, je ne m'y arrêterai pas. J'espère seulement que lorsque le Conseil aura statué sur l'ensemble des mesures, c'est-à-dire sur les prix pour la campagne 1971-1972 et sur les mesures structurelles et sociales, il sera possible de retrouver le rythme nécessaire à la Communauté en ce qui concerne l'élaboration des propositions et des avis en matière de prix.

En second lieu, la commission de l'agriculture constate que nos propositions sont insuffisantes. Je suis d'accord avec elle. Les propositions que nous avons présentées ne répondent pas aux hausses de prix dans l'agriculture et au retard enregistré dans ce secteur au point de vue des revenus. Nous avons également appelé l'attention sur le problème. C'est une des raisons pour lesquelles nos propositions en matière de prix sont liées — et j'insiste sur ce point — à des propositions fort détaillées en matière de structures qui prévoient notamment un certain nombre de subventions directes afin de maintenir le revenu de certaines catégories d'agriculteurs à un niveau déterminé.

A mon sens, c'est à tort que la commission de l'agriculture dissocie, dans son rapport, nos propositions relatives aux prix d'un élément qu'elle a pourtant relevé dans notre projet, car il en fait expressément état. En effet, constatant que ces propositions en matière de prix étaient insuffisantes et ne répondaient pas entièrement aux hausses des prix ni au relèvement souhaité des revenus dans l'agriculture, nous avons envisagé l'octroi de subventions directes à certaines catégories d'agriculteurs. Nous avons évidemment diverses raisons de ne pas proposer des prix plus élevés, par exemple, pour les céréales, le lait, la viande bovine et les betteraves sucrières.

Je puis vous assurer — et cela ressort aussi de la proposition de la commission de l'agriculture — qu'il

Mansholt

n'est pas aisé de présenter, dans le domaine des prix, des propositions qui aillent bien au-delà de celles de la Commission. Je note que pour les produits les plus importants — c'est-à-dire le lait et les produits laitiers — les écarts atteignent 1 %. Alors que nous proposons une augmentation de 5 % pour le lait, la commission de l'agriculture propose 6 %. J'ai déjà dit devant la commission de l'agriculture que cette différence de 1 % ne tirait pas à conséquence. Je n'y vois aucun problème. Mais j'admets que, du point de vue psychologique, elle puisse avoir son importance, car le COPA a demandé 6 %. Je comprends donc la position de la commission.

En fait, que se passe-t-il ? Les organisations agricoles européennes, réunies au sein du COPA, proposent de majorer le prix du lait de 6 % au moins. Notre Commission propose un relèvement de 5 %, la commission de l'agriculture du Parlement européen propose 6 %. Ainsi, les chiffres sur lesquels nous discutons sont d'un même ordre de grandeur et nous sentons tous très bien qu'il y a là une limite que nous ne devons pas dépasser.

Mais lorsque le Parlement propose, par exemple, 3 % pour les céréales et 6 % pour l'orge — le maïs n'est pas cité ; je ne sais quelle conclusion en tirer — on s'engage dans la contradiction. J'admets que le Parlement s'efforce d'améliorer la relation entre, d'une part, le prix des céréales fourragères et, d'autre part, le prix des céréales panifiables, et qu'il cherche à la réduire en augmentant, dans une mesure moindre, le blé et, dans une mesure plus importante, l'orge. Or, nous avons proposé 2 % pour le blé, et le Parlement 3 %. Nous avons proposé 5 % pour l'orge, le Parlement propose 6 %. Ces chiffres se situent dans le même ordre de grandeur et pour notre Commission ainsi que pour les organisations agricoles, il était extrêmement difficile d'arriver à un point de vue commun. Le COPA se trouvait devant le même problème que le Parlement et que notre Commission, problème qui se posera aussi prochainement au Conseil. En effet, on ne peut évidemment pas se contenter de proposer une augmentation globale de 5 %. Il faut fixer les prix produit par produit. Il en va de même en ce qui concerne l'avis du COPA. La grande difficulté provient de ce que les opinions diffèrent considérablement, les agriculteurs allemands réclamant une hausse du prix des céréales de 10 %, alors que les agriculteurs français et italiens sont adversaires de toute augmentation.

L'avis du COPA doit normalement tenir compte de tous ces desiderata. Ce n'est pas chose facile. On ne saurait contenter tout le monde. Il faut arriver à une politique unique. Il faut savoir jusqu'où on peut aller pour les betteraves sucrières, pour l'orge, pour le blé. C'est le problème que la Commission avait à résoudre. Elle avait proposé 5 % pour l'orge, et rien pour le maïs. Résultat : le mécontentement était général. Les agriculteurs allemands manifestèrent à Bonn et réclamèrent 10 %, sinon 15 % comme ce fut

le cas dans certains districts. Les agriculteurs français écrivirent ou envoyèrent des télégrammes à la Commission pour dire : « Qu'avez-vous fait ? Pourquoi avez-vous majoré les prix des céréales ? Ce n'est pas ce que nous voulons ! ».

Monsieur le Président, j'ai dit un jour que l'information sur les problèmes agricoles était à parfaire. J'ai pu récemment participer à une émission de télévision en France qui avait pour but — intention louable — d'informer convenablement les agriculteurs. Je ne sais si l'objectif a été atteint. Mais, en tout cas, le souci d'objectivité était évident. Le manque d'information est très grand, notamment en ce qui concerne la politique des prix. Je ne vise pas maintenant la politique des structures.

Lorsque je vois de quelle manière les agriculteurs sont informés dans les différents pays, j'en arrive à la conclusion que les agriculteurs allemands sont mal renseignés sur la situation. Je l'ai dit. On a très mal pris la chose !

Je pourrais en dire autant des agriculteurs néerlandais. Nos moyens d'information sont très limités. Ce sont des émissions de télévision hebdomadaires qu'il nous faudrait pour remettre chaque fois les choses au point. Car lorsque ceux qui savent se contentent de revendiquer une augmentation de 10 % des prix des céréales et des produits agricoles, sans en même temps exposer la situation telle qu'elle se présente dans d'autres pays, ils font de la mauvaise information. Il est facile de réclamer une hausse de 10 % des prix des céréales, mais si l'on omet de spécifier en même temps que d'autres agriculteurs, et de plus nombreux — je songe aux paysans français et italiens — demandent cette hausse des prix non pas pour les céréales, mais pour les produits d'origine animale, on donne à ses auditeurs une image fautive de la réalité. Dire que cette « maudite Commission de Bruxelles » refuse d'accorder plus de 3 ou 5 % sans préciser que d'autres catégories d'agriculteurs, beaucoup plus nombreux, sont opposés à cette hausse du prix des céréales, c'est mal informer le monde paysan.

Monsieur le Président, l'atmosphère dans cette enceinte est empreinte de sérénité. Je ne vois guère d'agriculteurs dans la tribune publique, si tant est qu'il y en ait une. En fait, ce débat sur la politique des prix devrait se tenir face à l'ensemble des représentants de la campagne qui ont un avis à donner, un message à nous transmettre. J'ai été frappé par le fait qu'en Allemagne, par exemple — j'ai soigneusement contrôlé la chose —, les journaux agricoles n'aient rien publié sur la résolution adoptée par ce Parlement au sujet de la politique des structures. Je n'y ai rien trouvé non plus sur les propositions du COPA au Conseil en matière de prix. On ne montre qu'un aspect du problème et le Parlement européen n'est guère en mesure de corriger l'image ainsi créée parce que — vraisemblablement aussi par manque

Mansholt

d'information — l'opinion est trop peu au courant de ce qui se dit dans cette assemblée.

C'est ce que j'avais sur le cœur, Monsieur le Président, c'est ce qu'il fallait que je dise en conclusion de ces considérations d'un ordre plus général.

(Applaudissements)

J'en viens maintenant à quelques autres points. Je m'y arrêterai d'ailleurs plus longuement demain. Au sujet des prix, le rapporteur, M. Brouwer, a dit que nos propositions étaient incomplètes, en ce sens que nous avions passé certains produits sous silence. Nous les avons tous cités, mais en faisant suivre certains du chiffre zéro, ce qui veut dire que nous nous abstenions de suggérer une majoration. Pour ces produits, rien n'est donc prévu. Pour ce qui est des céréales, je ne vois pas la possibilité de modifier le point de vue de la Commission. Je suis d'avis que la hausse de 5 % proposée pour l'orge est raisonnable. Évidemment, elle pèsera partout sur la production animale ; tout n'est pas bénéfique. Nous cherchons même — je l'ai dit aussi devant la commission de l'agriculture — une méthode qui permettrait de relever davantage le prix de l'orge de qualité. Nous nous y employons activement, mais il nous faut la coopération des brasseries. C'est d'ores et déjà chose faite dans un de nos pays. On y a obtenu pour l'orge de qualité un prix supérieur à 8 %, dans le cadre d'un accord pluriannuel avec les brasseries. C'est une question à mettre au point en vue de stimuler la production de l'orge de qualité là où c'est possible et nécessaire.

Quant aux betteraves sucrières, notre rapport annuel indique que la production de sucre demeure excédentaire, le surplus étant de 20 % environ. C'est dire qu'il faut se montrer extrêmement circonspect en ce qui concerne une majoration du prix des betteraves. Nous constatons qu'en France le quota sera très probablement dépassé — je cite le chiffre avec toute la prudence requise — de 45 %. Dans un sens, je m'en félicite parce que cela dénote une tendance à la spécialisation dans notre Communauté. Mais cela signifie aussi que les betteraves sucrières sont cultivées et récoltées là où le coût est le plus bas. Cela donne à réfléchir. Que constatons-nous ? La production sucrière diminue en Italie, elle est en légère régression en Allemagne, elle est pratiquement stationnaire aux Pays-Bas et en Belgique, mais dans l'ensemble elle augmente. A cela s'ajoute qu'une augmentation du prix ne profiterait pas aux petits agriculteurs, qui ont les plus grandes difficultés à surmonter, mais à ceux qui en ont le moins besoin en ce moment.

Au surplus, il en résulterait un écart encore plus marqué entre les prix dans l'important secteur de la production animale, sur lequel nous n'avons que peu de prise. Ainsi, une augmentation de prix ne devant favoriser d'une manière générale que les agriculteurs les mieux lotis, je comprends très bien qu'aucune augmentation du prix des betteraves sucrières ne soit

demandée dans un pays comme la France. Mais alors vous devez comprendre aussi qu'il est extrêmement difficile de donner suite au vœu de la commission de l'agriculture d'augmenter le prix des betteraves sucrières de 5 %.

Il y a une deuxième denrée à propos de laquelle l'avis de la commission s'écarte de notre proposition au Conseil : les graines oléagineuses, et en particulier le colza. Au cours des trois ou quatre dernières années, la production a doublé. Le produit, encore une fois, provient généralement de grandes exploitations plutôt que de petites. En outre, comme pour les betteraves sucrières, on atteint en l'espèce la limite de ce qui est admissible dans la relation entre les revenus des petites et des grandes exploitations. Dans ces conditions, j'estime qu'une hausse du prix du colza, par le biais d'un relèvement de la prime à l'achat, ne serait ni réalisable, ni politiquement judicieux. Ne rien faire en ce qui concerne le prix des œufs, le prix du porc et de toute une série de fruits et légumes, mais ajouter les betteraves sucrières et le colza à la liste des produits dont nous majorons les prix, ce serait, à mon avis, compromettre l'équilibre politique, au sein également des organisations agricoles. C'est pourquoi je vous dis dès maintenant que nous ne pouvons pas donner suite à la proposition de la commission de l'agriculture. Je ne sais pas ce qui sera fait pour le lait et je suis évidemment disposé à discuter de cette différence de 1 % avec mes collègues. Mais je puis vous assurer que je ne leur proposerai pas de relever le prix des betteraves sucrières et du colza.

Monsieur le Président, dans un exposé bref mais substantiel, le rapporteur a abordé diverses questions et notamment celles que posent la situation du marché, la Grande-Bretagne et l'évolution du revenu.

La situation du marché est heureusement beaucoup meilleure qu'il y a deux ans. Mais il ne faut pas crier victoire avant d'être arrivé au bout de ses peines. Ce serait une erreur de penser qu'il n'y a plus de nuages à l'horizon. Le marché des produits laitiers a évolué favorablement, la tendance des prix du fromage est ferme et nous pensons pouvoir relever également le prix du lait en poudre. Je n'entrerai pas dans les détails techniques. Dans notre rapport annuel vous trouverez les sommes que nous devons dépenser pour maintenir ce courant d'exportation, comme on l'appelle. La dépense se chiffre toujours par des centaines de millions de dollars par an. Peut-on vraiment parler d'exportation ? A mes yeux, il s'agit plutôt de l'écoulement d'excédents.

En ce qui concerne les céréales, je pense que nous aurons ainsi nos apaisements. L'évolution de ce secteur dans la Communauté n'est pas préoccupante. Si nous réussissons à établir une meilleure relation entre le prix des céréales fourragères et le prix du blé, nous n'aurons plus aucun motif d'inquiétude. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je voudrais dire un mot d'un avis qui vient d'être présenté, très som-

Mansholt

mairement d'ailleurs. Il s'agit de l'avis de la commission des relations économiques extérieures. Je ne l'ai pas entièrement lu, l'ayant reçu en dernière minute. Mais ce qui m'étonne c'est de voir que la commission parlementaire l'a adopté par six voix contre deux et deux abstentions.

Je ne m'étendrai pas sur son contenu. Je ferai seulement remarquer que, s'agissant de céréales et de protectionnisme, l'on n'aurait pas fait mieux au Sénat ou à la Chambre des États-Unis.

(Applaudissements sur divers bancs)

Je regrette que cela paraisse noir sur blanc dans un document du Parlement et qu'on donne ainsi au monde, du moins c'est mon avis, une image totalement fautive de la réalité. Je répète que je le regrette. Nous rencontrons les plus grandes difficultés pour démontrer que notre politique agricole est plus raisonnable qu'on ne l'imagine généralement aux États-Unis. Mais dans un discours que j'ai prononcé à Minneapolis il y a quinze jours, j'ai pu convaincre de nombreux auditeurs du bien-fondé de notre politique agricole.

Les dirigeants des organisations agricoles me l'ont expressément confirmé. Ils étaient impressionnés par ce qui se fait ici en Europe et par la lutte que nous devons mener pour relever le niveau de vie des agriculteurs. Nous avons suscité beaucoup de compréhension, mais un document comme celui-ci réduit d'un seul coup nos efforts à néant. Il cite, à titre d'exemple, une réduction de 50 % des importations de céréales, par rapport aux années précédentes. Je reconnais que les importations de céréales ont diminué, mais celles d'autres denrées ont considérablement augmenté. Si notre politique a pour effet de rendre l'importation des céréales plus difficile mais provoque d'autre part un accroissement énorme des tourteaux grâce à la libération des importations, il faut placer les chiffres dans leur contexte de manière à faire ressortir que nous ne sommes pas protectionnistes. Dans l'ensemble, nous importons actuellement beaucoup plus de produits agricoles qu'en 1958. Il y eut une certaine régression après 1966. Les Américains n'ont jamais cessé de le rappeler. Cette année-là, les importations avaient atteint un maximum par suite de la mauvaise récolte de céréales. Nous avons toutefois à nouveau dépassé le niveau de 1966. Nos importations totales de produits agricoles ont doublé. Les importations totales en provenance des États-Unis de tous les produits agricoles relevant d'une organisation de marché ont triplé depuis 1958. Il y a évidemment eu des glissements : les importations de certaines céréales ont diminué, celles de tourteaux ont augmenté, celles de volailles ont fléchi, celles d'autres produits se sont accrues. Et dans ce document, dont je n'ai encore pu lire qu'une demi-page, j'ai déjà trouvé trois fois le mot protectionnisme. J'ai dit, au cours de mon voyage aux États-Unis, que nous sommes protectionnistes dans la mesure où nous voulons nous protéger de la jungle

que constitue le marché mondial. Et si, pour les Américains, la liberté des échanges se résume à une manipulation des prix sur leur propre marché, et si, pour eux, le marché mondial tout entier doit constituer une zone de libre échange, je leur dis que c'est là une forme de libéralisme que nous n'apprécions guère ici et contre laquelle nous entendons nous protéger.

(Applaudissements)

Nous avons offert — et je voudrais que la commission des relations économiques extérieures le dise clairement — d'assujétir en quelque sorte notre protectionnisme au GATT, à condition que la Grande-Bretagne et les États-Unis fassent de même. Nous avons fait des propositions lors du Kennedy round sur la base du montant de soutien.

(Vifs applaudissements)

Mais nous ne voulons pas que l'on vienne nous reprocher — l'argument est simpliste — d'avoir une protection à la frontière. Cette même protection existe et aux États-Unis, et en Grande-Bretagne, et pratiquement dans tous les pays agricoles. C'est le degré de protection global qu'il faut comparer. Si je compare le total des subventions à l'exportation et l'ensemble des manipulations dans le cadre de la « credit-corporation », qui constituent la protection américaine, avec celle qu'applique la Communauté sous forme de prélèvements, de restitutions et de relèvements de prix à la consommation, j'arrive à la conclusion suivante : si la politique agricole disparaissait subitement aux États-Unis et en Europe, pour faire place à la loi de la jungle, le revenu par agriculteur — c'est cela l'essentiel, car c'est l'homme qui est en cause — diminuerait en moyenne de 850 dollars chez nous et de 1 300 dollars aux États-Unis. C'est donc la protection totale qu'il faut comparer. J'aurais préféré voir la commission des relations économiques extérieures présenter les choses sous cet angle, plutôt que de formuler des critiques subjectives que je trouve absolument inadmissibles.

(Applaudissements)

Cela aussi, Monsieur le Président, il fallait que je le dise.

Il y a ensuite la question de la Grande-Bretagne. La perspective de son adhésion a évidemment joué un rôle dans nos réflexions sur la fixation des prix ; il ne pouvait en être autrement. Pour négocier loyalement avec la Grande-Bretagne, il faut savoir clairement ce qu'il en est de ces différences de prix. Je n'ignore pas — M. Brouwer vient d'y attirer l'attention — qu'entre-temps l'inflation se manifesterait sans doute également en Grande-Bretagne et que les prix augmenteraient aussi dans ce pays. Je pourrais mieux suivre son raisonnement si M. Brouwer pouvait me donner l'assurance qu'en ce moment notre inflation touche à sa fin ; mais je n'en vois pas le moindre indice. Chez nous l'inflation est encore de 5 % ; dans les deux camps, les prix vont donc augmenter.

Mansholt

Si vous me dites qu'à la fin de la période de transition les niveaux des prix se seront rapprochés, je veux bien vous croire. Mais alors, pour ce qui est du prix de la viande, les Britanniques devront nous rattraper au rythme de 15 % par an, car la différence de prix est de 75 %; pour les Danois, le rythme serait de 12 % par an. C'est beaucoup plus que les 5 ou 6 % dont nous parlons. Si l'inflation ne sévissait que chez eux, et pas chez nous, le problème serait aisément résolu. Mais nous sommes logés à la même enseigne, et c'est cela qui me préoccupe. Cela a évidemment influé aussi sur les propositions de l'exécutif. Nous ne sommes pas libres actuellement de rechercher comme nous l'entendons toutes les solutions souhaitées par le biais de la politique des prix.

Monsieur le Président, je crois avoir donné, en ce premier stade des débats, un certain nombre d'explications sur quelques problèmes importants de la politique des prix. Je suis disposé à revenir sur le sujet à la fin de la discussion, lorsque les groupes politiques se seront prononcés sur la question.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur Mansholt. J'ai l'impression que vos déclarations étaient non seulement remarquables mais qu'elles ont donné lieu à des réactions contradictoires dans l'hémicycle. Le débat de demain promet donc d'être intéressant.

La parole est à M. Boscary-Monsservin qui l'a demandée pour une motion d'ordre.

M. Boscary-Monsservin, président de la commission de l'agriculture. — Monsieur le Président, évidemment, j'aurais beaucoup à répondre à Monsieur Mansholt, le félicitant de ce qu'il vient de dire, mais aujourd'hui je prends simplement la parole sur une motion d'ordre. Il est très exactement 19 h 20. Nous sommes venus nombreux à Luxembourg, de très loin. Nous avons fait, pour beaucoup, plus de mille kilomètres et nous avons en fin de semaine des quantités d'obligations chez nous. Est-ce que nous ne pourrions pas tout de même ce soir gagner un peu de temps en entendant quelques orateurs pour que demain, d'assez bonne heure, nous puissions regagner nos domiciles, non pas pour nous distraire, mais parce que nous avons des obligations extrêmement importantes? Je me permets d'insister pour que l'Assemblée me suive à cet égard.

(Applaudissements)

M. le Président. — L'Assemblée est souveraine dans ses décisions; elle peut donc décider ainsi que vous le demandez. La question est de savoir si les porte-parole des groupes sont en mesure de prendre dès maintenant la parole.

On me fait part à l'instant que les porte-parole du groupe démocrate-chrétien, du groupe socialiste et du

groupe des libéraux et apparentés sont en mesure de prendre la parole ce soir. Nous pouvons donc poursuivre notre débat et entendre encore trois orateurs.

Il n'y a pas d'objection?...

Il en est ainsi décidé.

Je donne la parole à M. Vetrone, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Vetrone. — Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est le cas de le dire, c'est bien d'un « coup de tonnerre dans un ciel serein » qu'il s'agit et je ne saurais sûrement pas gré au président de la commission de l'agriculture d'avoir fait poursuivre les travaux ce soir même. Après l'intervention de M. Mansholt, il aurait été nécessaire, en effet, de réfléchir, puis d'exprimer, ne serait-ce que de manière ramassée, en un petit quart d'heure, quelques réactions légitimes à cette intervention. Je serai donc forcé, malgré moi, d'exploiter au mieux ces quinze minutes de temps.

Il est hors de doute que le problème des prix des produits agricoles, que la Commission exécutive a soumis à l'avis de l'Assemblée sous forme de propositions précises, donne grande envie de s'y attarder longuement, ce qu'il est impossible de faire. Je me contenterai donc de faire quelques considérations, les plus importantes à mon avis, pour bien motiver le vote favorable que le groupe politique, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, donnera à la proposition de résolution, approuvée par la commission de l'agriculture, et ayant trait au rapport de M. Brouwer.

A une époque récente, en débattant de la politique de réforme des structures socio-économiques en agriculture, notre Assemblée a déjà pu constater que la politique agricole commune, figée dans l'immobilisme depuis des années, a été la principale cause de la crise de confiance, très profonde, à laquelle est en proie le monde rural de la Communauté. Ainsi, ces dernières semaines, les catégories professionnelles agricoles intéressées ont souvent manifesté dans l'agitation, et certaines de ces manifestations ont impressionné vivement l'opinion publique.

C'est là un fait politique que nul ne saurait ignorer, surtout si l'on connaît les réactions qu'il a suscitées au Conseil de ministres même, où l'atmosphère est devenue fébrile à l'extrême en raison des profondes divergences nées entre les diverses délégations au sujet des aspects politiques que le problème reflète dans chacun des pays membres.

Disons tout de suite que la demande à laquelle le Conseil de ministres est appelé à répondre, est celle de reconnaître en principe aussi bien qu'en fait le caractère indissociable et concomitant des procédures de décision de la politique des prix et de la politique de structures. En un moment où il n'est plus possible de différer les décisions en question, quelques pays membres ont davantage tendance à

Vetrono

adopter d'urgence, et en toute autonomie, des dispositions en matière de prix, alors que d'autres, bien que ne s'y opposant pas a priori, désirent qu'elles soient prises en même temps que celles qui sont relatives aux structures.

Et si l'on considère que la Commission exécutive a pris position ici, en en faisant une question de principe, on comprendra que les tractations actuelles achoppent à de nouveaux obstacles difficilement surmontables.

Faisant sienne une récente prise de position du Parlement européen sur ce problème, la commission de l'agriculture a réaffirmé à juste titre, dans sa proposition de résolution, que ces deux politiques sont indissolublement liées, faisant remarquer que les effets de la politique des prix sont immédiats, au lieu que ceux de la politique des structures doivent obligatoirement s'échelonner dans le temps. Raison de plus, donc, pour que l'on mette en œuvre sans délai la politique des structures.

Même ceux qui s'inquiètent des charges exorbitantes qui pèsent sur la Communauté et sont déçus par les maigres résultats de la politique agricole commune, qui n'a pas encore abouti à une réorganisation définitive de l'agriculture communautaire, et qui n'ont donc que trop tendance à condamner l'agriculture et la politique agricole commune, reconnaîtront que l'amélioration des revenus agricoles et l'élévation du niveau de vie des agriculteurs ne sont pas des objectifs réalisables dans le seul cadre des règlements portant organisation commune des marchés et de la politique des prix, les seuls volets de la politique agricole à être terminés à ce jour.

Certes, ces instruments concourent à promouvoir une amélioration des revenus agricoles, mais ils ne sont pas pour autant des instruments d'action durable, efficaces à tout moment : si l'on ne parvient pas à guérir une agriculture malade par des mesures de défense, de protection et de soutien des marchés, cela signifie que le mal provient essentiellement des structures socio-économiques elles-mêmes, qui, le plus souvent, souffrent d'une sorte d'asphyxie.

De là, la nécessité d'entreprendre immédiatement, et avec courage, une politique de réforme des structures, car nous avons déjà consacré trop de temps aux débats, dont nous voudrions juger aujourd'hui l'utilité moins sur le fait que l'on reconnaît une importance primordiale à la réforme des structures, que sur la nécessité immédiate d'une action concrète.

La politique des prix qui, malheureusement, est restée stationnaire jusqu'en 1964 pour les céréales et jusqu'en 1968 pour les autres produits, devra sortir de cet immobilisme, si nous ne voulons pas continuer à pratiquer une politique agricole commune tronquée, à un moment où l'on déplore de graves lacunes dans les politiques d'intégration, de développement régional, commercial, économique et monétaire.

Il est facile de faire le procès de la politique agricole commune — nous le faisons nous aussi —, mais si elle comporte aujourd'hui des lacunes, c'est parce que l'on a estimé pouvoir résoudre les problèmes de l'agriculture en recourant aux instruments mêmes de l'agriculture, alors que l'on sait fort bien que ces problèmes ne pourront être résolus que dans un contexte qui englobe tout notre système économique ; par conséquent, ce procès n'est pas celui de la politique agricole commune, mais celui des autres secteurs économiques et des instances communautaires, qui n'ont pas su jusqu'à présent mettre en chantier une politique commune de développement régional, une politique commune industrielle, une politique commune commerciale, une politique commune monétaire, etc.

Nous souhaitons l'instauration d'une politique régionale qui permette de créer de nouveaux emplois, précisément pour résoudre ce problème ; or, — si je suis bien informé — ce matin même les organisations industrielles de la Communauté ont publié un communiqué dans lequel elles déclarent que la situation est telle qu'elle n'autorise pas d'envisager de nouveaux investissements. En d'autres termes, il serait donc impossible, en fait, de créer de nouveaux emplois.

Il ne faut pas oublier non plus le processus inflationniste dont a parlé M. Mansholt ; ce dernier a souligné à nouveau — et je lui en donne acte — que le malaise dont souffre l'agriculture est des plus justifiés, ajoutant toutefois que les propositions faites par la commission de l'agriculture en matière de prix ne sont pas motivées pour la plupart. Evidemment, à en juger d'après la manière dont il a accueilli l'avis de la commission des relations économiques extérieures, contre lequel j'ai voté ce matin, M. Mansholt ne se préoccupe pas de la perturbation qui pourrait en résulter aux États-Unis. En revanche, en ce qui concerne l'Angleterre, il a rappelé son point de vue selon lequel les augmentations de prix dans la Communauté ne font qu'aggraver les conditions déjà difficiles des négociations d'adhésion de ce pays à la Communauté. A cet égard, je voudrais cependant répéter ce que j'ai déjà dit à M. Mansholt, à savoir que l'Angleterre est touchée par un processus inflationniste plus grave encore que celui en cours dans notre Communauté, que la structure des exploitations agricoles britanniques est plutôt capitaliste que familiale, au contraire de celle des exploitations agricoles de la Communauté, qui ont besoin, elles, par conséquent, de plus de main-d'œuvre. Au sujet des salaires, nous savons fort bien, Monsieur Mansholt, comme vous l'avez dit vous-même, qu'ils ont énormément augmenté, non seulement dans la Communauté, mais surtout en Grande-Bretagne.

Je ne reviendrai pas sur tous les arguments qu'invoquent les producteurs agricoles de la Communauté pour obtenir une augmentation des prix et me contenterai d'exprimer une idée : je suis convaincu —

Vetronne

et je crois qu'un grand nombre de mes collègues le sont aussi — que ces augmentations que nous estimons insuffisantes, incomplètes, parce qu'elles ne s'appliquent pas à tous les produits, sont des augmentations qui sont sans aucun rapport avec les revenus. Je crois que M. Mansholt lui-même en est convaincu, parce que si ces augmentations sont accordées selon le taux proposé par la commission de l'agriculture, elles ne serviront qu'en partie à faire face à la hausse des coûts de production et du renchérissement des services indispensables à l'agriculture.

Or, la situation de l'agriculture s'est aggravée à un point tel qu'aujourd'hui elle est devenue un problème politique, et c'est pourquoi le Conseil de ministres, la seule instance à même d'exprimer une volonté politique rigoureuse, ne peut décevoir les espoirs légitimes de nos producteurs agricoles.

Pour se faire une idée de la détérioration de la situation, il suffit de penser qu'en 1969, la part de l'agriculture dans la formation du produit national brut représentait 5,8 %, alors que la main-d'œuvre employée dans l'agriculture s'élevait à 13,8 % de toute la population active de la Communauté. Voilà qui est autre chose que la parité des revenus ! Nous n'aurons la parité des revenus que lorsque ces deux pourcentages convergeront dans l'agriculture. Or, j'ai l'impression du contraire, je crois, en effet, que la fourchette entre ces deux pourcentages tend à s'élargir, que le retard dans l'égalisation des revenus continue à grandir et que l'objectif final fuit sans cesse devant nous. De tout cela résulte cette conclusion : les augmentations réclamées ne sont pas de celles qui sont faites par des organisations professionnelles agricoles pour satisfaire des revendications inconsidérées. Je crois que ce sont des revendications très modérées que le Conseil de ministres devrait approuver, si elles étaient appuyées par la Commission. Or, d'après les déclarations faites ce soir par M. Mansholt, j'ai bien l'impression que la Commission exécutive ne soutiendra pas ces revendications et que, demain, nous devons donc nous en prendre non seulement au Conseil de ministres, mais aussi à la Commission, à cette Commission que nous voudrions pourtant aider dans cette lutte, dans cette défense d'une question de principe.

C'est pourquoi j'en appelle à M. Mansholt pour qu'il intervienne dans cette affaire du réajustement des prix, de l'adaptation des prix. Ce n'est pas que nous voulions des prix qui, nous nous en rendons compte nous-mêmes, sont impossibles à obtenir pour le moment. D'ailleurs, l'agriculture est lente dans ses processus, comme elle l'a été dans son histoire, et c'est pourquoi l'idée de gradation est innée chez les producteurs agricoles. En tout cas, ce que l'on demande est un minimum et je crois qu'il y a lieu de l'accorder.

A cette place, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'avis formulé par la commission des relations

économiques extérieures. Je me rends compte des difficultés qu'elle a rencontrées, elle qui craint, évidemment, de perturber davantage les relations avec les pays tiers ; cependant, je tiens à dire que je souscris entièrement aux déclarations — j'y ai d'ailleurs applaudi — faites à ce propos par M. Mansholt, parce que j'ai eu l'occasion d'avoir des contacts avec les responsables les plus qualifiés des organisations professionnelles de l'agriculture américaine. Or, ils ont été les premiers à reconnaître que leur protectionnisme est parfois plus fort que celui imputé à la Communauté ; c'est dire que les accusations portées par nos collègues de la commission des relations économiques extérieures contre notre politique, qui serait, selon eux, une politique protectionniste, ne sont pas fondées, surtout si nous songeons que la balance commerciale entre la Communauté et les États-Unis est toujours créditrice pour ceux-ci. Je dirai donc pour conclure que nous traversons une période délicate, et que nous en avons tous conscience, je crois. C'est un moment délicat pour notre Communauté. Rien de surprenant qu'à l'origine de ces troubles, on retrouve une fois de plus le désaccord qui existe sur le futur développement à donner à la politique agricole commune. C'est la seule politique commune qu'ait effectivement réalisée la Communauté, et je me demande parfois ceci : si la politique agricole commune n'existait pas, la Communauté existerait-elle encore ? Je pense que les accusations que l'on nous adresse, d'avoir fait de la Communauté une Communauté verte, sont injustes. On a voulu commencer par la politique agricole commune, en se promettant de faire en même temps les autres politiques. Ce qui n'a pas été fait. Et cependant, le pool vert a échoué justement pour ces raisons, alors que l'on avait prononcé une mise en garde contre l'impossibilité de faire une politique agricole commune en dehors du contexte des politiques communes dans les autres secteurs. De là cette crise de confiance que les producteurs agricoles de la Communauté expriment par toutes sortes de moyens. Une manifestation de 80 000 à 90 000 agriculteurs aura lieu à Bruxelles le 23 mars, dans l'espoir de sensibiliser le Conseil de ministres, de même que M. Mansholt pour qu'il nous apporte son aide ; espérons donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, que cette sensibilisation se fasse parce que sinon la crise de confiance pourrait facilement déboucher sur une crise politique.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Vredeling, au nom du groupe socialiste.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, je puis vous annoncer, au nom de notre groupe, que nous trouvons la résolution de la commission de l'agriculture acceptable. Elle reflète une conclusion à laquelle l'on n'est pas parvenu sans mal, d'autant que devant les difficultés où se débat actuellement l'agri-

Vredeling

culture, l'on est trop facilement tenté de se dire : « Allons, augmentons ces prix ; de cette façon, les paysans seront de nouveau contents », puis, oubliant rapidement le reste des problèmes, de passer à l'ordre du jour. L'une des raisons pour lesquelles nous pouvons faire nôtres les thèses de la commission de l'agriculture — et tel n'a pas toujours été le cas dans cette Assemblée — réside dans les sept premiers paragraphes de cette résolution, où, de façon expresse et avant même de parler des prix, l'on redit la nécessité de lier la décision sur la politique des structures et la politique sociale, en tant que perspectives d'avenir pour l'agriculture, et la décision à prendre quant aux prix, qui doivent être fixés pour le 1^{er} avril, le niveau souhaité, à cet égard, par la commission de l'agriculture dépassant légèrement celui que propose l'exécutif.

Monsieur le Président, je dois dire que, sur ce point, je me range entièrement aux remarques faites par M. Mansholt. Il s'agit d'écarts apparents, qui, considérés de plus près, n'ont qu'une importance mineure. J'étais, moi aussi, à une réunion paysanne de protestation, à Arnhem, en même temps, par hasard, que notre rapporteur. A vrai dire, j'ai éprouvé un certain étonnement. Il s'agissait d'une manifestation d'envergure et çà et là, dans la salle, on criait pas mal, mais il s'agissait d'une divergence d'opinion entre le groupement professionnel des agriculteurs, qui défendait, à quelques nuances près, le point de vue de la COPA, du moins pour le lait, et la Commission, qui proposait, pour le lait, 5 %, alors que l'on en avait demandé 6. Je me dis alors, pour employer une expression française : « Tant de bruit pour une omelette. » Il s'agissait de 1 %, ce qui n'est quand même qu'une toute petite différence. D'un autre côté, je dois dire que je fais entièrement miennes les observations faites par M. Mansholt à l'adresse de ceux qui voudraient une augmentation de 10 %. J'ai la désagréable surprise de constater que l'on fait de nouveau, dans cette Assemblée, de la politique intérieure, puisque la CDU allemande a déposé un amendement par trop facile. Qui dit mieux ? 10 % ! A M. Klinker de nous dire — et sans doute le fera-t-il — pourquoi il ne demande pas 15 %. Je suis curieux d'entendre ses raisons !

Monsieur le Président, il est évident que l'on ne peut mener une politique des prix fondée sur les régions. Je ne vise pas directement le Slesvig-Holstein, sans quoi je pourrais, à mon tour, parler d'abondance des porcs ou des tomates du Westland. Tout cela est bel et bien, mais là n'est pas la raison pour laquelle, M. Klinker pas plus que moi, nous avons été envoyés au Parlement européen. Monsieur le Président, avec la franchise que j'aime je dis telle n'est pas notre tâche. Nous ne sommes pas ici au service d'une région ou d'une zone déterminée, mais d'un Parlement européen. M. Klinker est membre du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, de mon côté, je fais partie du groupe socialiste du Parlement européen ; nous devons ensemble mener une politique

européenne, ce qui, à l'occasion, peut provoquer des divergences de vues dans les groupes ; il peut, de même, s'en produire dans cette Assemblée, mais nous devons absolument convenir de concevoir une politique européenne et non une politique régionale qui nous vaille l'approbation des journaux et une bonne presse dans nos pays respectifs. Il n'est que trop facile d'agir de la sorte, et je m'y refuse formellement.

Monsieur le Président, il serait diablement souhaitable, à cet égard, que nous puissions en arriver à des élections européennes. A ce moment, j'aimerais examiner à la loupe le slogan dont ces délégués font le programme politique de leur parti. Il serait plutôt piquant de comparer ces éléments des différents programmes politiques ou des refrains des porte-parole de groupes, comme nous le faisons d'ailleurs chez nous, dans nos partis nationaux. Mais, je le répète, je trouve que la politique proposée par la commission de l'agriculture peut se justifier ; elle s'insère parfaitement dans le prolongement du grand débat de politique agricole que nous avons eu en février. Pour moi, à vrai dire, c'est alors qu'eut lieu le grand débat politique. Notre débat présent porte sur les prix, et le point de savoir s'il y a lieu d'ajouter un petit pour cent supplémentaire ou de calculer autrement les prix me paraît être, à vrai dire, une question technique, qui, autant qu'il m'en souviennne — comme je l'ai dit en commission de l'agriculture — n'a jamais eu son pareil dans mon Parlement national. Le hasard me confronte en ce moment avec quelqu'un qui fut pendant de longues années ministre de l'agriculture aux Pays-Bas. Je me souviens d'une motion, c'est-à-dire d'une résolution, dans laquelle nous déclarions : « invite le gouvernement à reconsidérer sa décision relative aux prix du lait ». Cela s'est certainement produit. Mais jamais encore, au grand jamais, nous n'avons, au Parlement hollandais, fixé de prix ! Nous fûmes, certes, consultés, en ce sens que, lors de la discussion du budget de l'agriculture, nous critiquions le ministre lorsque nous avions quelque chose à lui reprocher ; mais jamais nous n'eûmes la responsabilité de fixer des prix ! Je confesse d'ailleurs que j'en serais incapable. Je ne me sens pas en mesure — je ne dispose d'ailleurs pas des instruments nécessaires — de juger si l'augmentation doit être de 3 ou de 3,5 %. Cette relation entre les prix est une affaire technique pour laquelle nous devons faire confiance à l'exécutif. Il nous appartient de juger la politique globale et de nous assurer que la hausse de ces prix se traduit bien par une hausse des revenus des agriculteurs. Mais je pense que, comme Parlement, nous nous fourvoierions en prétendant préciser cela jusque dans le détail, non pas parce que c'est un avis que l'on nous demande, mais parce que cet avis — me semble-t-il — doit demeurer politique. A ce sujet, je regrette un peu que le paragraphe en question contienne tous ces chiffres. M. Mansholt nous a fait remarquer que la formule proposée était, pour les betteraves sucrières, impossible, et, pour les graines oléagineuses très difficile. Monsieur le Président,

Vredeling

j'avoue être incapable de dire si une hausse de 3 % du prix des betteraves sucrière est de nature à provoquer une augmentation de la production ; quand je songe au nombre de quotas existant et constate que ce sucre supplémentaire n'atteindra jamais ce prix, je doute que la production puisse s'en trouver stimulée. Mais, encore une fois, cela devient un débat technique dans lequel je ne veux pas me laisser entraîner.

Monsieur le Président, M. Mansholt vient de nous donner certaines indications qui, à vrai dire, nous ont largement coupé l'herbe sous le pied, tant à nous qu'aux orateurs mandatés par les groupes. Je dirai brièvement que je puis, dans une large mesure, faire miennes les considérations qu'il a développées. Je pensais, en l'entendant : voilà donc l'homme que partout l'on fait passer pour le technocrate par excellence ! C'est ce que tout le monde dit, et il est d'autres cris dont la finesse me paraît douteuse. M. Mansholt est certainement de taille à se défendre lui-même, je n'entends pas me charger de cette tâche. Mais, il m'est arrivé aussi de voir, à la télévision hollandaise, au cours d'une émission de Bonn, des slogans que je ne peux pas répéter ici ; comme ils n'étaient guère intelligents, je les rejette catégoriquement. Je veux seulement vous dire que si je m'étais trouvé là comme orateur, j'aurais, avant d'accepter de prendre la parole, devant ces paysans, exigé que ces calicots fussent enlevés. J'ai trouvé dommage, je dois bien le dire, que cet homme, qu'au demeurant j'apprécie — il est une des personnalités en vue de l'organisation agricole allemande — n'eût pas eu cette exigence et qu'il se fût laissé entraîner dans une situation dans laquelle il aurait, selon moi, dû refuser de continuer à parler. Mais je ne disais cela qu'en passant.

J'en arrive au cœur de l'avis de la commission de l'agriculture et des observations faites à son sujet par M. Mansholt. La hausse totale des coûts, disons l'inflation — M. Mansholt l'a signalé aussi — est beaucoup plus importante que la correction apportée par ces nouveaux prix, et nous devons bien le comprendre. Cette correction de prix doit naturellement être comparée avec une hausse de la productivité, ce qui nous conduit à une hausse un peu plus forte, mais qui, à mon sens, ne pourra jamais compenser l'inflation de quelque 5 % de ces trois dernières années. Aussi me demandé-je dans quelle mesure nous devons ajouter foi aux bruits qui circulent au sein du Conseil, selon lesquels ce dernier serait opposé à la proposition de la Commission, que nous-mêmes avons demandée dans notre résolution du début de février : l'octroi d'une allocation de revenu aux catégories que ces corrections de prix ne peuvent aider et si ce refus n'entraînerait pas un mouvement forcé, justifié par des raisons sociales, des prix vers le haut. Personnellement je serais désolé que les choses prisent ce tour, mais, à mon sens, telles seraient pourtant les conséquences du rejet par le Conseil de ces subventions de revenus. Les modestes propositions qu'à la commission de l'agriculture nous avons

faites, devront toujours être considérées dans le contexte de ce que nous avons affirmé en séance plénière en février, à savoir que certaines catégories doivent bénéficier d'allocations de revenu.

Monsieur le Président, M. Mansholt a également signalé que la manne tombait plus généreusement sur les gros que sur les petits. C'est vrai. En effet, une hausse de 5 % du prix du lait se traduit, pour un paysan détenteur de 10 vaches, par 750 DM par an, mais ce montant est de 7 500 DM pour celui qui détient 100 vaches. Je ne fais là qu'une estimation grossière. C'est évidemment une politique qui, du point de vue social, ne rime pas à grand-chose. Je n'irai pas jusqu'à dire que ces 7 500 DM pour le détenteur de 100 vaches soient une injustice. En effet, le revenu d'une exploitation de ce genre est certainement bas, eu égard aux investissements et au travail qu'elle suppose de la part de cet homme, mais ce que je sais, c'est qu'en tant que compensation de revenu étalée sur trois ans, ce montant de 750 DM pour le détenteur de 10 vaches est, compte tenu de l'inflation, un pourboire. Il n'y a certainement pas là de quoi nous glorifier — même pas, Monsieur Klinker, si l'augmentation était de 10 % — d'avoir fait quelque chose pour cet agriculteur. Même comme cela, nous ne faisons pas assez dans le domaine des revenus. En d'autres mots, par une telle politique des prix, nous ne pouvons que nous enliser. Actuellement des manifestations paysannes gigantesques réclament une correction des prix à partir du 1^{er} avril. Quelle sera, pensez-vous, la situation l'année suivante ? Exactement la même. Écoutez les prévisions de M. Barre : l'inflation se poursuit, et nous serons confrontés avec la même situation l'année prochaine si nous nous contentons de travailler sur les prix. Nous devons de nouveau mener des politiques agricoles détachées, ce qui, à mon avis, serait particulièrement déraisonnable. C'est pourquoi nous devons enfin entamer, dans le secteur agricole, une véritable politique des structures visant à accélérer le départ de ceux qui ne peuvent exercer dans ce secteur une activité rentable, et nous atteler à toutes les mesures que nous avons pu étudier sur la base de directives concrètes proposées par l'exécutif.

Monsieur le Président, le temps étant limité, je me vois contraint de conclure. Il resterait d'ailleurs beaucoup à dire. M. Mansholt a déjà fait remarquer qu'il ne trouvait pas tout à fait justifié l'avis de la commission des relations économiques extérieures. Je suis tenté de souscrire à son opinion. Je suis moi-même membre de la commission en question. Je n'ai malheureusement pas pu participer à cette élaboration, mais je trouve que nous ne pouvons estimer avoir liquidé le point relatif à la situation de l'agriculture rien qu'en parlant d'un protectionnisme funeste pour le reste du monde. Ce n'est pas le marché mondial dans son ensemble qui doit nous guider à cet égard ; toute la situation me paraît particulièrement difficile à défendre par rapport au reste du monde, parce que, comme M. Mansholt l'a signalé

Vredeling

à juste titre, la CEE a eu une peine extrême, au cours de ses pourparlers avec le GATT, à parvenir à un accord — je m'étonne que les organisations agricoles l'aient accepté — sur une politique de « consolidation des montants de soutien ». Cette politique, sur laquelle l'accord ne se fit qu'à grand peine dans notre Communauté, les Américains la rejetèrent non sans hauteur. Monsieur le Président, je crois qu'à cette critique américaine nous devons réagir tranquillement en demandant aux Américains ce qu'il en est de leur réponse à notre offre (j'espère, Monsieur Mansholt, qu'elle est encore valable) de consolidation du montant de soutien que nous étions disposés à accorder dans le cadre du GATT. Je pense que cette attitude s'impose, puisque l'on entend dire, çà et là — et je tiens à m'élever aussi contre cette critique — que les Américains sont encore plus protectionnistes que nous. Je ne le crois pas, j'estime personnellement que nous sommes plus protectionnistes qu'eux. Cela ressort d'ailleurs des montants cités par M. Mansholt, d'après lesquels notre montant de soutien, dans l'agriculture, est, par tête, de 800 dollars, le chiffre américain correspondant étant de 1 300 dollars. Compte tenu de la différence entre les économies et entre les niveaux de vie, ces chiffres prouvent, selon moi, une tendance protectionniste plus forte chez nous que chez les Américains. Mais ce débat lui-même me paraît ne pas avoir de sens. Disons qu'en ce qui concerne le protectionnisme, les pays industrialisés sont à peu près de même force. Je trouve donc qu'il convient ici, en effet, de trouver une solution par la voie proposée en son temps, par la Commission européenne et acceptée, à l'époque, par le Conseil : les pays à économie développée sont disposés à discuter entre eux de la consolidation du montant de soutien qu'ils accordent à l'agriculture, et toute hausse nécessaire éventuelle de ce soutien devient une sorte de donnant donnant : si les autres haussent aussi, il ne se passe rien, mais si vous augmentez par trop ce montant, vous devrez compenser exactement de la même manière qui est appliquée dans la discussion des tarifs industriels ou des entraves commerciales. Telle est, selon moi, la seule manière pour nous d'éviter cette tache sombre que constitue le fait que nous sommes confrontés chaque année avec la nécessité de hausser une nouvelle fois, par suite de l'inflation, les prix agricoles, suscitant ainsi des réactions diverses dans les pays tiers et toutes sortes de difficultés dans les échanges commerciaux d'autres produits. Seule une telle approche globale et mondiale nous permettra sinon de résoudre, du moins de rapprocher de sa solution le problème de l'agriculture.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Boscary-Monsservin, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

M. Boscary-Monsservin. — Monsieur le Président, mes chers collègues, personne, je pense, dans cette

Assemblée, ne sera étonné si, m'exprimant au nom du groupe libéral, j'apporte l'adhésion totale et entière de ce groupe à la proposition de résolution présentée par la commission de l'agriculture, étant noté qu'en même temps que l'adhésion, nous apportons aussi nos plus vives félicitations au rapporteur, qui a su nous présenter un texte clair et précis.

Ce qui nous plaît d'abord dans cette proposition de résolution, c'est qu'elle constitue une orientation politique sans équivoque et précisément en un moment où nous en avons grand besoin. Nous sommes un Parlement européen avec des attributions politiques. Notre Europe, chacun le sent bien, est en crise. Il y a un groupe socio-professionnel qui prétend que la part qui lui est faite ne correspond pas aux notions les plus élémentaires d'équité. Est-ce vrai ? Est-ce faux ? Convient-il, dans les rapports entre groupes socio-professionnels, de faire les rectifications nécessaires ? Tel est, en définitive, le problème qui est posé au Parlement et tel est le problème sur lequel le Parlement doit se prononcer. Si le Parlement considère que les prétentions de l'agriculture sont anormales, il doit le dire ; s'il considère par contre que ces considérations sont recevables, il convient d'en tenir compte et de procéder, comme je l'ai indiqué, aux rectifications nécessaires et il doit aussi le dire. Telle est la question posée.

Et je dois dire, mes chers collègues, que je me suis félicité du tour que, très vite, ce débat a pris, avec les interventions du rapporteur, de M. Vetrone, de M. Vredeling et, évidemment et surtout, de M. Mansholt. Tout le monde a voulu se préoccuper uniquement de l'optique politique, et laissez-moi vous dire, Monsieur Mansholt, combien j'ai apprécié les paroles que vous avez prononcées tout à l'heure et combien surtout j'ai apprécié deux passages dans les observations que vous nous avez présentées.

J'ai apprécié un premier passage, celui dans lequel vous avez visé les rapports qui doivent exister entre nos institutions et nos opinions publiques. Il est vrai — vous avez eu parfaitement raison de le souligner, Monsieur Mansholt, et peut-être aujourd'hui avon-nous une occasion d'arriver, là encore, à procéder à certaines rectifications — que les opinions publiques de nos six pays ne sont pas du tout informées des options politiques qui se présentent sur le plan agricole ; elles ne sont pas du tout informées de ce que fait notre Parlement européen, de ce que fait la Commission exécutive, elles le sont peut-être un peu plus de ce que fait le Conseil de ministres, mais encore avec certaines déformations, et il est absolument indispensable que nous tous, Parlement, Commission exécutive et Conseil de ministres, nous entreprenions une action de propagande, de manière à ce qu'il y ait un contact aussi étroit que possible entre nos institutions et nos opinions publiques. Il y va de l'avenir de l'Europe.

Une deuxième observation m'a beaucoup plu chez vous, Monsieur Mansholt, et elle est liée au fait que

Boscary-Monsservin

— je n'irai pas jusqu'à dire que c'est la première fois, mais je pense qu'il faut le souligner — vous nous êtes apparu aujourd'hui sous un jour un peu différent de celui sous lequel nous avons l'habitude de vous connaître. Pendant longtemps, vous nous avez parlé de problèmes techniques ; pendant longtemps, vous avez discuté chiffres à un point près ; pendant longtemps, vous avez essayé de défendre certaines thèses qui avaient peut-être un caractère trop juridique ; aujourd'hui, vous avez fait figure d'homme d'État ; aujourd'hui, vous nous avez rappelé que vous êtes le reponsable qui, depuis dix ans, mettez en place la politique agricole commune ; aujourd'hui, vous avez précisé la situation de l'Europe par rapport aux positions prises par les autres pays ; aujourd'hui, et il fallait le faire, vous avez vidé cet abcès de la thèse protectionniste que l'on attribue à l'Europe.

Il n'a peut-être manqué à votre développement qu'une conclusion ; M. Vredeling y a déjà fait allusion tout à l'heure ; cette conclusion, c'est qu'en définitive, plutôt que de nous battre pour savoir lequel d'entre nous est le plus protectionniste, nous ferions peut-être beaucoup mieux d'essayer de rechercher s'il n'y a pas possibilité de nous entendre afin de déboucher sur une organisation mondiale des marchés. On en a parlé à une époque, et puis à une autre époque on a laissé tomber cette formule dans l'oubli ; je pense que cela aussi, c'est une formule qui devrait être retenue et que précisément à l'occasion de ces discussions tendant à déterminer lequel d'entre nous est le plus protectionniste, nous devrions essayer de rechercher la formule qui nous permettrait de nous retrouver sur une formule de soutien des matières premières à travers le monde à laquelle tiennent tant les pays en voie de développement, tandis que nous essayerions d'organiser nos marchés mondiaux, ce qui serait essentiellement profitable à l'ensemble de l'humanité. Il est absolument ahurissant d'enregistrer que d'aucuns essaient d'invoquer des théories malthusiennes au regard de la politique agricole commune alors qu'il y a tout de même des millions d'hommes qui n'ont pas de quoi manger ; eh bien, vraiment, je pense que cela pourrait être aussi une conclusion politique du débat de ce jour. Organisons notre politique agricole européenne, c'est bien ; faisons que cette politique agricole européenne aille rejoindre la politique agricole des autres pays pour mener ensemble une politique agricole du monde qui soit profitable à tous, c'est mieux.

(Applaudissements)

Dans le rapport qui se trouve sur la table de M. Brouwer, il y a quatre thèmes essentiels. En premier lieu, il faut que structures et prix aillent de pair, et cela aussi a un caractère politique. J'ai eu l'occasion de le dire lors de mon dernier débat : le Conseil de ministres va d'aterrissement en atterrissage. Tantôt les uns veulent des structures, tantôt les autres votent des prix : il faut — et cela doit ressortir

une fois encore de la résolution d'aujourd'hui — qu'avant le 1^{er} avril, en quelques lignes, vous, Conseil de ministres, vous nous disiez que vous êtes d'accord, à la fois pour réformer l'agriculture sur le plan de ses structures et pour faire aux agriculteurs la part qui leur revient sur le point des prix. Le jour où le Conseil de ministres, en quatre phrases très nettes, se sera prononcé, soyons certains, mes chers collègues, que cette crise à laquelle je faisais allusion tout à l'heure sera très vite estompée.

Deuxième thème : dans le texte du rapporteur — il le déclare très nettement et la plupart des orateurs en sont d'accord — il est dit qu'il n'est pas fait à l'agriculture la part économique qui lui revient. C'est vrai. Je n'y reviens pas, cela a déjà été exposé. Il y a l'inflation, il y a la montée successive des prix de revient, il y a ce fait que nous nous efforçons de faire participer toutes les autres catégories professionnelles à l'amélioration du standard de vie et à l'amélioration de la productivité. On n'a rien fait pour l'agriculture, il faut donc faire quelque chose pour elle.

Il y a un troisième thème dans le texte du rapporteur : il est un peu plus en pointillé, mais il faut tout de même qu'il retienne notre attention. Le rapporteur dit : Attention, nous ne pouvons pas accepter que les prix agricoles restent figés, même dans l'avenir. Eu égard au système économique actuel et devant ce qui se passe à l'égard des autres classes et catégories socio-professionnelles, il faut que les prix de l'agriculture s'adaptent constamment à la circonstance monétaire et à la circonstance économique, étant noté qu'évidemment la plus grande sagesse serait que nous arrivions à donner à ce fait monétaire et à ce fait économique la stabilité et l'harmonisation qui seraient absolument nécessaires dans l'Europe, car le fait agricole est intimement lié à l'harmonisation économique et à l'harmonisation monétaire.

Enfin, il y a dans la proposition du rapporteur un paragraphe 16 dont personne n'a parlé et qui est peut-être le plus important. Nous voulons prendre le problème dans son ensemble, nous ne demandons pas une augmentation des prix pour le seul plaisir de le faire, nous nous rendons parfaitement compte qu'il y a encore de très nombreux problèmes à régler, beaucoup de choses qui ne vont pas, et le rapporteur dit dans son paragraphe 16 : Nous demandons un meilleur équilibre des marchés, une amélioration de la qualité des produits, un rapport plus adéquat entre les prix. Une diminution de l'écart entre les prix à la production et à la consommation réglerait peut-être le problème de l'inflation, et il y a là une voie sur laquelle il faut serrer, et serrer au plus près. Un fonctionnement plus efficace de l'ensemble de la gestion du marché, notamment du système d'intervention et de son application dans le temps, cela aussi me paraît particulièrement valable.

Boscary-Monsservin

Telle est la proposition de résolution que nous présente la commission de l'agriculture. Comme je l'ai dit tout à l'heure, elle est extrêmement saine, et j'ajoute qu'elle me paraît très équilibrée. Aussi bien, et ce sera ma conclusion, suis-je un peu affolé quand je vois, de minute en minute, s'amonceler sur mon bureau des amendements qui sont présentés par les uns et par les autres et qui vont dans les sens les plus divergents. L'un réclame 20 ou 30 % d'augmentation, l'autre n'en voudrait pas du tout ; l'un demande qu'on ajoute un point de détail dans un sens, l'autre demande que l'on ajoute un point de détail dans l'autre. Et alors, ici, je ne sais plus très bien si c'est le représentant du groupe libéral qui s'exprime ou le président de la commission de l'agriculture, mais je souhaiterais ardemment que l'Assemblée accepte, telle qu'elle est, la proposition présentée par le rapporteur, Dites-vous bien que la commission de l'agriculture a eu beaucoup de mal à la mettre sur pied, qu'elle y a passé de longues heures et que le travail que vous présente le rapporteur est le résultat de très longues réflexions. Je vous en supplie, ne démolissons pas ce long travail par des amendements que nous accepterions, je n'irai pas jusqu'à dire au petit bonheur, mais selon la répartition des présents à la séance de demain matin. La commission de l'agriculture a fait un travail extrêmement profond. Prenons-le dans son ensemble et dans son entier, et je vous demanderai, tout à l'heure ou demain matin, en tant que président de la commission de l'agriculture, de repousser en bloc tous les amendements. Je crois que ce serait une formule très valable. Voilà, Monsieur le Président, les quelques observations que je voulais présenter à mes collègues.

(Applaudissements)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je n'ai qu'une demande de parole. M. D'Angelosante a demandé à pouvoir parler pendant cinq minutes. Je pense qu'il est tout naturel d'accorder encore ces cinq minutes à M. D'Angelosante.

La parole est à M. D'Angelosante.

M. D'Angelosante. — (I) Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu me concéder un court temps de parole que j'utiliserai très rapidement en énonçant quelques considérations qui valent également comme déclaration de vote final et comme vote négatif à la proposition qui nous est faite. Mais cela ne m'empêche pas de dire que je suis tout à fait d'accord avec le jugement porté à l'instant par M. Mansholt sur l'avis donné par la commission des relations économiques extérieures. J'estime quant à moi que la préoccupation exprimée dans cet avis en ce qui concerne le reproche de protectionnisme qui nous est fait par certains qui sont plus protectionnistes, et même beaucoup plus protectionnistes que nous, est pour le moins excessive. Nous avons proposé ce matin de supprimer cette partie de l'avis, mais malheureusement nous sommes

seuls à soutenir cette proposition et il ne nous reste qu'à nous déclarer d'accord avec le président Mansholt et à confirmer l'opinion que nous avons défendue en commission. En ce qui concerne les aspects de la discussion sur le commerce extérieur, il aurait été, selon nous, plus juste de la part de la commission de se préoccuper des répercussions à l'égard du commerce des pays sous-développés, tant en ce qui concerne le problème des préférences généralisées qu'en ce qui concerne le problème de nos relations avec les pays associés africains et malgache.

Sur le fond, nous ne pouvons toutefois accepter cette dernière proposition d'augmentation des prix. Nous avons, à plusieurs reprises, exprimé notre opposition à la manière dont a été proposée la politique des structures, et en particulier aux nombreuses et graves modifications qui ont été apportées aux propositions initiales. Nous sommes convaincus que c'est vers une politique des structures qu'il faut s'orienter si l'on veut résoudre les graves problèmes de l'agriculture européenne en remédiant non seulement à l'extrême parcellisation des unités de culture, mais également aux rapports désuets avec les propriétaires, rapports qui pèsent lourdement sur le développement du revenu et sur le niveau de la rétribution du travail agricole.

Or, chers collègues, nous nous trouvons en face d'une nième proposition de modification des prix. Nous sommes confrontés avec insistance à une politique des prix qui jusqu'à présent s'est révélée inutile ou tout au moins disproportionnée en ce qui concerne les coûts qu'il a fallu affronter et les résultats obtenus. Plus le temps passe et plus se précise la tendance de certains pays à mettre comme condition à la poursuite de la politique des prix l'amorce d'une politique des structures. Les journaux ont rapporté qu'un débat s'est déroulé récemment au Conseil des ministres à ce sujet. Or, nous voyons dans la fixation de cette date rigoureuse du 1^{er} avril pour l'entrée en vigueur des nouvelles propositions, la nette volonté de différencier, dans le temps, la poursuite de la politique des prix de la politique des structures ; c'est là également une raison pour nous opposer à cette proposition.

La tendance se poursuit de favoriser les produits des pays les plus forts et, de plus, l'on introduit une plus grande diversification. De nombreuses augmentations ne sont qu'apparentes du fait qu'elles ne concernent que les prix indicatifs ; en réalité, elles comportent une réduction effective des prix d'intervention qui sont les seuls qui comptent, comme c'est le cas pour le riz. La tendance se poursuit de favoriser, par les augmentations, les industries de la transformation des produits agricoles, comme c'est le cas pour le lait en poudre.

Pour certains produits, j'attire l'attention de M. Mansholt sur ce point, et notamment pour les graines oléagineuses, se profile une tendance à la

D'Angelosante

« décommunautarisation » de la politique des prix. On considère ainsi comme déjà acquise la renonciation de l'Italie à l'approvisionnement communautaire qui, pour la campagne passée, se montait à environ 200 000 tonnes, ce qui signifie que, même pour obtenir une augmentation des prix en faveur de ceux qui produisent ces graines oléagineuses, nul ne s'intéresse au fait que cette politique des prix n'est plus, au moins en partie, une politique communautaire.

Ceci rappelle le problème, exposé dans le rapport et dans la résolution, des corrélations entre la politique agricole et les autres politiques : régionale, sociale, économique et monétaire. Comment peut-on dire que l'on veut établir un lien toujours plus étroit entre ces politiques alors que nous voyons que l'on poursuit une politique agricole qui est la cause, et non la moindre, de l'important déficit de la balance alimentaire de certains pays communautaires, parmi lesquels l'Italie, déficit qui est encore aggravé par la hausse continue des prix agricoles.

La conception de la politique régionale qui transparaît dans la résolution ne vous semble-t-elle pas étrange, lorsque l'on dit par exemple, que cette politique des prix doit être vue au niveau régional, et nous pouvons constater que cela signifie seulement que les différents États sont autorisés à prendre des mesures diversifiées, alors que cela devrait en fait se traduire par une politique communautaire diversifiée par ré-

gions ? Ne vous semble-t-il pas qu'en cette matière délicate, on continue à se perdre dans de grands et ronflants discours, mais que la réalité, en définitive, est toujours celle que nous connaissons : l'augmentation énorme des dépenses du FEOGA en contrepartie de laquelle il n'y a aucun ou presque aucun résultat ?

Moi-même et mes amis du groupe des non-inscrits, nous en sommes parfaitement convaincus et nous avons souvent exprimé cette conviction. Nous la renouvelons ici et nous la répétons en déclarant que pour ces motifs nous voterons contre la résolution déposée par la commission de l'agriculture.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la liste des orateurs de ce soir est épuisée.

11. Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président. — La prochaine séance aura lieu demain, vendredi 19 mars 1971, à 9 h 30 avec l'ordre du jour suivant :

— Suite de la discussion du rapport de M. Brouwer et vote sur la proposition de résolution.

La séance est levée.

(La séance est levée à 20 h 25)

SÉANCE DU VENDREDI 19 MARS 1971

Sommaire

1. Adoption du procès-verbal	22	Motion d'ordre :	
2. Composition des commissions	23	MM. Triboulet ; Lange ; Triboulet	43
3. Orientation de la politique agricole commune — règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles. — Suite de la discussion du rapport de M. Brouwer, fait au nom de la commission de l'agriculture :		MM. Klinker ; Vredeling ; Brouwer	44
MM. Briot, au nom du groupe de l'UDE ; Klinker ; Estève ; Kriedemann ; Richarts ; Bersani ; Triboulet ; Vredeling ; Triboulet ; Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes ; Brouwer, rapporteur ; Vredeling ; Kriedemann	23	Rejet de l'amendement n° 3 et adoption du paragraphe 13	44
Examen de la proposition de résolution ..	37	Adoption des paragraphes 14 et 15	44
Adoption du préambule et des paragraphes 1 à 9	37	Amendement n° 4 au paragraphe 16 :	
Amendement n° 5 au paragraphe 10 :		M ^{lle} Lulling	44
M ^{lle} Lulling ; MM. Boscary-Monsservin ; Califice ; Vredeling ; Brouwer ; Boscary-Monsservin	37	Adoption de l'amendement n° 4	45
Adoption de l'amendement n° 5	38	Amendement n° 1 après le paragraphe 16 :	
Adoption des paragraphes 11 et 12	38	MM. Borocco ; Richarts ; Brouwer ; Aigner	45
Amendement n° 3 au paragraphe 13 :		Rejet de l'amendement n° 1	45
MM. Klinker ; Vredeling ; Klinker ; Aigner ; Vredeling ; Klinker ; Vredeling ; Klinker ; Mansholt ; Burgbacher ; Aigner	39	Amendement n° 2 après le paragraphe 16 :	
		MM. Borocco ; Vredeling ; Briot ; Poher	46
		Adoption de l'amendement n° 2	46
		Adoption du paragraphe 17	46
		Déclaration de vote :	
		M. Cifarelli	46
		Adoption de la proposition de résolution	47
		4. Adoption du procès-verbal	47
		5. Calendrier des prochaines séances	47
		6. Interruption de la session	47

PRÉSIDENTE DE M. BERSANI

Vice-président

(La séance est ouverte à 9 h 35)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2. Composition des commissions

M. le Président. — J'ai reçu du groupe des libéraux et apparentés une demande tendant à nommer M. Bourdellès membre de la commission des affaires sociales et de la santé publique en remplacement de M. Houdet.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Cette nomination est ratifiée.

3. Orientation de la politique agricole commune — règlement concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du rapport de M. Brouwer au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à :

- I - une communication et un projet de résolution du Conseil concernant la nouvelle orientation de la politique agricole commune
- II - plusieurs règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles (doc. 10/71).

Je rappelle que le Parlement a décidé hier de limiter comme suit le temps de parole pour la discussion de ce rapport :

- 15 minutes pour les orateurs mandatés par les groupes politiques, étant entendu qu'un seul orateur par groupe peut bénéficier de ce temps de parole,
- 10 minutes pour les autres orateurs,
- 5 minutes pour les interventions sur les amendements.

Je rappelle également que le délai fixé hier à 9 h 30 pour le dépôt des amendements à la proposition de résolution est clos.

La parole est à M. Briot au nom du groupe de l'UDE.

M. Briot. — Monsieur le Président, la fonction de parlementaire est assortie de certains ennuis : je n'ai pu être présent hier. Je le regrette d'autant plus que j'aurais entendu un exposé remarquable, à ce que l'on m'a dit, de M. le Vice-président de la Commission des Communautés européennes, que je félicite au passage.

Monsieur le Président, il est d'excellents documents qui ont trait à cette politique des prix. Celui de la commission des relations économiques est de ce nombre. L'ayant lu très attentivement, j'ai constaté qu'il exprimait un certain point de vue que, quant à moi,

je trouve excessif. Et, on le sait, ce qui est excessif n'a pas d'importance.

Mais il est bon quand même d'en parler. En effet, j'ai relevé six ou sept fois le mot « protection » et j'y ai rencontré aussi le terme « autarcie ». Or, il n'est pas normal qu'à propos de la Communauté, l'on parle de protection ou d'autarcie. Tout le monde a droit à la vie, mais il semble que l'on retienne uniquement l'acte commercial et que l'on néglige l'acte de production. Il s'agit de savoir si, lorsque nous parlons de la dépense des importations, la commission économique est la représentante d'un syndicat d'importateurs ou si elle s'occupe de l'économie totale de la Communauté : agriculture, industrie ou autre chose. Vous comprenez aisément qu'il doit exister un équilibre entre tous ceux qui font partie de la Communauté, qu'ils soient travailleurs, agriculteurs, industriels ou commerçants, faute de quoi l'on risque d'avoir certains remous.

Je lis, par exemple, ceci : « Il convient néanmoins d'attirer l'attention sur le fait que toute mesure de protection agricole a pour effet de limiter la marge de mouvement de la politique commerciale. Aussi le renforcement de la protection de l'agriculture est-il susceptible d'affecter les relations commerciales dans les Communautés sous l'angle psychologique et matériel ». Mais nul d'entre nous ne songe à mettre en cause l'article 110 ni les importations ! Mais quand on vient dire que c'est le marché intérieur qui est excédentaire, je m'insurge : les statistiques démontrent le contraire. N'importe-t-on pas davantage de maïs que l'on en récolte ? Le déséquilibre vient de tout autre chose. C'est pourquoi cette charge de cavalerie contre l'agriculture de l'Europe est une mauvaise affaire, surtout au moment où, dans chaque pays de la Communauté, des remous se manifestent.

Je demande donc aux auteurs de cet avis de comparer les prix agricoles, tels qu'ils ont été bloqués en 1967, et les prix industriels. Lesquels ont monté ? Nous voyons mieux encore, là, s'accroître la différence entre les prix à la production et les prix à la consommation. L'acte commercial est devenu une activité excessivement développée, et l'on s'aperçoit que souvent, avec le marketing et le reste, l'on vend plus d'emballages que de produits.

Alors, que l'on ne prenne donc pas le consommateur comme alibi pour défendre une action commerciale, car ce serait dresser les uns contre les autres les diverses catégories de population.

Voilà ce que je voulais dire en commençant, à propos de certains passages inadmissibles de ce texte. Comment veut-on garantir les importations, c'est-à-dire garantir quelque chose à des étrangers, alors que l'on ne garantirait pas à l'intérieur de la Communauté ?

D'autre part, les coûts, vous le savez bien, ont, eux aussi, augmenté depuis 1967. Nous sommes à une

Briot

époque industrielle et, à l'heure du tracteur, les événements qui se passent au Moyen-Orient et en Méditerranée vont augmenter les coûts de la production agricole. Qui pourrait nier que tout cela ait une incidence considérable sur les prix ? Et si je parle de cette façon, ce n'est pas pour avoir le monopole de défendre une profession, mais parce que chacun, dans la Communauté, a droit à sa place.

Nul d'entre nous ne met en cause les importations, mais si l'on vient nous dire que celles-ci coûtent cher, je réponds qu'il n'y a qu'à importer moins. D'où provient, en effet, l'excédent ? Il est ce qui reste, lorsque, de la somme de la production interne et de l'importation, l'on a retiré la consommation interne.

A cet égard, je saurais gré à M. le président Mansholt de nous présenter, pour que la situation apparaisse clairement, un tableau indiquant, pour l'année dernière et pour tous les États de la Communauté, le volume de la production, celui des importations et celui de la consommation. Ce tableau fera apparaître l'importance des excédents et leur origine. Il est toujours mauvais de discuter sans précision. Des affirmations comme celles que je lis dans le texte incriminé exigent que clarté soit faite. Quel que soit le sujet débattu, il faut savoir de quoi l'on parle.

En ce qui concerne à présent, les prix, deux choses pèsent sur eux : d'une part, la charge qui existe entre les prix des produits agricoles à la production et les prix des produits à la consommation, d'autre part, à l'intérieur des prix agricoles eux-mêmes, les coûts. Dans la même mesure que nous défendons le consommateur, nous devons défendre la situation sociale de ceux qui sont occupés dans le secteur agricole, qu'ils soient travailleurs ou chefs d'entreprise, car défendre les consommateurs, c'est défendre le pouvoir d'achat, y compris celui du travailleur du secteur agricole.

Je ne veux pas citer de nom, mais il est, dans le monde, certains pays qui pratiquent une autarcie considérable, qui dressent des barrières douanières très élevées, qui mettent en coupe réglée certains pays et qui, à l'intérieur d'eux-mêmes, tirent grand profit de la misère des autres. Nous devons en parler. Je ne fais le procès d'aucun État, mais, comme nous sommes devenus, depuis une dizaine d'années, un État à résonance mondiale, le premier ou le second État commercial de la planète, nos actes sont suivis. Nous ne pouvons, dès lors, permettre que certaines choses qui ont été dites ou écrites ne donnent une mauvaise image de marque de la Communauté.

Je voudrais à présent dire un mot des prix que propose la commission de l'agriculture. Tout d'abord, nous avons augmenté le prix de la viande. Ceux qui connaissent le métier savent qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune marge bénéficiaire dans la production de la viande, de sorte que beaucoup d'agriculteurs cessent l'activité. Pensez-vous que ce soit là une excellente chose ? L'histoire de la planète, et

singulièrement l'histoire de notre continent où, si vous préférez, celle de la CEE, est suffisamment émaillée d'événements pour que nous n'oublions pas la nécessité d'avoir une agriculture qui demeure. L'Angleterre en a fait la triste expérience, qui est obligée, aujourd'hui, de donner un regain d'activité à son agriculture, parce qu'elle s'est aperçue que, lorsque les continents étaient moins sûrs, les marchandises consommables arrivaient moins bien. C'est pourquoi, sans donner à l'agriculture une extension propre à déséquilibrer l'économie totale de nos six pays, il faut maintenir une activité pour les jours sombres, car si, pour l'instant, nous sommes raisonnables, d'autres le sont moins, et il est peut-être préférable de préparer l'avenir plutôt que de l'obérer en retirant à l'agriculture la place qui lui revient.

Je sais qu'à propos de la viande, on avait proposé d'augmenter de deux fois 5 %. La commission de l'agriculture, elle, demande 10 %. Ces 10 % correspondent à peine à l'équilibre du revenu, c'est-à-dire à la différence comprise entre les prix de 1967 et ceux d'aujourd'hui, eu égard aux coûts qui, comme je l'ai signalé tout à l'heure, sont très lourds.

Nous proposons également une augmentation du prix du lait. Dans la Communauté, certains États ont des excédents de lait, cependant que d'autres voient leur production diminuer. C'est le cas de mon pays, où, dans certaines régions, nous manquons de lait. Mais j'attire votre attention sur un autre point. Dans le même temps que l'on paie aux producteurs une subvention pour qu'ils ne commercialisent pas leur lait, on veut donner une subvention pour la poudre de lait. Ces mesures sont diamétralement opposées.

L'on a parlé de protéines. Dites-vous bien, à ce propos, qu'il existe d'autres protéines que les protéines d'origine végétale. Je suis très prudent lorsque l'on parle de protéines. Peut-être vont-elles maintenant coûter plus cher, puisque les États producteurs de pétrole commencent à se réveiller. Il s'agit de savoir si l'on doit avantager ce qui provient de la pétrochimie ou de l'agriculture. Peut-être cette affaire de protéines est-elle mentionnée à dessein. Nous devons, en tout cas, être très attentifs, car nous ne savons pas ce que cela donnera à longue échéance. Jusqu'ici les hommes se sont nourris avec les produits de la surface de la terre et jamais avec des produits provenant de l'intérieur de la terre. L'on ne sait pas ce qui peut résulter de ces derniers pour la vie des individus.

En ce qui concerne l'orge, les avis sont partagés : certains ont parlé d'orge de brasserie, d'autres d'orge de consommation. Il faut également être attentif à cet égard, parce que la production de la Communauté décroît.

Pour ce qui est des céréales, vous avez accordé une augmentation de 2 % pour le blé. Je voudrais attirer votre attention sur le point suivant : il existe les prix de base et il existe les produits dérivés. La différence

Briot

entre les prix de base et ceux des produits dérivés fut fixée en 1967. Elle était destinée à faciliter les courants d'affaires à l'intérieur de la Communauté. Mais, depuis lors, toutes les charges ont augmenté. Dans la République fédérale, par exemple, elles ont augmenté et vont encore le faire prochainement. Dans ce pays, les transports ont, d'après les chiffres qui nous ont été fournis, augmenté de 11 à 18 % ; et dans mon pays, de 5 à 6 %. Une charge de transport aussi importante bloque les produits dans le lieu même où ils sont produits, et une exportation suppose le franchissement de très grandes distances pour acheminer les produits dans les ports. C'est ce qui explique que lorsque, par exemple, l'Italie veut exporter, elle est bloquée dans certaines régions d'Allemagne, parce que cela coûte moins cher de faire venir les marchandises des ports que des pays producteurs. Je sais qu'en république fédérale d'Allemagne, des acheteurs se sont présentés pour acheter, notamment en France, des blés durs. Comme ils ne pouvaient les acheter en France, à cause des coûts de transports, il était préférable pour eux — je ne les condamne d'ailleurs pas — d'acheter dans les ports. C'est dire qu'il est des notions d'équilibre qu'il ne faut pas rompre.

D'autre part, puisque nous sommes contraints de parler des blés durs, je vous signale qu'il faudrait que vous en augmentiez la production. Il est, en effet, préférable de produire du blé dur, déficitaire dans la Communauté, plutôt que d'accroître la production de blé tendre, dont l'excédent moyen est d'environ 30 %. Ce chiffre est d'ailleurs discutable, parce que, dans certaines régions de la Communauté, l'on dénature le blé tendre, ce qui oblige à le classer dans les céréales fourragères. Là encore, donc, quand vous ferez la ventilation des productions, vous devrez être très attentifs à la qualité et à l'utilisation des produits.

Lorsque, à la commission de l'agriculture, nous avons étudié les augmentations de prix à concéder aux agriculteurs, nous avons tenu compte de tous ces aspects. Il n'y a pas de raison, en effet, qu'une activité soit pénalisée dans son revenu, alors que d'autres connaîtraient un plein épanouissement. Si aujourd'hui beaucoup d'agriculteurs ont quitté leurs exploitations, c'est parce qu'il existait des agricultures de subsistance qui ne trouvaient pas leur place dans la société industrielle, mais aussi parce que leur activité n'était plus rentable. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de salaire, de rémunération, de revenu, il y a bien autre chose encore : la qualité de vie, donc la durée du travail. Il n'y a pas de raison, en effet, que ceux qui exercent une activité ancestrale dépassée par le progrès n'aient pas les mêmes avantages que les autres. Un tel clivage provoquerait une désertion. Car la qualité de la vie, la facilité du travail sont une chose importante. Souvent l'on déclare, à tort, qu'une exploitation viable doit pouvoir faire face aux prix médiocres que l'on donne maintenant. J'objecte à cela qu'il y a, dans l'amélioration de l'activité, dans l'importance de l'entreprise, bien autre chose encore :

des investissements permettant la facilité du travail. Or chacun sait qu'il s'agit là de produits d'industrie, dont les coûts sont lourds !

En conclusion, je demande au Parlement d'adopter les propositions de prix de la commission de l'agriculture, parce qu'elles correspondent à une réalité. Ne vaut-il pas mieux, Mesdames, Messieurs, faire face à une réalité, lui donner satisfaction, que, demain, mettre des gendarmes ou des gardes mobiles devant ceux qui manifesteront dans la rue parce qu'ils estimeront ne pas pouvoir vivre avec des prix de misère ?

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Klinker.

M. Klinker. — (A) Mesdames, Messieurs, M. Brouwer a présenté une résolution dont la tendance est parfaitement indicative pour l'avenir, mais qui, quant au résultat, ne tient pas compte, à mon avis, de la situation réelle dans tous nos États membres. En fin de compte, le prix constitue également pour les paysans une part du salaire et nous constatons que, dans tous les pays membres, la rémunération du travail des personnes employées dans le secteur agricole se situe au plus bas de l'échelle des salaires dans notre société. Au paragraphe 1 de la résolution il est dit que nous constatons avec regret que la Commission n'a présenté qu'à la mi-février 1971 des propositions sur la fixation des prix agricoles. Je ne voudrais pas voir citer seulement la Commission dans ce contexte, il me faut constater que, depuis trois ans, la Commission et le Conseil de ministres n'ont pas respecté à l'égard de l'agriculture les engagements qui découlent du traité, à savoir de communiquer avant le 1^{er} août de chaque année aux producteurs les prix sur lesquels ils peuvent compter et sur lesquels ils peuvent orienter leur volume de culture ou de production. Depuis trois ans cela n'a pas été fait et maintenant on en appelle à l'agriculture pour qu'elle se déclare d'accord avec 5 % d'augmentation, la situation des coûts dans les différents États membres ne permettant pas d'adopter une autre solution. Mais 5 % n'auront aucun effet, Mesdames, Messieurs, et cela vaut pour tous les pays membres. Je suis d'avis que l'évolution des trois dernières années justifie une augmentation de 10 % du niveau général des prix. J'estime même — et nous devons le reconnaître avec lucidité, étant donné que dans les différents États membres nous avons connu des évolutions conjoncturelles divergentes — que la coordination de ces systèmes économiques, dont l'évolution a été totalement différente, ne peut être réalisée dans le secteur agricole uniquement par l'intermédiaire des prix. Nous pouvons maintenant, au bout de 10 ans, tirer un bilan provisoire. J'avais tout au moins espéré que la Commission présenterait sur cette base des propositions au Conseil de ministres et que l'on dégagerait quelque chose de constructif de l'expérience des dix dernières années.

Klinker

Vous savez tous, mes chers collègues, que l'unité de compte est pratiquement la base de la Communauté. Cette unité de compte a été ébranlée par les fluctuations monétaires intervenues en France et en Allemagne et je me demande quand une telle fluctuation interviendra dans un autre pays. C'est là le problème fondamental : il faut reconnaître que les pères du « dollar vert » ont cru pouvoir, par l'introduction de cette parité monétaire, éliminer une fois pour toutes les disparités monétaires existant dans les différents États nationaux — ce qui entraîne pour l'agriculture des différents pays membres d'énormes différences des conditions de concurrence. Ce n'a pas été le cas. A mon avis, si l'on peut y parvenir, il faut, par des propositions, amener le Conseil de ministres à fixer les prix agricoles à l'intérieur d'une fourchette, en tenant pleinement compte des modifications, déjà intervenues ou à intervenir, des cours de change, que ce soit vers le haut ou vers le bas. En outre, en fixant la fourchette, il faudrait également faire intervenir, en tant que facteurs particuliers, les divergences en matière de croissance économique et de tendances inflationnistes. Je suis d'avis que c'est là le seul moyen pour tirer quelque profit des erreurs commises ; il faut revenir au début de la politique agricole commune ; ceci également dans la perspective des négociations d'adhésion avec la Grande-Bretagne et les autres pays. Ce n'est que par la mise en vigueur, dont la date reste à fixer d'ici là, des prélèvements intra-communautaires que l'on pourra tenir compte des évolutions différentes des coûts dans les différents pays. En fait, aujourd'hui déjà de tels prélèvements compensatoires sont effectués sur le plan fiscal. Une telle politique serait moins coûteuse et il serait plus aisé pour les systèmes ayant évolué de manière divergente de se préparer à l'échéance déjà fixée à 1978 ; et surtout les grossières distorsions de concurrence que l'on connaît aujourd'hui seraient éliminées et l'Europe communautaire, à laquelle nous sommes tous intéressés, connaîtrait des perspectives qui pour être à long terme n'en seraient que plus sûres. C'est ce que je tenais à préciser sans équivoque.

Je ne cacherai pas que dans mon pays l'évolution des coûts depuis 1968 a été particulièrement en hausse, que mon pays a eu, en somme, à subir les plus grandes pertes par suite du rapprochement des prix dans la CEE, la baisse du prix des céréales a été de 13,7 %. Nous pouvons constater actuellement que l'évolution des coûts se poursuit et ce n'est pas un secret que certaines fédérations régionales ont réclamé, par l'intermédiaire de leurs organes élus, des hausses de prix de 15 %. Cela ne dispense pas M. Vredeling, homme politique conscient de ses responsabilités, de choisir la voie raisonnable qui, selon lui, est praticable. Pour ma part, sur la base de la situation que connaissent tous les pays à revenu agricole insuffisant et dont on ne pourra développer les structures que si, grâce aux revenus, c'est-à-dire aux prix, l'agriculteur intéressé peut contribuer à l'amélioration de ses structures, je ne vois cette voie que

dans une hausse des prix si forte qu'elle en soit vraiment efficace. Financièrement cela ne pose pas, à mon avis, de problème. Si vous considérez l'évolution des marchés — et cela constitue également une partie de l'appréciation critique que je dois émettre ici dans l'intérêt même de la chose — vous constaterez que la situation actuelle sur le marché mondial du blé, qui au cours des dernières années a été caractérisé par des excédents croissants, est maintenant complètement renversée. Le Conseil international du blé a calculé que, sur la récolte 1970-1971, dans les 7 pays exportateurs, parmi lesquels il faut ranger, à côté des États-Unis, du Canada, de l'Australie et de l'Argentine, la CEE, l'Espagne et la Suède, on disposerait, lors de la campagne à venir, d'environ 20 millions de tonnes de blé de moins que lors de la campagne 1969-1970. Par contre, les exportations s'élèveraient à 3,2 millions de tonnes de plus que ce qui avait été prévu. Dans ce domaine est donc intervenue une véritable modification de la situation du marché et une hausse plus importante des prix est donc, à mon avis, tout à fait justifiée, surtout si l'on songe à la relation entre les différents prix, si l'on fixe le prix des céréales fourragères au même niveau que le prix du blé tendre et si l'on tient compte également du maïs. Je suis donc d'avis qu'en ce qui concerne les produits agricoles — je pense également aux betteraves à sucre et au colza, produits dont je parlerai plus tard en détail — il existe une possibilité réelle de hausser les prix.

Monsieur le Président, permettez-moi de parler encore très brièvement du problème du lait, car c'est le deuxième et dernier point que je voulais aborder. Les prévisions de la Commission et du Conseil ont donné une fausse image de la situation. Les prévisions s'écartent de la réalité dans la mesure où les stocks de beurre — les stocks de beurre réels — se montaient encore au 1^{er} avril 1970 à 276 000 tonnes dans la CEE et qu'ils se monteront au 1^{er} avril de cette année à environ 70 000 tonnes. L'erreur de pronostic, qui est donc faite dans les prévisions de la Commission, équivaut presque à la production de beurre de l'ensemble de la République fédérale. Je suis d'avis que de telles données, qui se basent sur des statistiques anciennes et qui ne considèrent pas l'évolution économique de manière réaliste, ont notamment pour conséquence que nos producteurs éprouvent un sentiment d'insécurité. Si en outre les prix sont fixés trop tard et qu'ils ne peuvent orienter leurs productions selon ces prix, alors je suis d'avis qu'il est réellement temps de procéder à une hausse importante. Et je ne puis donc dire — comme cela a été dit hier — que si je comprends bien la situation des agriculteurs il vaudrait mieux dans leur propre intérêt d'en faire encore moins que ce que la Commission propose.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Estève.

M. Estève. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Conseil de ministres va se réunir dans quelques jours pour examiner les propositions de la Commission sur la fixation des prix agricoles et sur la réforme des structures. Ces deux questions sont de la plus haute importance pour le monde paysan de la Communauté. Si un lien existe effectivement entre la réforme des structures et le niveau des prix, l'une n'entraînera des effets qu'à plus ou moins long terme, alors que l'autre sera immédiatement ressentie par nos agriculteurs. Et ces derniers, j'insiste sur ce point, ont besoin de décisions immédiates.

La réforme des structures, évidemment, est absolument nécessaire. Il est urgent de prendre des décisions dans ce sens, tout au moins de définir, dans une première phase, les grandes orientations d'une telle politique.

Mais, à mon sens, il est plus urgent de fixer le montant des prix, et cela à un niveau acceptable. En effet, le revenu des agriculteurs est en relation directe avec le prix des produits, et ce revenu ne cesse de se dégrader. L'inflation galopante qui submerge nos pays diminue chaque jour un peu plus le pouvoir d'achat de nos paysans. Le coût des matières premières, du matériel, des engrais, les charges, les frais de toutes sortes augmentent, alors que les prix agricoles sont gelés et n'ont pas évolué depuis trois ans.

Une telle situation n'est plus supportable pour les agriculteurs. Elle est même dramatique pour les petits exploitants, et je songe spécialement à nos petits agriculteurs de la Bretagne. Leur sort est particulièrement préoccupant. Eux aussi ont droit à une part du bien-être dans un monde moderne. Le revenu agricole est déjà en retard sur celui des autres catégories socio-professionnelles. Nous devons éviter que ce retard injuste ne s'aggrave, mais, de plus, il est de notre devoir de chercher à le résorber et de redonner confiance aux agriculteurs. Tout gel des prix est donc inacceptable.

Par contre, une adaptation des prix agricoles régulière et justifiée par rapport à la situation du marché et à la conjoncture est indispensable. La Commission des Communautés en est certainement consciente. Mais, attention : nous devons être réalistes. Il convient de ne pas augmenter n'importe quoi et n'importe comment. Si une amélioration immédiate et substantielle du revenu est indispensable, celle-ci ne doit pas mettre en péril toute politique à long terme et ne peut se faire aux dépens de l'avenir. Le présent ne doit jamais ignorer le futur.

La mise en œuvre d'une hiérarchisation des prix est donc souhaitable, car c'est elle qui permet et commande l'orientation des productions, orientation qu'il serait catastrophique de négliger. En particulier, les relations de prix entre les produits végétaux et les produits animaux doivent être étudiées avec un très grand soin. N'oublions pas que la Communauté est déficitaire en viande bovine, qu'il convient d'inciter

les agriculteurs à se tourner vers l'élevage. Pour cela, ils doivent trouver dans cette conversion un avantage réel, nettement visible, sinon ils ne la feront pas.

N'oublions pas non plus que ce sont les éleveurs qui achètent les céréales fourragères, pour alimenter leur bétail. Toute hausse du prix de ces céréales augmenterait leurs frais. Il ne faut pas retirer d'une main ce que l'on donne de l'autre. Il convient donc d'être prudent. C'est pourquoi s'il est souhaitable que le Conseil augmente le prix des produits végétaux, il doit augmenter plus fortement le prix des produits animaux.

Enfin, je tiens à souligner que l'augmentation des prix ne règle pas tout. Ce n'est pas un remède miracle. Il serait vain d'en attendre des résultats éclatants pour l'amélioration du sort de nos paysans, si elle ne se répercute pas sur eux. Il faut donc faire en sorte qu'elle profite effectivement aux producteurs et ne soit pas en partie absorbée par les marges de commercialisation, comme par des frais trop lourds dus à un mauvais fonctionnement des circuits. Une meilleure organisation des marchés s'impose. Et je pense spécialement aux frais de ramassage du lait. Il est inconcevable que dans certains villages (et je connais le cas en France), où il y a trois petites exploitations, trois voitures automobiles viennent collecter le lait pour trois coopératives différentes.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le monde paysan est en proie à l'inquiétude. Ce désarroi est très grave, et nous devons en être conscients. C'est notre devoir de nous en préoccuper, et il doit être de notre ressort de redonner confiance aux populations de nos campagnes et de faire renaître chez elles l'espoir, le dynamisme et la foi dans leur métier, qui est certainement l'un des plus nobles entre tous. C'est donc très volontiers que je voterai la proposition de résolution qui nous est présentée, pensant qu'elle incitera le Conseil de ministres à améliorer très sensiblement la situation financière des producteurs agricoles de la Communauté.

Dans des régions comme l'Ouest de la France, plus particulièrement dans la région bretonne, dont je parlais tout à l'heure, pays de petites exploitations familiales, la production des porcs et des œufs et volailles est importante et peut être d'un revenu substantiel pour la production agricole. Mes collègues de cette région qui siègent dans cette assemblée (je pense à M. l'abbé Laudrin, à M. le président Colin, à M. Bourdellès, sans oublier M. le président Poher, dont le nom indique bien les origines bretonnes) seront certainement d'accord avec moi pour inviter d'une manière expresse le Conseil de ministres et l'exécutif de la Communauté à se pencher sur ce problème très angoissant, lui aussi, même s'il n'est pas encore visé dans la présente proposition de résolution.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Kriedemann.

M. Kriedemann. — (A) Je pense qu'il est très utile que cette discussion ne se fonde pas sur ce seul document, mais également sur un deuxième. L'existence de ce problème n'est pas une découverte que vient de faire l'auteur de l'avis ni même ceux qui l'ont approuvé ici. Nous savons tous que ce problème existe et que nous devons l'examiner. Je crois qu'il serait tout à fait opportun que nous nous préparions à cette discussion d'une manière un peu plus approfondie et que nous ne prétendions pas qu'en ce domaine tout est en ordre et que nous avons raison.

J'exposerai en détail, notamment aux membres de la commission des relations économiques extérieures, les différents points qui ont été critiqués — je pense à la question des répercussions des organisations de marché, des prix, etc., sur nos importations de céréales — dès que les documents, à savoir les procès-verbaux d'hier, seront disponibles. Cela va de soi. Je comprends parfaitement que la lecture de tels documents incommode l'un ou l'autre et que certains jugent gênant le mot « protectionnisme ». Je comprends aussi parfaitement que l'on préfère le mot « restitution » au terme « subvention aux exportations », mais il existe une terminologie et on ne peut penser qu'on en créera une nouvelle pour nous. Je tiens à dire à M. Mansholt, qui m'a déclaré hier que les Américains n'auraient pu mieux faire, que j'entends cela comme un compliment. C'est ainsi, en tout cas, que je l'ai compris. Il est vrai que ce n'est pas la première fois que l'on m'accuse de trahison, de haute trahison. On pourrait conclure de cette remarque que je fais cause commune avec les Américains, mais je ne le vois pas de cette manière. Je me sens en très bonne compagnie aux côtés d'hommes qui d'un côté et de l'autre luttent contre le protectionnisme et tous les dangers qu'il représente, non seulement pour nous, car nous ne sommes pas les seuls intéressés, mais pour tous. Je ne puis que souhaiter que chacun se sente en bonne compagnie avec soi-même.

M. le Président. — La parole est à M. Richarts.

M. Richarts. — (A) Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à adresser mes remerciements à notre excellent rapporteur et à lui donner acte des sérieux efforts qu'il a dû faire pour que la commission de l'agriculture adopte à une telle majorité un rapport de qualité, mais d'une certaine tendance. Aucun d'entre nous, sans doute, n'aurait su faire adopter en commission un meilleur rapport à pareille majorité. Mais celui qui a le courage de faire un rapport sur les prix doit savoir que c'est une entreprise délicate et, qui connaît l'histoire des rapporteurs sur les prix, dans notre Parlement, sait qu'aucun d'eux n'est jamais parvenu à faire l'unanimité sur cette question. Cela importe peu, à vrai dire, et c'est même naturel. Pour les uns, les prix sont trop élevés,

pour les autres, trop bas. Il en a toujours été ainsi, et il en sera toujours ainsi, Monsieur Mansholt.

Je me félicite que la Commission européenne ait présenté, cette année même, bien qu'avec retard, des propositions concernant la fixation de certains prix agricoles ; elles sont meilleures que les précédentes et marquent un début de suppression du blocage des prix. Je ne méconnais nullement les difficultés que la Commission a rencontrées pour ce faire, et je tiens à dire très clairement, par ailleurs, que le Conseil, lui, a fait pendant ces trois années le moins possible. Il n'a pas pris ses responsabilités, il s'y est dérobé, ne cessant de maintenir les mêmes prix, sans consulter la Commission ni le Parlement. Il ne s'est pas préoccupé non plus du rapport entre coûts et prix, ni de la situation des revenus dans l'agriculture. Je suis heureux que la stagnation des prix ait maintenant pris fin et je demande donc à M. Mansholt : s'agit-il là d'une amorce d'une politique dynamique en matière de prix ? Dans l'affirmative, nous lui accordons volontiers tout notre appui.

Je me réjouis en outre que la commission de l'agriculture ait amendé notablement les propositions de la Commission européenne, et qu'elle ait vigoureusement insisté sur les rapports existant entre les prix et les structures. D'un autre côté, on entend parler, il est vrai, de l'attitude que le Conseil adopte à l'égard des problèmes de politique structurelle. Aussi, pour le moment, ai-je peu d'espoir — si les rares informations que l'on reçoit de Bruxelles sont exactes — que le Conseil tienne dûment compte de l'idée formulée dans la résolution prise par lui-même à son avant-dernière session. Vous avez dit explicitement, Monsieur Mansholt, en exposant vos vues sur la question des prix devant la commission de l'agriculture que, pour vous aussi, ces propositions sont insuffisantes, mais que vous pouviez les défendre à condition qu'on les considère en liaison avec les mesures de la politique sociale et structurelle en général.

Passons maintenant aux propositions mêmes de la Commission européenne. Si notre façon de voir est acceptée par le Conseil des ministres, c'est-à-dire, si l'on procède à une hausse des prix de 5 % en moyenne, cela signifie, selon les experts, que l'on obtiendrait une hausse globale des revenus agricoles de 7,5 %. D'un autre côté, nous savons aussi, grâce aux déclarations de la Commission européenne, qu'au cours de cette année, nous devons nous attendre à un taux d'inflation de 5 % et à un taux d'accroissement des coûts de 3 % — soit au total 8 %. Ce qui veut dire que le taux d'inflation et la hausse des coûts annuleront l'augmentation de 7,5 % et, qu'à la fin de l'année, la situation des revenus agricoles dans la Communauté ne sera pas meilleure qu'à présent, mais plutôt pire. C'est pourquoi j'estime qu'une augmentation plus forte des prix, disons 10 %, serait absolument justifiée. Voilà quelques années, j'ai proposé à M. Mansholt que l'on indique un prix pour les céréales : à l'époque, vous avez demandé lequel.

Richarts

La proposition de modification de M. Klinker nous le dit aujourd'hui. Je sais toute la difficulté de faire tout d'un coup un tel saut en cette matière, mais chacun sait aussi que la fixation d'un prix pour le blé tendre et les céréales fourragères faciliterait le règlement de bien des problèmes, tels celui des restitutions, des dénaturations, etc. Pour mon pays, la situation est bien sûr singulièrement tragique, car les pertes de revenu que l'agriculture allemande a subies du fait de la dévaluation, dont la Commission européenne n'est pas responsable — il importe de le souligner — ne seront pas résorbées par les mesures compensatoires d'un montant de 1,7 milliard. La réévaluation en République fédérale a provoqué un accroissement du pouvoir d'achat, en particulier par rapport aux pays voisins, cependant que le mark allemand s'est trouvé sous une pression sans précédent des importations en provenance de ces pays. En fait d'importations agricoles, nous connaissons des taux d'accroissement, comme nous n'en avons jamais connus. Nous ne savons pas encore s'il s'agit là d'une situation durable ou passagère. En effet, quiconque suit les mouvements monétaires sur le marché international des capitaux ne peut être qu'inquiet, car le danger nous guette sans relâche. Donc, si nous réclamons plus que ce que nous offre la Commission, si nous demandons plus que ce que la commission de l'agriculture, dans sa majorité, peut proposer, c'est là une revendication qui mérite, à mon avis, pleine compréhension. On n'obtient jamais plus qu'on ne demande.

Bien que j'apprécie beaucoup les efforts considérables déployés par notre commission, comme par notre rapporteur, je dois cependant avouer ne pas pouvoir approuver le rapport, en dépit des aspects positifs qu'il présente. Pour ces raisons, je m'abstiendrai donc de voter.

(Applaudissements)

PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

M. le Président. — La parole est à M. Bersani.

M. Bersani. — *(I)* Mes chers collègues, je voudrais, après avoir remercié, moi aussi, M. Brouwer de nous avoir présenté, c'est au demeurant devenu une habitude chez lui, un rapport clair et précis, et d'avoir ainsi apporté une contribution précieuse à un débat qui intervient à un moment particulièrement important pour la politique agricole européenne, vous présenter quelques brèves remarques.

En ce qui concerne le problème de l'augmentation des prix — les mesures proposées en la matière par notre commission de l'agriculture coïncident pour l'essentiel avec les propositions de la Commission exécutive — je n'ai aucune observation de fond à formuler. Les prix des produits agricoles représentent

pour la population rurale de nos pays ce que les salaires et les rémunérations représentent pour les ouvriers et les employés ; or, chacun de nous peut constater qu'alors que les coûts et l'ensemble des autres facteurs économiques ont profondément évolué au cours de ces trois dernières années, les prix agricoles sont demeurés pratiquement stagnants. C'est pourquoi il faut adopter une augmentation des prix, tout en tenant compte, il est vrai, de la nécessité de poursuivre la politique de réduction et d'élimination des excédents ainsi que la politique à l'égard des pays tiers et les négociations en cours avec les pays candidats à l'adhésion au Marché commun. Une augmentation des prix, que les propositions de notre commission rendent encore plus sélective, me paraît de ce fait juste et raisonnable.

Je voudrais cependant souligner un aspect particulier de ce problème. Chacun de nous sait que le problème des prix a toujours été lié à celui des structures. En particulier, le président Mansholt — et je tiens à lui en rendre personnellement hommage ici — a toujours agi de manière que cette relation fondamentale et indissoluble puisse devenir un jour une réalité concrète. Au cours de la session de février, nous avons pris une position très claire à l'égard des cinq directives et de la proposition de règlement dans lesquelles sont condensées et mises à jour les propositions initiales de la Commission. Aujourd'hui, dans la proposition de résolution présentée par la commission de l'agriculture, nous réaffirmons notre ferme conviction qu'il est indispensable que la politique d'adaptation des prix soit rattachée à la politique des structures. Aux paragraphes 3, 4 et 5 de la proposition de résolution, cette idée de simultanéité, de parallélisme et de relation indissoluble entre la politique des prix et la politique des structures est affirmée on ne peut plus clairement. Mais dans quel cadre politique s'inscrit cette affirmation ? Je suis obligé de faire état à cet égard de ma grande perplexité et de ma profonde inquiétude. En effet, d'après les informations dont nous disposons, il semble que le problème des structures soit pratiquement bloqué au Conseil de ministres. Nous savons d'ailleurs tous que les choses se présentent tellement mal en ce moment qu'il est hors de question d'espérer, à brève échéance, l'amorce d'une solution concrète. Voilà l'aspect le plus grave du problème.

Nous ne pouvons ignorer le cadre politique dans lequel doivent s'insérer notre action et les propositions que nous entendons mettre en œuvre. Ce cadre politique est malheureusement des plus préoccupants en ce sens qu'on est arrivé à un point où, à mon avis, c'est précisément cette relation entre les prix et les structures qui est mise en discussion. Les raisons profondes de cet état de choses sont de nature à nous inquiéter tous. C'est pourquoi, à mon avis, ce débat devrait provoquer une nouvelle manifestation de volonté politique fondée sur la conviction que le moment est arrivé de faire un pas décisif, d'imprimer une nouvelle orientation à la politique agricole. Cela est

Bersani

d'autant plus vrai que nos agriculteurs et nos producteurs, pris dans l'engrenage de la hausse des coûts, trouvent le niveau des prix actuels intolérable, tout comme nos meilleurs paysans et travailleurs agricoles se rendent compte que si nous n'affrontons pas réellement, dans les faits et pas seulement en paroles, le problème des structures, leurs conditions de vie, leur pouvoir dans la société et leurs relations avec les autres catégories socio-professionnelles ne pourront en rien évoluer.

La politique des prix est une politique au jour le jour, une politique *à la carte*, qui est indispensable certes, mais qui ne va pas au fond du problème. C'est pourquoi nous nous trouvons aujourd'hui dans une impasse grave au niveau du Conseil.

Conscient de la position difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui le président Mansholt, je tiens à faire état de ma solidarité avec cet homme qui s'efforce de faire passer cette politique des paroles et des résolutions à la réalité. Car, ne nous y trompons pas, la politique des prix pourrait servir de prétexte à certains membres du Conseil pour mettre de côté la question plus importante des structures et, je n'irai pas jusqu'à dire la renvoyer *sine die* parce que je ne voudrais pas être pessimiste, mais quand même la priver de ce lien direct qui la rattache à des problèmes et à des situations qui sont arrivés à maturité et que nous avons évoqués ici à plusieurs reprises.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je me suis efforcé d'exposer brièvement les raisons pour lesquelles j'estime que la situation est beaucoup plus sérieuse et préoccupante qu'il ne pourrait paraître à première vue. Il me semble donc indispensable qu'une Assemblée politique comme la nôtre exerce les fonctions de pression et de critique qui lui incombent afin d'amener les autorités responsables à considérer de manière indissociable et simultanée les deux aspects du problème et à affronter véritablement les aspects fondamentaux de l'ensemble de la politique agricole commune, pierre angulaire de la solidarité communautaire et point de référence de la construction européenne. Nous avons vraiment le sentiment qu'un des chapitres fondamentaux de la construction européenne est en train de s'ouvrir ; et c'est cet événement politique qui nous oblige à répéter nos inquiétudes et nos vœux.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Triboulet.

M. Triboulet. — Monsieur le Président, nous avons entendu hier plusieurs excellents discours et notamment celui de notre collègue M. Vredeling. J'ose dire que son intervention était tout à fait à la hauteur des nombreuses questions écrites qu'il nous habitue à trouver dans le Journal officiel des Communautés européennes.

Hier soir, M. Vredeling a fait remarquer que notre rôle, dans ce débat, ne pouvait être de défendre des intérêts électoraux directs, ni de faire valoir, chacun, les besoins de nos régions respectives. Je crois que M. Vredeling a tout à fait raison et que le Parlement européen doit aujourd'hui survoler l'ensemble du problème des prix, sans que chacun d'entre nous s'attache aux prix agricoles qui l'intéressent le plus directement. C'est pourquoi je me tiendrai sur le terrain des généralités, comme l'on fait d'ailleurs la plupart de nos collègues.

M. Vredeling a ajouté que nous n'étions pas des techniciens et que, par suite, nous devons laisser les remarquables techniciens que nous avons ici, et notamment le vice-président de la Commission européenne, M. Mansholt, déterminer les rapports de prix qui semblent le plus convenables.

M. Vredeling. — Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit... Les véritables techniciens sont ici à ma droite. M. Mansholt, lui, a un rôle politique !

M. Triboulet. — Disons donc plutôt les techniciens que préside l'homme politique qu'est M. Mansholt ! Et M. Vredeling de nous recommander de nous en remettre à ce qu'il nous conseillait. Eh bien, je pense que la commission de l'agriculture a néanmoins tout à fait rempli son rôle, et nous-même aussi, en essayant d'indiquer un certain nombre de grandes orientations.

Puisqu'il s'agit des prix actuellement, quel est le désir d'une Assemblée comme la nôtre et quel est le but qui nous allie ? C'est d'essayer de fixer d'abord des prix qui rendent possible le rôle d'autoapprovisionnement d'une Communauté : c'est la préférence communautaire.

Je vois bien que M. Kriedemann a réagi aussitôt. Pour lui, on ne peut pas se fixer dans les bornes d'une Communauté, quelle qu'elle soit. Il faut avant tout échanger. C'est le commerce international, les échanges, l'économie de marché qui doivent jouer. Eh bien, cher Monsieur Kriedemann, si vous examinez la politique agricole de tous les pays producteurs à travers le monde, vous vous apercevrez que tous essaient d'établir soit une préférence nationale, soit une préférence communautaire — ce qui vaut mieux qu'une préférence strictement nationale, — mais tous les marchés agricoles dans le monde sont organisés. Plus de 90 % de la production de sucre, par exemple, sont soumis à des marchés organisés.

C'est cette organisation des marchés que nous avons voulu faire, au sein de la Communauté européenne, par une préférence communautaire. Cela déjà nous donne certaines orientations de prix. J'entends bien que nous ne pouvons pas encourager le Conseil de ministres à augmenter autant les prix de certaines denrées agricoles qui sont largement excédentaires dans la Communauté que ceux d'autres produits qui sont déficitaires. C'est ainsi que nous avons beaucoup

Triboulet

plus tendance à encourager l'augmentation du prix de la viande qui est déficitaire, le prix du maïs ou encore celui de certaines graines oléagineuses, comme le tournesol, que nous importons en grandes quantités. Nous avons beaucoup plus tendance à pousser politiquement le Conseil de ministres à augmenter ces prix plutôt, au contraire, que d'augmenter celui de certaines céréales. C'est pourquoi, par exemple, les amendements de M. Klinker appellent, de notre part, des réserves aussi fortes que celles qu'a exposées hier M. Mansholt à propos du sucre ou de certaines céréales qui sont excédentaires au sein de la Communauté. C'est là un des premiers éléments qui doivent nous guider dans l'orientation des prix.

Un second élément, c'est une certaine orientation sociale des productions agricoles. Certaines productions agricoles méritent d'être encouragées socialement, car l'évolution des mœurs pousse à leur abandon. Et c'est pourquoi j'ai entendu avec tant d'intérêt M. Estève demander que l'on encourageât les productions animales, en faisant valoir que c'était des productions de petits exploitants qui rencontrent des difficultés. Mais la difficulté majeure, c'est que la jeunesse agricole, dans nos régions, ne veut plus pratiquer la production animale. En effet, pour produire de la viande, il faut faire naître des veaux, et donc s'occuper du bétail avec soin, vigilance, persévérance, être constamment présent. La jeunesse d'aujourd'hui préfère infiniment la culture des céréales, qui, pouvant être mécanisée, répond beaucoup plus à ses aspirations actuelles, à la surveillance d'un troupeau, qui oblige à ne pas prendre de vacances ou, tout au moins, à assurer une permanence auprès des animaux. C'est d'ailleurs aussi la raison pour laquelle la production de lait décroît. Il y a quelques années, quand M. Mansholt nous disait que nous allions être submergés par un fleuve blanc, je m'étais permis de lui dire que ses craintes me paraissaient mal fondées, car, socialement, la production du lait, peu à peu, est écartée de nos exploitations autant que l'exploitant peut le faire. En effet, c'est une sujétion continuelle d'avoir une exploitation laitière. C'est pourquoi déjà, dans nos régions laitières de France, l'on constate une baisse de la production, et, s'il n'y a pas un encouragement par les prix, cette production diminuera de plus en plus rapidement. Là aussi donc, il y a lieu, dans une orientation sociale, d'encourager des productions que le mouvement des mœurs semble peu à peu condamner. Une augmentation du prix de la viande est donc nécessaire, en même temps qu'une augmentation substantielle du prix du lait.

Enfin, je terminerai par la nécessité — et c'est peut-être le plus important — d'assurer, par les prix, l'équilibre social dans chacun de nos pays. C'est là, cher Monsieur Kriedemann, que les arguments de la commission des relations économiques extérieures nous paraissent singulièrement sommaires. Je les comprends, je ne vous accuse pas de trahison, soyez sans crainte ! Je dis simplement que juger de ces pro-

blèmes des prix agricoles uniquement par l'économie de marché, alors qu'ils intéressent l'équilibre social de chacun de nos pays, est une vue vraiment très sommaire. Chacun sait, en effet, que, dans tous nos pays, se pose le problème de l'évolution de l'agriculture dans le monde moderne. J'ai souvent répété que c'était le problème social n° 1 du XX^e siècle. M. Bersani vient de dire, à juste titre, que le prix était le salaire du cultivateur. Tout le monde nous a parlé hier des manifestations qui vont avoir lieu à Bruxelles : ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus important, même si c'est ce qu'il y aura de plus spectaculaire. Ce qui est plus important, c'est que, dans chaque ferme, il y a de petites gens qui vivent d'un métier, sans doute traditionnel, mais qu'ils ont largement modernisé. Ils ont fait un effort de modernisation considérable. Dans les plus petites fermes actuelles, et la Commission a bien voulu le constater dans ses documents, l'agriculture européenne s'est modernisée plus vite encore que l'industrie européenne. Or, ces gens ont le sentiment que, malgré l'effort de modernisation qu'ils ont fait, la civilisation actuelle les condamne. Il y a là une situation morale insoutenable. Or, et M. Vetrone a eu tout à fait raison de le dire, hier, il s'agit de la seule politique commune de l'Europe jusqu'à présent et de la partie de la population qui connaît le mieux l'Europe et son existence, qui sait qu'il y a eu un effort d'union entre les Six. Vous n'avez pas le droit de donner le sentiment à cette population que nous l'abandonnons, que nous ne nous préoccupons pas de son sort, que nous n'essayons pas de résoudre ce problème social, notamment par une politique des prix. Certes, il faudra aussi une politique des structures, mais, puisqu'aujourd'hui il s'agit des prix, il faut faire quelque chose pour que cette population agricole voie que les autorités européennes, le Parlement européen, la Commission, le Conseil de ministres s'intéressent à son sort.

Nous avons là non seulement un devoir social, mais, en même temps, un devoir à l'égard de l'Europe : l'avenir de l'Europe dépendra en grande partie de notre refus de décevoir les meilleurs artisans de l'Europe, qui sont les ruraux, les paysans.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Mansholt.

M. Mansholt, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*. — (N) Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai pour la deuxième fois aux interventions des présidents des groupes et à divers autres orateurs. Cela me permettra de revenir sur certains points que nous n'avons pas pu examiner hier, de façon approfondie.

Tout d'abord, je tiens à dire que je me félicite tout particulièrement que les délégués de ce Parlement, qui proviennent de multiples régions de la Communauté et qui représentent tous des contrées aux régions différentes, dont les besoins sont si divergents,

Mansholt

aient abouti à un large accord, ainsi qu'en témoigne la proposition de résolution. Je voudrais, à ce propos, rendre particulièrement un hommage à M. Boscardy-Monsservin, président de la commission de l'agriculture, et à M. Brouwer, rapporteur. La résolution exprime une position nette, à savoir que le Parlement n'est pas d'accord sur les propositions de prix de la Commission. Il estime que les prix devraient être relevés davantage. C'est bien, en fait, essentiellement de cela qu'il s'agit.

Cependant, le Parlement reconnaît sans réserve que cela ne suffira pas si l'on tient compte de la nécessité de compenser l'augmentation des coûts. La résolution se situe donc dans la ligne de la résolution sur la politique sociale et la politique structurelle, qui a été adoptée voici quelques semaines. De plus, le Parlement se rend compte, comme la Commission, que les différences d'évolution des coûts, et des prix, et la diversité des vœux des agriculteurs ainsi que des structures agricoles sont telles qu'il est presque impossible de donner satisfaction à tout le monde.

MM. Vetrone, Bersani, Briot, Triboulet et Estève ont déjà attiré l'attention sur le problème qui résulte du fait que ce qui est prix pour certains agriculteurs est coût pour les autres ce qui est revenu pour l'un est coût pour l'autre. Pour les céréales qui ne sont pas directement destinées à la consommation humaine et qui constituent des produits de bases pour la production animale, une grosse question se pose d'emblée : à qui, en fait, faut-il penser, qui doit être privilégié ? Faut-il donner satisfaction à M. Klinker, qui demande pour les céréales fourragères une augmentation de 15 %, ou bien faut-il avoir égard à un secteur fondamental de notre agriculture, à la majorité de nos agriculteurs, ceux qui éprouvent les plus grosses difficultés, c'est-à-dire ceux qui s'occupent de production animale ? Il y a là un dilemme. Certes, c'est très facile de se mettre des œillères, de ne se préoccuper que d'une seule catégorie d'agriculteurs et de plaider leur cause sans tenir compte des conséquences que pourraient avoir les mesures prises en leur faveur pour les agriculteurs des autres catégories.

Ces remarques s'appliquent bien entendu à l'amendement de M. Klinker, qui tend à ce qui soient prévues des augmentations de prix radicales et unilatérales et sur lequel, évidemment, je reviendrai en espérant pouvoir malgré tout convaincre quelques délégués de ce qu'en adoptant cet amendement, on s'engagerait dans la mauvaise voie.

Je me félicite donc de cette résolution, qui tient compte de l'intérêt général et qui aboutit aussi à la conclusion que le problème ne peut plus être résolu uniquement par le recours à la politique des prix. M. Vetrone a d'ailleurs demandé hier ce qu'il en est des subventions directes que nous avons prévues pour certaines catégories d'exploitants agricoles. Pour ceux de la tranche d'âge de 45 à 55 ans, ces subventions consistent en une indemnité de 400 unités de compte

par an, et pour ceux qui établissent un plan de développement de leur exploitation, en une indemnité à caractère dégressif, car nous reconnaissons, nous aussi, que pour les exploitants agricoles qui doivent ou qui veulent rester dans l'agriculture, la politique des prix ne suffit pas.

Bien entendu, je ne puis pas encore vous rendre compte des délibérations du Conseil, dont une première partie a eu lieu la semaine dernière. Cependant, les ministres ont déjà fait tant de déclarations à la presse que je me crois autorisé à vous dire, dès à présent, qu'à la déception de la Commission, un seul pays défend le principe des allocations directes, tandis que les cinq autres États membres le rejettent catégoriquement. Le pays qui en est partisan est l'Italie qui estime que cette politique serait justifiée.

Il va de soi que la Commission a immédiatement demandé ce qu'il doit advenir, dans ces conditions, de la politique des prix. C'est qu'il faut considérer les primes dans le cadre de l'ensemble des mesures envisagées. Si l'on ne peut ou si l'on ne veut accorder ces subventions, le Conseil devra reconnaître qu'en se contentant d'adopter les prix proposés par la Commission, il léserait les agriculteurs parce qu'il s'abstiendrait de décider, d'autre part, de veiller à augmenter, à compléter dans la mesure qui s'impose, leurs revenus.

Nous avons en effet établi nos propositions de prix en même temps que les propositions d'octroi d'allocations directes à certaines catégories d'agriculteurs. C'est d'ailleurs bien ainsi que le Parlement lui-même l'entend, et c'est dans ce sens qu'il s'est prononcé lors du précédent débat. Si l'on n'accorde pas ces primes, les propositions relatives aux prix apparaîtront, une fois de plus, comme insuffisantes. Mais la question n'est, bien entendu, pas encore réglée. Je veux seulement montrer, Monsieur Vetrone, qu'il s'agit d'une affaire très difficile. Je reviendrai au cours de ce débat sur d'autres observations de M. Vetrone.

Au sujet de la politique des prix, M. Vredeling a, à mon avis, très judicieusement posé la question de savoir à qui elle pourra être utile. J'avais d'ailleurs moi-même déjà abordé ce point. Il en est question également dans notre résolution sur la politique des prix et la politique des structures. Quelle peut être l'utilité de continuer à pratiquer une politique des prix dans une agriculture aux structures inadéquates, dans laquelle un quart environ des agriculteurs ont un revenu supérieur au revenu comparable qu'assurent les autres secteurs ? En général, ce sont les agriculteurs qui ont une exploitation saine et de grandes dimensions. Leur revenu est soit équivalent à celui des autres secteurs, soit même de beaucoup supérieur. Le revenu professionnel du chef d'une exploitation de ce genre se situe entre 15 000 et 50 000 DM par an, et dans certains cas, il est même encore plus élevé. Il n'empêche que la grande majorité des agriculteurs, 75 % environ et peut-être même

Mansholt

80 %, ont un revenu inférieur au revenu équivalent à celui qu'assurent l'industrie ou d'autres entreprises. Il s'agit donc des petits agriculteurs.

M. Vredeling a fait observer, à juste titre, qu'une augmentation de 5 % du revenu et des prix se traduirait, pour les agriculteurs dont le revenu se situe déjà à un niveau supérieur à celui des autres secteurs, par une augmentation de 7 500 DM par an, mais que pour la catégorie inférieure, cette augmentation, variable avec l'importance de l'exploitation, ne serait que de 750 DM environ, soit le dixième de 7 500 DM. Cela suffit déjà à démontrer qu'en raison de la diversité des structures agricoles, la politique des prix aura des effets opposés à ceux qu'on en attend. Nous accentuerons ainsi l'écart entre le revenu des petits agriculteurs — surtout de ceux qui tirent leurs revenus du bétail — et celui des agriculteurs qui ont déjà une exploitation saine. De ce fait, la hausse générale des prix ne constitue plus, en fait, une solution aux problèmes sociaux de l'agriculture, au contraire.

Naturellement, les gros agriculteurs sont des partisans acharnés de fortes hausses de prix, de 10 % et même de 15 %, pour certaines céréales, pour le sucre et pour les oléagineux. L'amendement de M. Klinker en témoigne. Par contre, cet amendement ignore la production de porcs, d'œufs et de volailles.

Pareille politique n'aurait d'autre effet que d'engendrer des tensions très graves dans l'agriculture. Il est évidemment facile de mobiliser à cette fin des dizaines de milliers d'agriculteurs, mais c'est une politique dangereuse, car elle n'apporte pas de solution au problème des nombreux petits agriculteurs dont le revenu se trouverait encore réduit comparativement à celui des gros agriculteurs. J'y insiste, la solution n'est plus là.

Je pense que M. Boscary-Monsservin a eu parfaitement raison de soulever le problème du protectionnisme, dont il est si souvent question dans certains textes. Je ne m'étendrai pas, quant à moi, sur la question, mais je partage entièrement la façon de voir de M. Boscary-Monsservin. Il est naturellement très facile, comme le dit M. Kriedemann, de faire entendre un autre son de cloche. Encore faudrait-il qu'il s'agisse d'un point de vue aussi pondéré que celui qui s'exprime dans la proposition de résolution de la commission de l'agriculture.

On peut naturellement toujours citer des exemples isolés de régression des importations de certains produits dans notre Communauté. C'est une méthode dont les Américains ont déjà donné des exemples. On parle toujours des céréales fourragères, mais on passe sous silence les tourteaux, le tapioca et d'autres fourrages, dont l'importation a considérablement augmenté. Ce sont d'autres arguments qu'il faudrait m'opposer pour tenter de démontrer que nous sommes protectionnistes.

Les importations de céréales fourragères ont diminué de 10 % environ, non de 50 %. Les importations d'autres plantes fourragères, notamment en provenance du tiers monde mais aussi des États-Unis, ont plus que doublé au cours des cinq dernières années. Le total des importations de plantes fourragères est passé de quelque 20 millions de tonnes à quelque 25 millions de tonnes. Quant aux exportations de la Communauté, elles ont augmenté d'environ 5 millions de tonnes. Cela signifie donc que le chiffre net des importations de fourrages dans la Communauté reste stationnaire.

Les importations ont donc augmenté alors même que nous avons à résoudre de graves problèmes sociaux dans l'agriculture. Je ne pense donc pas que l'on puisse dire que nous avons mené une politique autarcique protectionniste. Si l'on considère les superficies cultivées, il apparaît qu'en 1958, l'ensemble des cultures de céréales, constituant la base de notre approvisionnement en fourrages, représentait dans la Communauté quelque 20 millions d'hectares ou un peu plus. La superficie actuelle est d'environ 21 millions d'hectares. L'augmentation réelle est donc inférieure à 1 % !

Comment peut-on, dans ces conditions, prétendre que nous ayons mené une politique protectionniste ? J'ai d'ailleurs dit, à Minneapolis, que la superficie cultivée est restée la même. Peut-on en dire autant de l'Australie ou même du Canada ? Dans ces pays, on ne sait plus que faire pour réduire la superficie des terres cultivées et éviter ainsi la surproduction.

D'autre part l'accroissement de la production est dû à l'amélioration du rendement. Peut-on empêcher les cultivateurs de produire davantage sur la même superficie en cultivant de meilleures espèces et en améliorant les méthodes de culture ? Le rendement à l'hectare augmente de 2,5 % environ par an, ce qui correspond à peu près à l'augmentation des besoins de fourrages destinés à la production animale. Même si l'on calcule ainsi, on constate que le quota d'importation n'a pour ainsi dire pas changé. La politique des prix des céréales n'a donc pas abouti, jusqu'ici, à une augmentation de la superficie cultivée. Pour ce qui est de ce produit, nous n'avons donc pas été protectionnistes. Mais bien entendu, il est très facile de dire, comme les Américains le font : faites comme nous réduisez votre superficie cultivée.

Monsieur le Président, je le dirai sans ambages et j'espère que la commission des relations économiques extérieures voudra bien en tenir compte. Notre situation est absolument différente de celle de l'Amérique. Aux États-Unis il existe un excédent de terres et il y a peu d'agriculteurs. Chez nous, il y a, si j'ose dire, un excédent d'agriculteurs et nous n'avons pas de terres.

A l'heure actuelle, nous avons en moyenne 15 ha de terre par agriculteur dans notre Communauté, soit

Mansholt

85 millions d'hectares répartis entre 6 millions d'exploitations, ce qui fait 15 ha environ par exploitation.

Y-a-t-il un seul gouvernement qui puisse préconiser et réaliser la mise en œuvre de ce que les Américains appellent un « *Set aside of land program* », c'est-à-dire un programme d'abandon de terres cultivables ? C'est absolument exclu ! Notre politique consiste à nous efforcer, par des mesures sociales, de réduire le nombre des agriculteurs de façon à accroître la part de chacun d'eux. Telle est notre politique. Il est donc faux de prétendre, comme le font les Américains, que nous menons une politique protectionniste parce que nous n'avons pas de « *Set aside program* », comme eux. Notre Communauté a un autre programme. J'aimerais, cela étant, que la commission des relations économiques extérieures aille au fond du problème et ne se contente pas d'aligner tout bonnement quelques chiffres qui — je le répète — donneront aux États-Unis une très mauvaise idée de notre politique.

J'espère que le rapport de la commission de l'agriculture pourra dissiper cette idée fausse.

Mais j'en ai dit assez à ce sujet et je ne reviendrai plus sur la question aujourd'hui. Il ne s'agissait que d'une remarque que m'a inspirée l'intervention de M. Boscary-Monsservin.

Je crois pouvoir conclure de l'intervention de M. D'Angelosante, qui a parlé au nom des communistes, qu'il votera contre la proposition de résolution. Il a dit ensuite qu'il n'en était pas moins convaincu de la nécessité de mener une saine politique des structures et d'aider les retardataires. Dans ces conditions je ne vois pas bien pourquoi M. D'Angelosante s'est dit opposé à la résolution sur les structures.

Je pourrais comprendre que vous soyez contre la résolution relative aux prix. Si vous ne voulez aucune hausse de prix, si, à votre avis, ce serait une mauvaise politique, je comprends que vous votiez contre la résolution préconisant une hausse des prix.

Mais si vous acceptez l'idée d'une politique des structures, je ne comprends pas que vous ayez voté, il y a quinze jours, contre la résolution sur les structures, vraiment, je ne comprends pas, car c'est là opter pour l'immobilisme. Que veut donc exactement M. D'Angelosante ? Il ne veut pas de politique des prix, il ne veut pas de politique des structures. Que reste-t-il donc ? Je ne puis le lui demander à lui-même car il n'est pas présent. Si M. D'Angelosante entend voter contre la résolution, je ne l'en blâmerai pas. Je conçois qu'il ait son point de vue, mais j'espère que le moment venu, lorsque nous aurons à débattre d'un nouveau texte relatif aux structures, il voudra bien réexaminer la position de son groupe.

M. Briot m'a demandé de présenter au Parlement un nouveau bilan précis du volume de la production, des importations, de la consommation et des exporta-

tions, afin qu'on puisse se faire une idée exacte du volume des excédents. Je ne puis répondre dès à présent à cette demande, mais je le ferai volontiers, en temps voulu. Je dois bien reconnaître que le rapport annuel, malgré ses qualités, n'apporte pas de réponse précise à cette question. Le problème est naturellement, pour nous, que les chiffres sont à peine publiés qu'ils sont déjà dépassés. Cependant, je ne manquerai pas de fournir au Parlement, dans le plus bref délai possible, les données les plus récentes, afin qu'il puisse se faire une idée de l'ensemble de la situation.

Et j'en arrive ainsi, pour ce qui est de la politique des prix, au point de vue qui est celui de M. Klinker et aussi, de façon moins radicale, de M. Richarts. Je comprends très bien que si l'on estime les propositions de la Commission insuffisantes, on puisse, en se fondant sur certaines conceptions et en négligeant l'argument des augmentations de prix qui devront avoir lieu en Grande-Bretagne à la suite de l'élargissement de la Communauté, demander pourquoi on ne pourrait pas relever davantage les prix, mais quelques délégués, par exemple, MM. Briot, Estève et Triboulet, ont très justement souligné que le problème de la production animale et celui de la production végétale impliquent des nécessités contradictoires et qu'il nous faut donc trouver un compromis.

Le compromis pourrait certes consister à augmenter les prix de la production végétale, c'est-à-dire des céréales fourragères, mais cela devrait nécessairement se répercuter sur la production animale. Et que pouvons-nous faire pour la production animale ? Dans le secteur du lait, nous pouvons encore faire quelque chose, mais quelles sont nos possibilités sur les marchés des œufs, de la volaille et de la viande de porc ? Les hausses de prix des œufs, de la volaille et de la viande de porc sont pratiquement impossibles. Nous pouvons certes essayer de relever certains prix d'écluse ou d'accentuer les mesures de protection aux frontières, mais ou bien nous avons atteint le taux d'auto-provisionnement, ou bien nous sommes déjà exportateurs de ces produits. Par conséquent, les augmentations de prix ne constituent pas une solution. Une grande partie des agriculteurs et même la majorité des agriculteurs se heurtent déjà au plafond des prix, lequel accuse d'ailleurs, à l'heure actuelle, une tendance à la baisse. En effet, les prix du porc et des œufs, ou encore de la volaille ont baissé. Et voilà que certains délégués de ce Parlement veulent obtenir à tout prix une forte augmentation des prix des céréales fourragères.

Certes, je comprends que cette position soit bien accueillie par les agriculteurs du Schleswig-Holstein, par exemple, mais je ne comprends absolument pas, Monsieur Richarts, comment vous pourriez la faire admettre en Allemagne du Sud. Nous ne pouvons rien faire, nous le savons et il faut le dire. Nous ne pouvons pas relever les prix des œufs, de la volaille et des porcs. Nous serions déjà bien heureux de pouvoir les maintenir au niveau actuel. Nous pour-

Mansholt

rons même être très contents si, par des interventions sur ces marchés, nous réussissons à empêcher une forte baisse. Comment peut-on réclamer une augmentation de 18 % pour l'orge et de 15 % pour le seigle, pour ne citer que ces deux produits ?

Dans l'amendement, il n'est pas question du maïs. On insiste sur les augmentations de prix du seigle et de l'orge, mais on ne demande rien pour le maïs. On l'ignore...

M. Vredeling. — M. Klinker a aussi cité expressément le maïs qui doit, lui aussi, être augmenté.

M. Mansholt. — Ah, le maïs aussi doit être augmenté. Bien entendu, qu'il faudra l'augmenter, car tout l'orge et tout le seigle relèveront du système d'intervention si le prix du maïs n'augmente pas. Car cela se traduirait tout simplement par un arrivage massif de maïs via Hambourg, et bien entendu, l'orge, augmenté de 18 %, et le seigle, augmenté de 15 %, tomberaient sous le régime de l'intervention.

Monsieur Richarts, vous savez pourtant bien que 700 000 tonnes de seigle relèvent actuellement du régime de l'intervention. Nous ne savons déjà plus que faire de ce seigle. Et vous réclamez encore une augmentation de prix de 15 % pour ce produit ! Je ne sais même déjà plus qu'en faire !

Sur une production de 3 millions de tonnes de seigle en Allemagne — car c'est de l'Allemagne qu'il s'agit — 700 000 tonnes sont sous le régime de l'intervention. Un quart de la production de seigle est donc actuellement offert sous le régime de l'intervention, et l'on veut encore en augmenter le prix. Dans ces conditions, vous devez aussi réclamer une augmentation du prix du maïs de 18 %. C'est la conclusion qui s'impose, faute de quoi vous faussez complètement le système des prix. C'est une impossibilité : c'est impossible, à la fois techniquement et du point de vue du marché. Est-ce à dire que les auteurs de l'amendement ne se préoccupent plus des éleveurs de porcs, des éleveurs de poulets et des petits exploitants agricoles qui doivent acheter ces céréales ?

Non, dit M. Klinker, nous ne nous en préoccu-pons pas. Soit, vous ne vous intéressez qu'aux autres agriculteurs, aux producteurs de céréales. Mais s'il en est ainsi, Monsieur le Président, j'espère qu'on le dira aussi chez soi ! J'espère aussi qu'on lira cela dans les journaux. Je pourrais vous montrer, Monsieur Klinker, un tas de coupures de journaux qui, toutes, font état, à l'intention des agriculteurs allemands, de possibilités d'augmentation des prix. Il faut que l'on dise aussi que d'importantes catégories d'agriculteurs n'en veulent pas, de ces augmentations. C'est naturellement très facile de rentrer chez soi et de dire : « J'ai plaidé votre cause, voici l'amendement. Je demande, en faveur d'un groupe d'agriculteurs, une augmentation de prix de 18 %

pour l'orge, de 15 % pour le seigle, de 6 % pour le blé ».

Eh bien, pour moi, cela s'appelle tout simplement « tromper le paysan ». Je ne vois pas ce que je pourrais dire d'autre. C'est une façon assez dure de s'exprimer, qui a, aux Pays-Bas, une valeur très particulière. C'est ce qu'on dit quand quelqu'un fait une proposition qui est absolument irréalisable.

On verra ce qu'il en adviendra, Monsieur le Président. La politique qui consiste à demander plus qu'il n'est possible de réaliser est depuis déjà dix ans, comme M. Klinker et M. Richarts ne l'ignorent certainement pas, la politique du « Deutscher Bauernverband » (Fédération des agriculteurs allemands), par exemple, qui au cours de ces dix années, n'a pas réussi à tenir ses promesses. On n'y arrivera pas plus aujourd'hui. Si j'étais un agriculteur du Schleswig-Holstein, je saurais ce qu'il me reste à faire. Je dirais : soit, c'est ce que vous voulez, mais il nous faut des réalisations, faute de quoi nous nous passerons de vous. Telle serait ma réponse de paysan.

Mais en voilà assez sur cet amendement.

Je voudrais en venir maintenant aux remarques de M. Estève qui, tout comme nous, doit faire face aux grosses difficultés qui caractérisent la production animale. Monsieur Estève, nous devront répercuter les augmentations de prix sur les normes de fixation des prix d'écluse pour les œufs et la volaille. Vous avez notamment cité le cas des produits de Bretagne. Je dois cependant vous dire, dès à présent, que je ne crois pas que cette mesure puisse entraîner une augmentation du prix de marché. Ce ne sera tout simplement pas possible. Pour ces produits, nous devons donc procéder très prudemment en matière d'augmentation du prix des céréales. Une augmentation de 5 % du prix de l'orge est, à mon avis, dans l'ordre des possibilités, mais je ne vois aucune possibilité de relever le prix du maïs, ce que, d'ailleurs, la plupart des agriculteurs ne souhaitent pas à l'heure actuelle. Dès à présent, on note que l'écoulement de certains des produits en cause devient plus difficile. Je songe notamment aux volailles. Nous devrions dès maintenant réduire l'élément « céréales » dans le produit « volailles » en modifiant la composition de l'alimentation. Nous pouvons peut-être encore attendre quelques mois. C'est donc à peine si nous parviendrons à maintenir l'équilibre entre la production animale et la production végétale.

A l'appui de son amendement, M. Richarts a fait valoir qu'il est notamment basé sur l'évolution des coûts : 5 % d'inflation plus 3 % d'augmentation des coûts = 8 %. Monsieur Richarts, c'est là un double calcul. Qui de nous deux est économiste. En tout cas, tout ce que je puis dire, c'est qu'une augmentation des coûts de 3 % correspond à une inflation de 5 %. Votre raisonnement est donc erroné. Vous ne pouvez pas dire qu'il y ait une inflation de 5 %

Mansholt

plus une augmentation des coûts de 3 %, soit au total 8 %. Il y a seulement une augmentation des coûts de 5 %.

D'autre part, il y a l'accroissement de la productivité, comme vous le savez. Cela signifie donc que nos propositions vont largement dans le sens que vous souhaitez. Peut-être estimerez-vous que cette correction que j'apporte à votre calcul vous permettra de voter la résolution, sans y apporter d'amendement.

M. Bersani m'a demandé si la discussion de la politique des structures est bloquée au sein du Conseil. Il n'en est rien. Je peux même vous dire que le Conseil — et toute la Commission s'en réjouit vivement — a commencé sa discussion par l'examen des problèmes de structure, en décidant qu'il examinerait ensuite la question des prix. C'est d'ailleurs ce qui s'est fait. La discussion sur la politique des structures se poursuit et divers documents importants ont été présentés. Le Conseil est saisi d'une déclaration allemande, qui sera sans doute suivie d'une déclaration italienne. Tous ces documents seront mis en discussion.

La discussion relative à la politique des structures bat donc son plein et j'ai bon espoir qu'il en sortira quelque chose de raisonnable. Cet espoir est fondé et je tiens à l'exprimer.

M. Triboulet a, lui aussi, fait un certain nombre de remarques ; j'ai déjà répondu à la plupart d'entre elles.

Monsieur le Président, je m'en tiendrai là et j'appuierai la demande présentée par M. Boscary-Monservin.

La résolution s'élève certes contre certains éléments des propositions de la Commission, elle préconise certes des augmentations de prix plus importantes, dont certaines que je ne puis accepter, mais il me paraît en tout cas préférable qu'elle soit adoptée sous sa forme primitive, qui est bien claire, plutôt que dénaturée par des amendements dont certains sont à mon avis absolument indéfendables.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Brouwer.

M. Brouwer, *rapporteur*. — (N) Monsieur le Président, l'heure avance, je serai bref. Je remercie d'abord les divers orateurs pour les paroles élogieuses qu'ils ont eues à mon endroit. J'ajouterai immédiatement que cet éloge s'adresse certes aussi au président de la commission de l'agriculture et à tous les autres membres de cette commission. Je tiens à les remercier une nouvelle fois de l'atmosphère agréable et de l'esprit constructif dans lesquels a pu se dérouler notre collaboration.

Une rectification d'abord. Hier, lorsque j'ai présenté mon rapport, j'ai préconisé l'établissement d'un lien étroit entre la politique des prix et la politique des structures. J'aurais dû faire état également de la politique sociale, car l'harmonisation de la politique sociale doit aller de pair, doit être liée au développement de la politique en matière de prix et de structures.

Ma réponse à M. Mansholt sera très brève. J'ai l'impression qu'il a souscrit à pratiquement toutes mes considérations. Les propositions en matière de prix ont été introduites avec du retard. M. Mansholt admet qu'elles sont insuffisantes mais invoque les subventions visant à compléter les revenus. Je n'ai qu'un regret, c'est que malgré tout il puisse prétendre que sa position ne s'en trouve pas modifiée. Je le déplore sincèrement.

Dans son intervention de tout à l'heure, il s'est adressé à M. Richarts et à M. Klinker. J'aurais voulu m'exprimer à peu près dans les mêmes termes. On peut évidemment employer — pour rester dans la terminologie rurale — des procédés de maquignon et demander 10 % pour en obtenir 5. Mais on peut aussi demander 5 % et le faire avec l'intention d'obtenir gain de cause. La commission de l'agriculture a proposé 5 % compte tenu, comme M. Mansholt nous l'a exposé, de facteurs internes inhérents à l'ensemble de l'agriculture, l'accent étant mis sur l'industrie de transformation, mais compte tenu aussi de facteurs extérieurs. Et c'est là-dessus que je voudrais brièvement m'étendre.

N'oublions pas que l'économie de la CEE traverse une période d'inflation grave. C'est là qu'à mon avis il faut chercher la réponse à la question de savoir pourquoi tant de remous agitent nos campagnes. Si d'un commun accord nous voulons lutter contre cette inflation, nous devons tous, si j'ai bien compris M. Barre, nous restreindre quelque peu. Nous devons aussi faire appel aux organisations des travailleurs de la CEE pour qu'elles se montrent plus mesurées dans leurs revendications salariales. Et ce n'est pas en fixant nous-mêmes les prix à un niveau un rien trop élevé, que nous contribuerons à la lutte contre la menace d'inflation dans la CEE. On ne peut pas exiger des autres qu'ils fassent preuve d'un minimum de modération si on ne prêche pas d'abord soi-même d'exemple.

Nous avons tous ici longuement démontré qu'il était absolument nécessaire d'établir un lien entre la politique des structures et la politique des prix. Or, précisément, l'adoption des propositions de MM. Klinker et Richarts aurait pour effet de freiner l'action de la politique des structures. Je regretterais particulièrement qu'il en fût ainsi. Si ces propositions étaient acceptées, je me demande ce qui en Italie, où l'on n'est au fond nullement partisan d'une hausse des prix, adviendrait de l'aspect social de l'exode rural consécutif à la politique suivie en matière de structures. Je pense, pour ma part, que cet aspect

Brouwer

tomberait dans un oubli complet. L'amendement est contraire au plaidoyer qui a été prononcé ici, il n'y a pas longtemps, en faveur de la lutte contre l'inflation et les progrès à faire grâce à la politique des structures. Je ne puis que souscrire à ce qu'a dit M. Mansholt, notamment en ce qui concerne le facteur interne que constituent les opérations de transformation et je regretterais l'adoption de cet amendement.

Monsieur le Président, pour ne pas abuser de votre temps, j'aimerais terminer ici ma réponse à M. Mansholt ainsi qu'à M. Kriedemann. Je comprends la remarque que celui-ci a faite. Il est vrai que nous avons tous dû travailler dans des délais très courts. Il se peut, dès lors, que nous n'ayons pas suffisamment réfléchi à certaines choses. Il se peut aussi que nous n'ayons pas pu disposer de suffisamment de documentation pour établir un point de vue définitif.

Je me permets de vous rappeler, Monsieur Kriedemann, que lors d'une réunion à Bruxelles de la commission des relations économiques extérieures, à laquelle j'ai moi-même assisté, M. Dahrendorf a expressément déclaré à propos des difficultés survenues dans les relations avec les États-Unis et le Japon, qu'en fait les Américains n'avaient aucune raison de se plaindre des importations en Europe. Nous étions donc avertis. Nous étions tous informés de la situation, mais néanmoins il y a dans l'avis ce passage concernant le protectionnisme. Serait-ce trop demander, Monsieur Kriedemann, vu notamment la réponse que M. Mansholt vient de donner que de prendre cet avis une nouvelle fois en considération ? Ne pourrais-je pas vous faire cette demande en ma qualité de rapporteur général ? D'ailleurs, dès que nous pourrions consacrer de nouveau une réunion à ce sujet. Je pense qu'il faut tenir compte de cet élément comme de tant d'autres, tels que la macro-économie, l'inflation, etc. C'est pourquoi je vous demanderais de convaincre la commission de soumettre cet avis à un nouvel examen.

M. Boscary-Monsservin a recommandé au Parlement de retirer tous les amendements. J'espère de tout cœur, Monsieur le Président, qu'il en sera ainsi, car alors mon rapport pourrait être adopté sans aucune modification. Mais ce serait trop beau, sans doute, pour être vrai.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Vredeling.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, je voudrais simplement vous demander si d'autres orateurs sont encore inscrits. Sinon, faut-il admettre que les remarques fort précises qui ont été adressées à M. Klinker ne susciteront pas de réaction de sa part ?

M. le Président. — Je voudrais signaler que des amendements ont été déposés et que leurs auteurs pourront naturellement les soutenir ; ils pourront également le cas échéant, faire l'objet d'un débat.

Je voudrais clore maintenant la discussion générale pour aborder l'examen des amendements.

La parole est à M. Kriedemann.

M. Kriedemann. — (A) Monsieur le Président, il est dit expressément à l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'avis que l'examen de la question rentre dans le cadre des travaux courants de la commission. C'est tout naturel.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen de la proposition de résolution.

Sur le préambule et les paragraphes 1 à 9, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je mets ces textes aux voix.

Ces textes sont adoptés à la majorité.

Sur le paragraphe 10, je suis saisi d'un amendement n° 5, présenté par M^{lle} Lulling et M. Vredeling et dont voici le texte :

Rédiger comme suit ce paragraphe :

« 10. estime que cette augmentation supérieure devra également entraîner une accélération de l'harmonisation et de l'adaptation des salaires et des conditions de travail dans le secteur agricole, accélération qui devrait de préférence être réalisée par la conclusion d'ententes européennes entre partenaires sociaux ».

La parole est à M^{lle} Lulling pour défendre cet amendement.

M^{lle} Lulling. — Monsieur le Président, au cours de la réunion de la commission de l'agriculture, à Strasbourg, j'avais introduit certains amendements au projet de résolution de M. Brouwer. Ces amendements avaient été adoptés, mais je ne les ai pas retrouvés sous leur forme originale dans le rapport dont nous débattons. Les deux modifications qu'avec M. Vredeling je propose sont donc plutôt des corrigenda que des amendements, puisqu'elles ont été adoptées.

Au point 10 de la proposition de résolution, nous avons tenu à souligner que, si l'on augmente le revenu des exploitants par des augmentations de prix, l'on ne doit pas oublier les travailleurs dépendant de l'agriculture, les salariés, dont les salaires et les conditions de travail devront être harmonisés. En effet, à prix agricoles égaux dans toute la Communauté, les salaires des travailleurs salariés italiens, par exemple, n'atteignent que la moitié des salaires des travailleurs salariés belges et néerlandais. Nous demandons donc cette adaptation.

Lulling

Comme les prix sont fixés au niveau communautaire, nous estimons que l'harmonisation et l'adaptation des salaires et des conditions de travail devront de préférence être réalisées par la conclusion d'ententes européennes entre partenaires sociaux, et cela à l'instar d'une première entente déjà conclue pour l'harmonisation de la durée du travail dans l'agriculture.

Je demande donc que, pour que nous soyons clairs et précis, l'on rétablisse le texte tel qu'il avait été adopté à Strasbourg.

M. le Président. — La parole est à M. Boscary-Monsservin.

M. Boscary-Monsservin. — Monsieur le Président, il est possible que le texte qui nous est présenté par M^{lle} Lulling sur le paragraphe 10 soit meilleur que le texte définitif de la commission de l'agriculture. Mais, pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, je souhaiterais ardemment que M^{lle} Lulling acceptât de retirer ses amendements ou, en tout cas, que l'Assemblée ne les retint pas.

Comme nous l'avons déclaré en début de séance, la commission de l'agriculture a mis sur pied un texte net et clair qui se suffit à lui-même. Si nous nous lançons dans la voie de l'adoption d'amendements, nous risquons de détruire un équilibre qui me paraît particulièrement défendable.

Je puis donner à M^{lle} Lulling l'assurance que nous sommes tout à fait d'accord sur le fond de son amendement, et ce que je lui dis sera inscrit au procès-verbal. Il est certain que, lorsque nous réformons l'agriculture et voulons améliorer la situation de tous les travailleurs occupés dans ce secteur, nous devons y inclure les travailleurs salariés. Il est non moins certain que nous devons nous efforcer de parvenir à des ententes à l'échelon européen entre les partenaires sociaux.

Nous sommes tout à fait d'accord sur l'esprit de cet amendement, mais, pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, je souhaiterais vraiment que l'Assemblée ne modifiât pas le texte qui a été adopté par la commission de l'agriculture.

M. le Président. — La parole est à M. Califice.

M. Califice. — Monsieur le Président, je voudrais tout de même que l'on tirât cette affaire au clair. Il arrive fréquemment, dans les commissions parlementaires que des textes soient proposés, adoptés, puis restent dans quelque plume. Alors, puisque M^{lle} Lulling vient de nous dire que ce texte avait été adopté par la commission de l'agriculture, je voudrais que le rapporteur, qui, tout de même, est le gardien de l'orthodoxie de la commission de l'agriculture, nous dise s'il en est bien ainsi, et, si tel est le cas, je demanderai au Parlement de retenir cet amendement.

M. le Président. — La parole est à M. Vredeling.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, je souscris aux déclarations de M. Califice. En effet, la commission de l'agriculture a adopté le texte dans la version qui figure dans l'amendement. Le rapporteur, sans aucun doute, peut nous le confirmer.

Bien entendu, il a dû travailler le texte, et il l'a quelque peu modifié sans doute dans le sens qui lui semblait le plus judicieux. Mais nous sommes d'avis que le texte devrait être repris dans la version adoptée par la commission de l'agriculture. En fait, il s'agit donc d'un corrigendum. Mais pour ne pas compliquer l'affaire, nous avons décidé de le présenter sous forme d'un amendement, un amendement donc qui, en réalité, n'est qu'un corrigendum.

M. le Président. — Quel est l'avis du rapporteur ?

M. Brouwer, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, je comprends parfaitement le point de vue de M. Boscary-Monsservin. Ce qu'il dit est logique et tout à fait conforme à ce qu'il a déclaré hier soir, à savoir qu'il attacherait beaucoup de prix — et il l'a dit avec beaucoup d'ardeur — à ce que tous les amendements soient retirés. Je dois néanmoins avouer que le texte pêche par quelques imprécisions. C'est pourquoi je considère cet amendement en effet comme un corrigendum. Je l'accepterai volontiers, de même que l'autre qui doit encore être présenté.

M. le Président. — La parole est à M. Boscary-Monsservin.

M. Boscary-Monsservin. — Monsieur le Président, dès lors qu'il s'agit d'un corrigendum, je me range évidemment à l'avis du rapporteur.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 5.

L'amendement n° 5 est adopté à l'unanimité.

Sur les paragraphes 11 et 12, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je les mets aux voix.

Les paragraphes 11 et 12 sont adoptés à la majorité.

Sur le paragraphe 13, je suis saisi d'un amendement n° 3, présenté par MM. Klinker, Richarts, Burgbacher et Aigner et dont voici le texte :

Lire ce paragraphe comme suit :

« 13. est d'avis que les prix doivent être élevés à un niveau qui assure aux producteurs de tous les produits soumis à une organisation commune de marchés, une augmentation de prix qui s'établisse en moyenne à 10 % au moins, ce qui dans les conditions actuelles, compte tenu de la situation

Président

du marché et d'une meilleure orientation de la production, pourrait par exemple se traduire par une augmentation de 6 % pour le lait, de 10 % pour la viande bovine, de 18 % pour l'orge, de 6 % pour le blé tendre, de 15 % pour le seigle, de 10 % pour les betteraves sucrières, de 5 % pour le riz et de 15 % pour les graines oléagineuses ; invite la Commission, ... ».

(le reste inchangé)

La parole est à M. Klinker pour défendre cet amendement.

M. Klinker. — (A) Monsieur le Président, vous m'avez accordé cinq minutes, mais je suppose que vous voudrez bien m'accorder quelques minutes supplémentaires pour que je puisse répondre en deux mots à M. Vredeling. Me les accordez-vous, Monsieur le Président ?

M. le Président. — D'accord, Monsieur Klinker.

M. Klinker. — (A) Je n'ai pas demandé à prendre la parole tout à l'heure pour ne pas prolonger inutilement le débat. Je m'efforcerai donc d'être bref.

Monsieur le Président, je tiens à revenir sur les dernières déclarations du vice-président Mansholt que j'ai écoutées aussi dans leur version néerlandaise. Il a parlé de trahir les agriculteurs. Je voudrais lui rétorquer que les décisions qui sont prises à la majorité par les associations professionnelles agricoles, quelle qu'en soit la nationalité, et qui sont défendues par leurs représentants responsables et directement élus, sont publiées en vertu du mandat donné à des représentants choisis au sein même de ces organisations professionnelles. Il en va tout autrement dans le domaine politique. Je crois donc que ce point mérite d'être souligné en cette enceinte. Je crois, en outre, Monsieur Brouwer, qu'un marchandage de maquignons — on demande une augmentation de 10 ou 15 % pour en obtenir une de 5 % — ne soit pas non plus de mise, car, en définitive, la Commission européenne propose beaucoup moins que 5 %. Je suis en droit d'élever des objections, et d'ailleurs personne ne le conteste, je crois. Par ailleurs, je ferai observer que le vice-président Mansholt a déclaré hier qu'il n'avait pas eu suffisamment d'occasions, par exemple, en Allemagne, de prendre la parole à la radio, devant la presse et les autres organes d'information. Or, je dois à la vérité de dire que M. Mansholt a pu y prendre la parole en toute circonstance, et je regrette, Monsieur Mansholt, que vous accusiez à tort l'opinion publique allemande, et spécialement la presse allemande, de ne pas vous avoir permis de vous expliquer. En tout cas, si vous voulez mener une politique, qui ne soit pas pragmatique — je l'ai dit dernièrement à Strasbourg — une politique qui ignore les réalités de la situation actuelle, mais qui s'inspire, au contraire, de principes hérités des façons de voir du passé, n'espérez tout de même pas que mes

jeunes agriculteurs, modernes comme ils le sont, se rallient à vous avec grand enthousiasme. C'est là le problème. Je comprends très bien les difficultés qui sont les vôtres. Mais il n'en demeure pas moins que vous êtes le responsable qui présente des propositions à la Commission et au Conseil et c'est pourquoi j'en viens aussitôt à cet exposé des motifs, si vous me le permettez, Monsieur le Président. Ce que je viens de dire n'était au fond qu'une simple entrée en matière. Il est expressément question, dans l'exposé des motifs de M. Brouwer de la nécessité d'une meilleure orientation de la production. Vous avez déclaré, Monsieur Mansholt, qu'il fallait reconsidérer le tableau des prix. J'ai parlé tout à l'heure des relations entre eux, des relations globales. Le prix des céréales est, en effet, un prix de référence. Et pour prévenir tout malentendu, j'aimerais vous expliquer comment je comprends ces relations globales, afin que les agriculteurs européens et l'opinion publique intéressée sachent que je présente des propositions constructives qui veulent promouvoir la construction européenne et son progrès et garantir aux agriculteurs des revenus plus élevés. Vous savez aussi bien que moi-même que revenus et rentrées sont choses différentes. J'avais d'abord avancé le chiffre de 6 % pour le lait. Ne venez quand même pas dire que ceci n'apporterait rien aux petits agriculteurs, si l'on augmentait le prix d'orientation du lait de 6 %. J'ajoute aussitôt qu'il ne suffit pas d'augmenter de 25 %, comme on le prévoit, le prix d'intervention du lait écrémé, mais qu'il faudrait relever tous les prix. Il faudrait, en ce cas, relever d'au moins 2,5 % le prix d'intervention du beurre. Et pour obtenir que le prix du lait soit effectivement relevé, et c'est là une de mes revendications, cela suppose une augmentation de 10 % de la viande bovine. Vous proposez que le prix de la viande soit relevé en deux fois de 5 %. Pour ma part, j'estime qu'il vaut mieux augmenter le prix de la viande de 10 % en une seule fois que de l'augmenter deux fois de suite de 5 %. Et ceci, en particulier, pour satisfaire les revendications des éleveurs intéressés. J'ai expliqué longuement pourquoi j'estime que la situation du marché mondial des céréales rend parfaitement justifié un renchérissement des céréales. Ici, il faudra, bien sûr, fixer le juste rapport entre le prix des céréales et celui de l'orge, et celui, aussi, du maïs. En ce qui concerne le maïs, je suis d'avis que le prix indicatif devrait en être relevé de 18,3 %. Et si vous objectez que ce relèvement se répercuterait sur la production des porcs, je ne puis que répondre, comme vous le savez fort bien, que cet argument est gratuit. Pareille augmentation des prix des céréales fourragères ferait même fléchir l'activité de la transformation. Car, en ce cas, il faudrait tenir compte de la hausse correspondante des coûts résultant de l'augmentation des prix des céréales fourragères. Cela vaut, d'ailleurs, pour tous les produits dérivés des céréales. Je m'en suis tenu au texte de M. Brouwer et je n'ai pas repris toutes les corrélations de prix. J'estime, Mesdames, Messieurs, que M. Mansholt a tort de prétendre d'une manière générale que mes

Klinker

propositions n'avantagent que les grandes exploitations. Cela est tout simplement faux. Les relations de prix sont telles que les entreprises de transformation bénéficient, elles aussi, de cet aménagement de prix.

M. Vredeling. — (A) Expliquez-nous donc comment les entreprises de transformation, et non seulement les grandes, profiteraient de ces mesures !

M. Klinker. — (A) Mais c'est évident, faut-il que je le répète encore ? En outre, en ce qui concerne les graines oléagineuses et les betteraves à sucre, j'ai déclaré, et vous le savez vous-même, Monsieur Mansholt, qu'en définitive, organiser le marché du sucre signifie le tenir en main. Encore des propositions devraient-elles être présentées en ce sens. Or, elles font défaut depuis trois ans. Aucune proposition constructive n'ayant été faite depuis, comment s'étonner que l'on ne parvienne pas à régler le problème du sucre ? En outre, c'est l'industrie sucrière européenne qui prend en charge le tiers des frais de l'écoulement même de ce produit. Les prélèvements effectués sur les importations de céréales et de fourrages couvrent plus ou moins, en fait, les coûts indirects pour tout le marché des céréales. Je crois donc que les propositions que vous nous présentez aujourd'hui, ne vous permettront pas de contrôler la situation. Vous êtes en retard sur l'évolution des choses, ce qui est une perspective d'avenir peu rassurante. Elle encourage, en effet, la renaissance du nationalisme dans les États membres, car les agriculteurs ne sauraient accepter une politique qu'ils ne comprennent pas. C'est pourquoi je trouve que mon amendement est fondé. Il sert les intérêts de tout le monde, sans qu'il entraîne de charges financières plus onéreuses. Je tiens à le déclarer en toute clarté, soucieux que je suis de dissiper toute incertitude.

M. le Président. — Je signale que les orateurs suivants ne disposeront que de cinq minutes.

La parole est à **M. Aigner.**

M. Aigner. — (A) Monsieur le Président, j'ai souscrit à cet amendement bien que j'apprécie le travail accompli par la commission et son rapporteur. Je sais combien était difficile, en l'espèce, l'effort de synthèse. Naturellement, Monsieur Mansholt, on peut se demander — comme vous l'avez fait — si la chose est réalisable. Beaucoup se posent la question, notamment au sein de cette Assemblée, mais certainement pas vous, Monsieur Mansholt, car l'augmentation que vous proposez est encore bien inférieure à nos chiffres. Si vous disiez qu'au fond vous souhaitez une augmentation plus importante mais qu'elle ne vous semble pas réalisable, ce serait autre chose. Mais vous déclarez au nom de la Commission que vous souhaitez moins que ce que nous proposons. Alors ne venez pas prétendre que ce que, peut-être secrètement, vous

souhaitez, n'est pas réalisable. Il faudrait alors que vous adoptiez au nom de la Commission une attitude différente. J'estime que le principe sur lequel vous fondez votre politique des prix est faux, et cela pour les raisons que je vais vous exposer. Je ne dispose que de cinq minutes, je serai donc bref.

Monsieur Mansholt, vous nous avez toujours déclaré qu'il était impossible d'appliquer une politique active en matière de prix à cause des productions excédentaires. Or, j'ai été surpris de constater que par exemple les réserves de l'OTAN ne sont même pas prévues dans la montagne de beurre de la CEE. Vous avez toujours agité l'épouvantail de la surproduction et cela, bien sûr, n'augmente pas la crédibilité des statistiques de la Commission.

Voici le deuxième argument : la surproduction. Vous savez comme nous, Monsieur Mansholt, que les producteurs agricoles ne peuvent continuer à bénéficier des prix les plus élevés du monde que si on les mets à l'abri notamment des fournitures des États-Unis et des autres pays ayant des excédents agricoles. Mais cette production ne peut être assurée en dehors de toute surproduction, si mince soit-elle. Nous étions d'accord, pour garantir l'approvisionnement alimentaire de l'Europe, de contribuer au financement des excédents. Mais cela dans une proportion réduite qui, du point de vue économique, était utile et défendable.

J'en arrive ainsi à la question décisive. La politique des prix, telle que nous la proposons, contribue-t-elle essentiellement à empêcher les objectifs mentionnés d'être atteints ? Je réponds : non. Monsieur Mansholt, vous savez mieux que nous que le véritable objectif de votre politique des prix est d'accélérer le processus de rationalisation des agricultures européennes. Voilà votre objectif. Vous devriez le dire clairement. Il y a beaucoup de gens qui sont d'accord avec vous sur ce point. Pour ma part, je ne le suis point, et cela parce que j'ai une vue réaliste des choses.

Monsieur Mansholt, vous avez dit à juste titre qu'aujourd'hui le taux de l'inflation absorbait largement ces augmentations de prix. Par conséquent, même si la hausse, comme nous le proposons, est de 10 %, le prix ne pourrait avoir une répercussion sur la production excédentaire. Au cours des dernières années, le taux d'inflation atteignait 5, 6 voire 8 % l'an. Si vous avez analysé la situation aux États-Unis, en France, en République fédérale, vous avez constaté qu'il ne faut pas, l'an prochain, s'attendre, dans aucun de ces pays, à un taux d'inflation inférieur à 5 %. S'il en est ainsi, un tel prix ne pourra en aucun cas influencer sur la production. Et lorsque vous dites : nous voulons prendre des initiatives dans le secteur social afin de pouvoir accélérer ce processus de rationalisation dans l'agriculture, je vous demande, Monsieur Mansholt, s'il ne vaudrait pas mieux attendre de voir dans quelle mesure vos dispositions dans le domaine social, dans

Aigner

celui de la rationalisation et des structures seront couronnées de succès. Aujourd'hui, il s'agit seulement de constater — et je demande à mes collègues de le reconnaître — que le taux d'inflation entraînera de toute manière pour le consommateur une hausse de prix de 5, 6, 8 ou 10 %. La question pour nous, aujourd'hui, est seulement de savoir si l'agriculteur allemand et européen aura sa part de cette hausse des prix à la consommation, ou si cette hausse sera uniquement absorbée par les commerçants et les intermédiaires. C'est la seule question qui se pose aujourd'hui. Vous ne pouvez pas dire non plus, Monsieur Mansholt, que cette hausse ne serait pas réalisable sous l'angle du financement. Vous avez prévu dans vos propositions en matière de prix, une augmentation de plus de 50 millions d'u.c. des charges de la Communauté. Compte tenu des prélèvements, le coût pour la Communauté ne serait, si on adopte vos propositions, que d'environ 14 millions d'u.c. Même si ce montant est porté à 40 ou à 50 millions d'u.c., il n'en résultera aucun empêchement, par exemple du point de vue des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne. Si vous posez le problème dans son contexte, Monsieur Mansholt, et si vous êtes disposé à mener une politique des prix active, faites-le, sinon je crains que votre politique agricole n'aille droit au chaos et n'aboutisse à la crise politique.

M. le Président. — La parole est à M. Vredeling.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, j'avoue ne rien comprendre aux commentaires de M. Klinker sur l'amendement n° 3. Il a dit — et ce fut toute la défense qu'il sut opposer aux remarques de M. Mansholt — qu'il n'entendait pas le suivre sur ce terrain car — c'est du moins ce que j'ai compris — il ne faisait que rapporter les décisions prises de manière démocratique par les comités des organisations agricoles.

Vous avez souligné, M. Klinker, que les revendications allemandes émanaient des organisations paysannes et que les comités responsables de la politique de ces organisations étaient liés par les décisions prises au cours de leurs réunions par la majorité des agriculteurs. C'est ainsi que je vous ai compris ; c'est bien ce que vous avez dit. Or, pour moi, M. Klinker, cet argument n'est pas pertinent. Nous n'avons pas, ici, affaire à une fédération paysanne, nous avons affaire à M. Klinker, et M. Klinker appartient à un groupe politique. S'il se considère, dans ce Parlement, comme le prête-nom d'une organisation agricole, qu'il le dise. Je suis moi-même syndicaliste, mais il ne me viendrait pas à l'idée de traduire tout bêtement, dans la politique, la moindre préoccupation syndicale. Ce serait ravaler la politique au niveau de la simple défense des intérêts de groupe. Ce ne serait pas digne d'un Parlement. J'estime que les arguments avancés pour justifier l'introduction, dans la politique, de revendications formulées au hasard des réunions agricoles ne sont guère convaincants. Ils le sont d'autant

moins que jusqu'à présent, personne, pas même M. Klinker, n'a encore, selon moi, donné de réponse à la question très pertinente de savoir quelles seront, pour l'industrie agricole de transformation, les hausses de prix. M. Klinker s'est borné à dire qu'il n'avait pu en dresser la liste complète. Bien entendu, l'entreprise est irréalisable. Il ne saurait dire qu'il y a tant pour cent pour le porc, tant pour cent pour les œufs, tant pour cent pour les volailles, car il sait très bien — à moins que je ne le surestime — que les règlements en vigueur n'autorisent en aucune façon d'indiquer ainsi les prix des produits de transformation, assortis d'un pourcentage. Ces prix résultent tout simplement de l'évolution du marché. C'est ainsi, je n'y puis rien. Une seule fois M. Klinker a fait allusion aux conséquences de ces hausses pour l'agriculture de transformation. C'est lorsqu'il a dit que l'exploitation qui cultive elle-même le maïs, dont le prix augmenterait de 18 %, récupérerait cette augmentation lors de la transformation. J'avoue ne pas comprendre. Le paysan qui doit acheter le maïs le paie 18 % plus cher, et l'utilise pour produire des porcs, des œufs et des volailles. Le seul facteur sur lequel il n'a aucune prise est le prix final, et celui-ci n'augmentera pas de 18 %, je vous l'assure. Il s'ensuit que la hausse affectera directement les revenus de cet agriculteur. D'autre part, celui qui produit lui-même ces denrées ne récupérera pas non plus les 18 % d'augmentation, M. Klinker, car ce qu'il reçoit est fonction directe du prix obtenu pour les produits de transformation. Pour l'agriculture de transformation, M. Klinker, le compte n'y est pas. Il est temps que les journaux ruraux en Allemagne écrivent que M. Klinker ne donne pas de réponse qui tienne compte des intérêts de l'industrie agricole de transformation de son propre pays.

M. le Président. — Monsieur Klinker, je veux bien vous donner une nouvelle fois la parole mais uniquement pour développer votre amendement et non pas pour une nouvelle discussion sur le fond.

M. Klinker. — (A) Monsieur le Président, M. Vredeling m'a apparemment mal compris. J'ai pourtant clairement dit : autre chose est une déclaration au nom d'une organisation professionnelle, autre chose une déclaration au nom d'un groupe politique devant le Parlement. En déposant cet amendement, j'agis en complet accord avec quelques membres de mon groupe. Ne voyez-vous pas les signatures de mes collègues en tête du document ? Je n'ai pas à m'en cacher !

M. Vredeling. — (A) Cela n'a pas de sens, ce que vous dites. Vous n'êtes pas à Bonn.

M. Klinker. — (A) Mais, Monsieur Vredeling, j'ai bien le droit de critiquer ici le projet de la Commission. Ou voulez-vous me contester ce droit ? Alors

Klinker

je n'aurais que faire ici. J'ai également motivé mes critiques.

Pour ce qui est de la relation entre les prix, je vous dirai que dans mon amendement je m'en suis tenu, malheureusement, à la formulation de M. Brouwer. Le tableau complet se présenterait comme suit : 6 % d'augmentation pour le blé tendre, 18 % pour l'orge, 15 % pour le seigle, 18,3 % pour le maïs, 5 % pour le colza, 17 % pour les betteraves à sucre, c'est-à-dire 3 u.c. par tonne. Le prix indicatif du lait devrait augmenter de 6 %, le prix d'intervention du beurre de 2,5 %, le prix de la poudre de lait écrémé de 25,7 %. Les prix du fromage seraient fixés en conséquence. Le prix de la viande bovine devrait augmenter de 10 %. Voilà le tableau d'ensemble ; la moyenne se situe à environ 10 %. C'est de là que l'agriculture européenne tirerait ses revenus supplémentaires, alors que les 5 %, proposés par la commission et par M. Mansholt, ne rapporteraient strictement rien.

M. le Président. — La parole est à M. Mansholt.

M. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes. — (N) Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre encore la parole, mais il faut bien que je dise quelques mots à propos des remarques de M. Klinker et de certaines questions de M. Aigner.

Je serai bref en ce qui concerne les rapports entre les prix. Je m'associe à ce que M. Vredeling a dit à ce sujet. M. Klinker, vous n'avez pas répondu lorsque je vous ai demandé : que comptez-vous faire des producteurs de porcs, d'œufs et de volailles ? Vous n'avez pu fournir de réponse à ma question. Vous ne prenez pas en considération ces exploitants-là. Il est tout simplement impossible d'imaginer quelle sera la situation, déjà si difficile, de cette catégorie importante d'agriculteurs en France, en Belgique et aux Pays-Bas, en Italie et en Allemagne, si nous adoptons votre proposition visant à augmenter le prix du maïs de pas moins de 18,5 %. Je n'ai donc pas reçu de réponse de votre part à ma question ; j'en prends acte.

Pour ce qui est du sucre, je répondrai à la fois à M. Aigner et à M. Brouwer. J'ai déjà dit, hier, que je ne puis pas réserver une suite à la résolution du Parlement sur ce point. La Commission, je vous le dis d'ores et déjà, ne procédera pas à une augmentation de 5 % du prix des betteraves sucrières. Nous sommes d'avis que cette hausse n'est pas souhaitable, étant donné les diverses situations dans le secteur de l'agriculture. Nous ne pouvons rien faire pour les porcs, les œufs et les volailles. En général, les producteurs de sucre appartiennent à la catégorie des agriculteurs qui bénéficient des revenus les plus élevés. Et il se fait que M. Klinker et M. Richarts sont partisans d'une augmentation du prix des betteraves de pas moins de 10 %. J'ai déjà souligné hier que la

culture des betteraves à sucre prend une extension considérable en France, et je m'en réjouis. Or, il s'agit d'une spécialisation ; cette année le quota de betteraves maigres sera de 45 % ; c'est 10 % de plus que le maximum, fixé à 35 %. M. Klinker, vous connaissez tout aussi bien que moi les conséquences qu'aurait une hausse de 10 % du prix des betteraves à sucre, applicable dans toute l'Europe, donc en France également. J'évalue l'extension de la culture des betteraves maigres à sucre qui s'ensuivrait en France à 60 ou à 65 %. Le prix sur le marché mondial se situe actuellement aux alentours de 12 dollars. Les excédents de sucre, qui devront être exportés, seront considérables. J'ajouterai immédiatement à l'adresse de M. Aigner, que le financement ne constitue pas un problème. Hier, je n'ai pas soulevé d'objections à l'égard des hausses de prix pour des raisons de financement. Loin de là ! Notre proposition entraînera un financement accru de quelque 40 millions de dollars. Votre proposition obligerait le FEOGA à augmenter sa contribution financière d'environ 250 millions de dollars. Ce n'est pas ce qui m'arrêterait. Si nous pouvions réellement aider les paysans par une contribution supplémentaire de 250 millions de dollars, je ne manquerais pas de saisir l'occasion. Le problème n'est donc pas là. Je n'y verrais aucune objection. Toutefois, vous n'offrez pas de solution pour la catégorie de paysans la plus importante, M. Aigner. Et je ne parviens pas à comprendre comment on peut défendre une politique pareille.

Vous avez parlé tout à l'heure, M. Aigner, de *Glaubwürdigkeit* (crédibilité). Dois-je vous répéter une nouvelle fois que la montagne de beurre a disparu ? A quel prix ? Nous n'avons pas dit que la montagne de beurre subsisterait. En calculant l'accroissement des stocks de beurre, nous avons tenu compte de l'éventualité d'une inaction totale des gouvernements. D'autre part, nous avons aussi calculé que la montagne de beurre serait réduite à néant si les gouvernements prenaient effectivement certaines mesures. Ces mesures ont été prises. Des quantités supplémentaires de beurre et de lait en poudre ont été écoulées ; 250 000 vaches ont été abattues. Toutes ces mesures ont été décidées également au Parlement. La situation du marché s'est heureusement quelque peu améliorée. Vous êtes, M. Aigner, membre, ce me semble, de la commission des finances. Vous savez donc que ce programme nous a coûté, l'an passé, quelque 900 millions de dollars, pour les produits de laiterie uniquement. Ce n'est pas rien ! Dépenser 900 millions de dollars en un an pour liquider des excédents de lait, c'est énorme ! Ne parlez donc pas de « crédibilité », sinon je me mettrais à douter de la vôtre. Vous prétendez que nous sommes trompés dans nos calculs. Pas autant que vous le croyez, M. Aigner. Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour faire fondre cette montagne de beurre. Réjouissons-nous donc d'en être débarrassés. Aussi, la Commission propose-t-elle maintenant d'augmenter le prix du lait de 5 %. Elle entreprend de le faire,

Mansholt

mais dans le cadre d'un programme de structures. Espérons que nous pourrions continuer en ce sens.

En ce qui concerne votre proposition, M. Brouwer, je vous ai déjà dit hier que je ne ferai pas de difficultés pour une hausse supplémentaire de 1 % du prix du lait. Si vous jugez qu'une augmentation de 3 % pour le blé est préférable aux 2 % proposés par nous, je n'y vois pas d'inconvénient. Si vous dites que 6 % de hausse pour le prix de l'orge sont préférables à 5 %, je n'en ferai pas une pierre d'achoppement. Je comprends votre point de vue. Votre résolution, Messieurs, sera une précieuse contribution, aussi pour le Conseil. Cependant, je vous ai dit clairement que je ne vous suivrai pas sur deux points. Je ne vois pas la nécessité d'une hausse supplémentaire du prix des betteraves à sucre et des graines oléagineuses. C'est là, en fait, notre seul sujet de désaccord.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Burgbacher.

M. Burgbacher. — (A) Mesdames, Messieurs, attendu que j'ai, moi aussi, signé cet amendement n° 3, je me sens tenu de faire une brève déclaration personnelle devant cette haute Assemblée. Comme vous le savez tous, je ne suis pas agriculteur mais économiste. A mon sens, il est intolérable de constater que l'agriculture européenne occupe depuis des années le dernier rang pour ce qui concerne le progrès social et l'amélioration des revenus et qu'elle soit dépassée par toutes les autres.

J'estime qu'il est du devoir de notre Assemblée de s'efforcer de rétablir une certaine justice. Il est inadmissible qu'un accroissement continu des revenus se manifeste dans le secteur industriel et commercial et dans les autres branches de l'économie et qu'on laisse l'agriculture en suspens. Sur les détails je ne puis me prononcer, n'étant pas agriculteur, mais cela me suffit pour signer cet amendement et pour en apprécier le bien-fondé.

M. le Président. — Vous avez de nouveau la parole, Monsieur Aigner.

M. Aigner. — (A) Monsieur le Président, je voulais seulement revenir brièvement sur certaines déclarations de M. Mansholt.

Monsieur Mansholt, je ne dispose pas des informations complètes, je l'avoue, pour pouvoir apprécier maintenant d'une façon précise quels rapports doivent être respectés entre le maïs et les produits de transformation pour garantir un équilibre. C'est votre affaire d'élaborer les éléments d'appréciation. Ce que nous vous reprochons essentiellement, c'est de ne plus accepter une politique des prix active en tant qu'instrument social. J'aimerais beaucoup que vous nous fassiez connaître votre réponse sur cette critique générale. Quant à savoir comment établir

ensuite les rapports, c'est un autre problème. Sur ce point, nous sommes évidemment tout disposés à engager la discussion.

Vous avez cité à titre d'exemple la montagne de beurre. Lorsque vous dites que votre jugement de la situation n'était pas faux et que l'on ne peut éliminer une production excédentaire qu'à l'aide de moyens financiers importants, cela n'est que partiellement exact. Si je m'en réfère à vos propres documents, à vos prévisions, vous avez présenté à la commission des finances et des budgets, des données et des chiffres de production en déclarant que ce programme coûtait telle somme. Mais en définitive, il reste 400 à 500 000 tonnes de production excédentaire qu'il faut continuer à financer, à côté de la production courante. Je suis tout disposé à confronter, au cours d'une prochaine réunion de commission, vos anciens documents avec l'évolution réelle, afin que nous puissions vraiment déterminer les points sur lesquels des erreurs d'appréciation ont été commises — erreurs qui peuvent naturellement toujours se produire, je ne veux pas le nier — et déceler l'origine de ces erreurs.

Monsieur Mansholt, permettez-moi d'ajouter une dernière remarque. Il est bien évident que tous nous souhaitons rationaliser, que nous voulons tous une adaptation de nos exploitations. Cela va de soi. Mais aussi considérables que puissent être les crédits publics mobilisés, comment voulez-vous obtenir que les moyens propres qui sont, dans tous les cas nécessaires, parviennent aux mains des agriculteurs, si malgré la forte inflation vous ne voulez pas nous suivre en matière de politique des prix. Car c'est là en fait que réside toute la question. C'est la raison pour laquelle votre saine conception de la politique agricole européenne ne vaut qu'en fonction d'une politique des prix permanente, active et appropriée. Et c'est là ce qui déclenche nos reproches : vous n'avez tout simplement pas le courage de tirer certaines conséquences, ces logiques de votre propre opinion et de votre propre politique.

M. le Président. — Je dois faire un rappel au règlement.

Il est possible que lors de la discussion des amendements, je donne la parole deux fois à un même orateur. Toutefois cette décision relève expressément du président. Or je constate que dans le cas présent il s'agit d'un point important et d'un amendement de grande portée de sorte que, usant de ma compétence en la matière, je donne la parole une nouvelle et dernière fois à M. Klinker.

La parole est à M. Triboulet pour un rappel au règlement.

M. Triboulet. — Monsieur le Président, je n'entends pas, par ce rappel au règlement, contester votre droit présidentiel d'organiser ce débat. Mais je voudrais

Triboulet

faire remarquer qu'il avait été convenu d'accorder cinq minutes aux auteurs d'amendements. Cet amendement-ci ayant plusieurs signataires, ils pouvaient parler chacun cinq minutes, ce qui est déjà une interprétation très bienveillante. Mais après avoir parlé chacun cinq minutes et même davantage, ils reprennent chacun la parole pour cinq, voire dix minutes ! Je signale que, pour des raisons très valables, puisque nous sommes entre les deux tours des élections municipales, les représentants de la France souhaiteraient très vivement partir d'ici midi et demi. Comme nous sommes tous, maintenant, largement éclairés et savons très bien ce que veulent nos collègues allemands...

M. Lange. — Pas les collègues allemands !

M. Triboulet. — ... et que nous savons très bien ce que souhaite la Commission exécutive et d'ailleurs aussi la commission de l'agriculture, nous demandons à pouvoir voter avant de partir.

M. le Président. — Je me rallie à la demande de M. Triboulet et je prie les orateurs d'être brefs.

La parole est à M. Klinker.

M. Klinker. — (A) Monsieur le Président, tout à l'heure, après les interventions de M. Vredeling et de M. Mansholt, j'ai attiré l'attention sur le fait que l'augmentation du prix de base pour les produits de transformation à base de céréales doit se faire selon l'incidence de l'augmentation des prix des céréales fourragères.

M. Vredeling. — (A) C'est là le début de toute politique agricole ! Quel non-sens !

M. Klinker. — (A) Alors il sera tenu compte de la panoplie d'instruments qu'offrent les règlements du marché. Je veux me défendre, Monsieur Mansholt, contre le reproche de ne pas avoir fait de proposition.

M. le Président. — Quel est l'avis du rapporteur ?

M. Brouwer, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, je crois pouvoir être très bref. Je souscris entièrement à l'objectif poursuivi par M. Burgbacher qui vise à assurer à la population agricole des revenus plus élevés. Je pense que tout le monde sera d'accord sur ce point. Nous sommes tous convaincus de la nécessité de ce relèvement. Le seul problème est de savoir comment et quand. Je ne puis qu'espérer que les temps sont proches où il ne devra plus jamais être question, dans ce Parlement, de propositions de prix ; ce sera le signe que pour les paysans auront commencé des jours meilleurs. C'est pourquoi, au nom de l'industrie agricole de transformation, de la lutte contre l'inflation et de la politique structurelle, ainsi que pour des considérations d'ordre macro-

économique, je demande instamment au Parlement de ne pas adopter cet amendement.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 3.

L'amendement n° 3 est rejeté à la majorité.

Je mets aux voix le paragraphe 13.

Le paragraphe 13 est adopté à la majorité.

Sur les paragraphes 14 et 15, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je les mets aux voix.

Les paragraphes 14 et 15 sont adoptés à la majorité.

Sur le paragraphe 16, je suis saisi d'un amendement n° 4, présenté par M^{lle} Lulling et M. Vredeling et dont voici le texte :

Compléter in fine ce paragraphe par le nouvel alinéa suivant :

« — à la suppression des fraudes » ;

La parole est à M^{lle} Lulling pour défendre cet amendement.

M^{lle} Lulling. — Je voudrais très brièvement dire un mot, parce que c'est un problème qui nous tient à cœur. A Strasbourg, j'avais proposé de préciser que nous préconisons aussi, comme un des objectifs de l'amélioration des organisations communes de marché, la suppression des fraudes. Cet objectif ne figurant plus au point 16, je demande de l'ajouter et je voudrais expliquer pourquoi, surtout à l'intention de M. Mansholt.

En présence des véritables scandales qui se produisent en matière de fraudes, j'estime qu'il faut réexaminer le système, afin d'éliminer le plus possible les tentations de fraude, auxquelles n'échappe même pas l'État du Vatican. En effet, celui-ci, pays tiers, est le destinataire d'exportations de centaines de tonnes de beurre qui bénéficient des prix de braderie du marché mondial que nous pratiquons. Or, si les quelques centaines de citoyens du Vatican avaient dû consommer tout ce beurre, ils seraient déjà depuis longtemps morts et enterrés ! De même, il faut mettre fin aux exportations de beurre de la République fédérale prétendument vers le Liban, mais qui, en fait, aboutissent à Rostock. Tout en étant, certes, partisans de l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest, nous tenons à éviter ces fraudes-là aussi ! Il faudrait même essayer de décourager aussi ces personnes ingénieuses qui importent en République fédérale, du Danemark, sans prélèvement, de la mayonnaise contenant beaucoup de graisse de beurre, grasse que l'on extrait en Allemagne et que l'on réexporte au Danemark moyennant des restitutions qui nous coûtent beaucoup d'argent.

Lulling

Puisque nous sommes contre tout cela — il est bon que cela soit dit une fois à cette tribune —, nous tenons à ce que l'on mentionne expressément la suppression des fraudes dans la résolution. Je souhaite que la Commission fasse preuve, pour réprimer les fraudes, de la même ingéniosité que ceux qui les commettent.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 4 qui n'est pas contesté par le rapporteur.

L'amendement n° 4 est adopté.

Je mets aux voix le paragraphe 16 ainsi modifié.

Le paragraphe 16 ainsi modifié est adopté.

Après le paragraphe 16, je suis saisi d'un amendement n° 1, présenté par M. Borocco, au nom de la commission des finances et des budgets et dont voici le texte :

Insérer après le paragraphe 16 un paragraphe 16 bis (nouveau) libellé comme suit :

« 16 bis. rappelle que la réforme de l'agriculture doit avoir pour conséquence une réduction à long terme du coût de la garantie des prix, mais estime qu'à court terme, outre un accroissement des prix prévu, un accroissement des dépenses pour la garantie des prix peut être également accepté ; ».

La parole est à M. Borocco pour défendre cet amendement.

M. Borocco. — Monsieur le Président, mes chers collègues, l'heure avancée me dispensera de vous redonner les raisons de la commission des finances, que je vous ai expliquées hier.

La teneur même des textes est assez claire, et il s'agit de l'avis officiel de la commission des finances. C'est votre commission, elle a des pouvoirs propres, à vous de nous dire si vous voulez vraiment qu'elle les exerce. C'est tout ce que nous demandons !

M. le Président. — La parole est à M. Richarts.

M. Richarts. — (A) Je voudrais me référer à une remarque qu'avait faite le ministre français de l'agriculture, président du Conseil de ministres de l'époque, M. Cointat, en tant que rapporteur de cette commission dans un avis sur les cinq propositions de directive et qu'il est très intéressant de rappeler dans ce contexte.

M. Cointat avait alors déclaré, avec l'accord de votre commission, M. Borocco, que les objectifs de la politique agricole ne pouvaient pas être orientés en fonction des crédits financiers qui sont ou ne sont pas à notre disposition. Il a déclaré que ce ne pouvait être le but primordial de la réforme de l'agriculture d'éliminer d'abord les coûts découlant de la garantie des prix. Cela ne peut être qu'un but secondaire

ou tertiaire. L'objectif numéro un de la réforme de l'agriculture doit être et rester l'amélioration de la situation des revenus des personnes occupées dans l'agriculture.

En conclusion, j'ajouterai simplement que je ne puis me rallier à cet amendement.

M. le Président. — Quel est l'avis du rapporteur ?

M. Brouwer, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, je voudrais en fait souligner les propos de M. Richarts. L'amendement n° 1 de la commission des finances aborde une nouvelle fois le problème de la réforme de l'agriculture. Je pense — le président de la commission de l'agriculture pourra vous le confirmer — que c'est à dessein que nous ne voulions plus parler de mesures de structure dans notre résolution. C'est pourquoi je demande à la commission des finances de retirer l'amendement n° 1 tendant à insérer un paragraphe 16 bis. En revanche, je ne suis pas opposé à l'adoption de l'amendement n° 2 visant à insérer un paragraphe 16 ter.

M. le Président. — La parole est à M. Aigner.

M. Aigner. — (A) Monsieur le Président, nous ne pouvons rien retirer ici, car il s'agit de deux amendements de la commission des finances et des budgets. Pour répondre à M. Richarts, je dirai seulement ceci : il est évident que toute commission des finances s'efforcera de remettre rétroactivement en mouvement la masse financière en tant que telle pour la politique agricole. Cela est très clair. Mais je voudrais tout de même vous faire remarquer, cher collègue, que la commission des finances déclare, en l'occurrence, qu'elle va même plus loin que la commission agricole et que, outre l'augmentation des prix prévus, elle approuve l'accroissement à court terme des dépenses. Vous ne pouvez en somme pas attendre plus d'une commission des finances dans la situation actuelle. Je regretterais donc vraiment, que précisément vous, qui êtes un expert agricole, et avez signé l'amendement n° 3, vous votiez contre cet amendement.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 1.

L'amendement n° 1 est rejeté à la majorité.

Après le paragraphe 16, je suis saisi également d'un amendement n° 2, présenté par M. Borocco, au nom de la commission des finances et des budgets et dont voici le texte :

Insérer après le paragraphe 16 un paragraphe 16 ter (nouveau) libellé comme suit :

« 16 ter. est d'avis que les conséquences financières des propositions modifiant les prix agricoles devraient normalement se traduire par la présen-

Président

tation d'un budget supplémentaire et rectificatif : rappelle à ce propos qu'il ne saurait accepter une pratique de virements de chapitre à chapitre qui serait érigée en système et qui ne lui permettrait pas d'exercer ses pouvoirs budgétaires, fondés notamment sur l'exigence d'une correspondance entre le projet de budget tel qu'il l'a approuvé et le budget tel qu'il est exécuté. »

La parole est à M. Borocco pour défendre cet amendement.

M. Borocco. — Je ferai les mêmes réflexions que tout à l'heure. Le texte de cet amendement, arrêté par la commission des finances après de très longues discussions, est explicite par lui-même.

M. le Président. — La parole est à M. Vredeling.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, je regrette que l'on doive discuter ici de ces amendements. Ils auraient dû l'être en commission. Au fond, ce que nous faisons ici, c'est nous substituer à une commission. J'ai notamment une remarque à faire concernant le texte. Je cite : « rappelle à ce propos qu'il ne saurait accepter une pratique de virements de chapitre à chapitre qui serait érigée en système et qui ne lui permettrait pas d'exercer ses pouvoirs budgétaires... ». Je vous avoue ne pas très bien comprendre les termes « qui serait érigée en système ». A mon avis, il faudrait dire : « qu'il ne saurait accepter une pratique de virements de chapitre à chapitre qui ne lui permettrait pas... ». Je ne vois pas la nécessité de l'expression « qui serait érigée en système ». Le Parlement s'exprimerait plus clairement en énonçant qu'il ne saurait accepter qu'après l'adoption du projet de budget, des crédits soient virés de chapitre à chapitre sans consultation préalable du Parlement. Qui dit que cette pratique ne peut être érigée en système, dit implicitement que le procédé peut être toléré de temps à autre. J'aurais préféré faire cette remarque au sein de la commission de l'agriculture, mais les circonstances m'ont obligé à le faire ici.

M. le Président. — La parole est à M. Briot.

M. Briot. — Monsieur le Président, je comprends les raisons de la commission des finances. Seulement la commission des finances n'a qu'une préoccupation : contrôler le budget agricole — c'est d'ailleurs la seule chose qu'elle contrôle et la seule politique dont elle s'occupe ! Ne va-t-elle pas aussi tenir compte d'autre chose ? Lorsque l'inflation agit sur les salaires et sur les autres prix, vous ne pouvez rien contre. Vous iriez punir la hausse des prix agricoles, alors qu'elle trouve son origine dans l'inflation ? Il faudrait quand même savoir ce que l'on veut ! Sur le plan du droit pur, votre thèse est rigoureusement exacte, mais sur le plan des réalités, vous pénalisez

une catégorie d'agriculteurs, une catégorie de membres de la Communauté, parce qu'ils sont dans la seule politique que celle-ci contrôle !

Je voterai donc contre ces deux choses-là, parce que cela ne peut se voter ainsi, parce que c'est déséquilibré. Si vous aviez le pouvoir de jouer sur tous les pays de la Communauté et dans tous les domaines, je dirais oui. Mais vous ne pouvez agir que sur une partie, qui doit alors supporter la conséquence de ce qui se passe ailleurs !

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Je dirai, très brièvement que, selon moi, la Commission des finances veut simplement défendre les droits et les prérogatives du Parlement en matière financière, et que c'est absolument indispensable. Peut-être le texte lui-même donnera-t-il lieu, plus tard, à une discussion, mais puisque l'on est en train de mettre au point un règlement financier, ce texte veut simplement dire qu'il n'est pas normal que la politique agricole de la Communauté, compte tenu des circonstances et même de ce que vient d'évoquer M. Briot, soit modifiée dans ces principes sans que la commission des finances et le Parlement en soient informés.

Tel est le sens de cet amendement. C'est pourquoi je demande à nos collègues de l'adopter.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 2 qui n'est pas contesté par le rapporteur.

L'amendement n° 2 est adopté à la majorité.

Sur le paragraphe 17, je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je le mets aux voix.

Le paragraphe 17 est adopté à la majorité.

Nous passons aux déclarations de vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

La parole est à M. Cifarelli.

M. Cifarelli. — (I) Monsieur le Président, chers collègues, mon intention n'est pas de prolonger une discussion déjà assez longue mais de motiver mon vote favorable à l'ensemble de la résolution et cela également compte tenu du fait que, si j'ai pris part à la précédente rédaction du texte que nous avons à présent sous les yeux, je me suis trouvé dans l'impossibilité de participer à la discussion finale au sein de la commission de l'agriculture.

Je suis favorable à ces propositions et par conséquent à cette adaptation des prix car j'estime qu'en mettant fin à une période de stagnation de plus de trois ans dans les prix agricoles de la Communauté nous faisons disparaître non seulement un absurde régime qui défavorisait le secteur agricole mais en

Cifarelli

même temps nous accomplissons un acte politique important. En effet si l'on considère également l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations relatives à l'adhésion de l'Angleterre, les nuages sombres s'accumulent et les lumières s'obscurcissent en ce qui concerne les développements de la politique communautaire. J'estime donc que cette augmentation des prix ne constitue pas seulement un acte de justice à l'égard du secteur agricole mais encore qu'elle répond à une saine politique communautaire propre à éviter que des contradictions, et des protestations au sein des différents mondes qui composent l'agriculture communautaire, ne conduisent à une résurgence progressive des politiques agricoles nationales. Cela serait néfaste. Dans les heures les plus sombres du développement communautaire, la politique agricole communautaire a en effet jeté une lueur d'espoir et marqué une progression lente mais certaine.

Un autre motif qui m'incite à voter en faveur de ce texte est le fait qu'il est axé sur une relation étroite entre politique des prix et politique des structures. Non seulement par conviction personnelle mais en raison de l'expérience qui me vient de mon pays, je dois dire que nous considérons cette relation comme une nécessité fondamentale et urgente. Je pense que le vice-président Mansholt s'en est rendu compte puisque ses différentes argumentations se fondent sur la nécessité d'établir cette relation : prix — structures. Mais ce qui importe le plus c'est que la politique des prix et celle des structures aillent de pair.

Enfin, si je vote en faveur de ce texte, c'est en raison de l'ampleur réduite de ces augmentations, en sorte que nous ne dépassons pas le taux d'inflation mais reconnaissons simplement dans les prix agricoles la relation existant entre la valeur nominale et la valeur réelle de la monnaie, en nous référant, il est vrai, à des données monétaires d'il y a trois ans. J'estime donc que les considérations financières doivent peu nous inquiéter pour l'adoption des nouveaux prix et qu'elles constituent même des raisons supplémentaires d'approuver cette augmentation.

Enfin on a émis l'hypothèse que cette augmentation pourrait rendre plus difficile les négociations avec l'Angleterre et avec les autres pays qui ont demandé de faire partie de la Communauté.

Je voudrais faire remarquer que justement le fait que ces augmentations sont limitées permet de dissiper de telles inquiétudes.

Telles sont, Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles je voterai en faveur de l'ensemble de la résolution.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution.

L'ensemble de la proposition de résolution est adoptée à la majorité (*).

4. Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Conformément à l'article 17 paragraphe 2 du règlement, je dois soumettre au Parlement le procès-verbal de la présente séance qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement de la séance.

Il n'y a pas d'observation ? ...

Le procès-verbal est adopté.

5. Calendrier des prochaines séances

M. le Président. — Le Parlement a épuisé son ordre du jour.

Le bureau élargi propose au Parlement de tenir ses prochaines séances à Strasbourg dans la semaine du 19 au 24 avril.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

6. Interruption de la session

M. le Président. — Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 h 25)

(*) JO n° C 30 du 31 mars 1971, p. 5.

